



Conseil du 18^e arrondissement
Séance du lundi 5 novembre 2018

COMMUNICATION SANS VOTE.....	4
AFFAIRES GENERALES	6
CULTURE	7
VIE ASSOCIATIVE	9
FAMILLE & PETITE ENFANCE.....	11
AFFAIRES SCOLAIRES.....	15
POLITIQUE DE LA VILLE	16
LOGEMENT & URBANISME	18
VOIRIE & DEPLACEMENTS	20
ESPACES VERTS & NATURE EN VILLES.....	23
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26
ECONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	32
INTEGRATION.....	35
JEUNESSE	37
PREVENTION.....	40
QUESTIONS ET VŒUX.....	41
VŒUX	58

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement le 22 octobre 2018, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 5 novembre 2018 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, **Maire du 18^e**, Mme AKKARI, M. BADINA SERPETTE, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoints au Maire**, M. BOURNAZEL, M. BROS, M. BROSSAT, Mme BOUYGUES, Mme. GABELOTAUD, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme. MEHAL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELLEM, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LISCIA, M. QUEINNEC, **Conseillers d'arrondissements,**

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Galla BRIDIER à M. Philippe DURAND

M. Poyraz SAHIN à Mme Sandrine MEES

Mme Catherine LASSURE à M. Michel NEYRENEUF

M. Pierre-Yves BOURNAZEL à M. Christian HONORE

M. Didier GUILLOT à M. Félix BEPPO

Mme Elisabeth BOYER à M. Laurent QUEINNEC

M. Michel LANGLOIS à Mme Martine DEBONNEUIL

Mme Danièle PREMEL à Catherine BELEM

M. Hugo TOUZET à Mme Nadine MEZENCE

M. Ian BROSSAT à M. Gérald BRIANT

M. Mario GONZALEZ à Mme Evelyne DAMS

M. Philippe DARRIULAT à M. Gilles MENEDE

Communication sans vote 2018 DCPA 18

Arrivée de M. Pierre-Yves BOURNAZEL

Délibération 18.2018.331

Arrivée de Mme Maya AKKARI

Délibération 18.2018.348

Départ de M. Ian BROSSAT

Question orale 18.2018.367

Départ de Mme Maya AKKARI

Question orale 18.2018.368

Départ de Mme Claudine BOUYGUES

Question orale 18.2018.372

Départ de M. Michel NEYRENEUF et de M. Mario GONZALEZ

Vœux 18.2018.373

Départ de Philippe DARRIULAT , de M. Felix BEPPO, de Mme Afaf GABELOTAUD, de M. Pierre LISCIA

Vœux 18.2018.376

Départ de M. Pierre-Yves BOURNAZEL

Mme Evelyne DAMS est désignée secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Nous avons un ordre du jour particulièrement chargé, aussi bien pour ce qui concerne les délibérations que pour les très nombreuses questions orales et vœux qui ont été déposés. Je pense que nous avons atteint, à cette séance, un record absolu pour le 18^{ème} et peut-être même pour Paris.

Je sais que comme moi, vous regrettez le départ de Judith HERVIEU et que vous avez fait tout ce que vous avez pu pour qu'elle reste le plus longtemps possible à nos côtés ce soir, je recommande quand même que nous puissions rentrer pas trop tard et je vous demande vraiment d'être raisonnables sur les temps de parole, sinon, on risque de finir très tard.

Je rappelle d'ailleurs à chacun que quel que soit le moment de l'ordre du jour où nous sommes, la vidéo s'arrête à 11h00 et tout le reste ne sera pas filmé, ce qui n'est pas un drame, cela n'empêche pas les débats, mais les rend plus difficiles à mettre en scène. Or, je pense que les vœux sont essentiellement faits pour cela.

Je vais essayer d'appliquer le règlement avec plus de rigueur que d'habitude, mais je vous demande de m'aider à le faire, en étant les uns et les autres raisonnables, sinon nous serons ici jusqu'à très tard.

1. Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018

Eric LEJOINDRE : Le compte rendu du précédent conseil appelle-t-il des commentaires ?

COMMUNICATION SANS VOTE

- 2. 2018 DEVE 174 – Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés (communication sans vote)**
- 3. 2018 DEVE 175 – Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019 (communication sans vote)**

Philippe DURAND : communication sur le lancement de l'appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés.

Pour rappel, les jardins partagés ont été lancés au début des années 2000, 2002-2003 avec Yves CONTASSOT et Bertrand DELANOE. Actuellement, il y a à peu près 125 jardins partagés sur Paris dont environ 13 sur le 18^{ème} arrondissement qui ont la charte Main Verte. Il en a d'autres qui existent, par rapport à des bailleurs sociaux ou autres, mais ils n'ont pas signé la charte Main Verte avec la Ville de Paris. Maintenant, les jardins partagés sont aussi dans une nouvelle phase parce que bien souvent, ils sont construits sur des friches, dans des espaces un peu délaissés ; on voit qu'ils ont créé une convivialité, un besoin de respiration, d'être ensemble, de remettre de la nature de la Ville. Donc, il faut que nous réfléchissions à comment inscrire les jardins partagés dans la durée, dans les aménagements publics, etc.

Cet appel à projets va être lancé, il sera ouvert à l'ensemble des jardins partagés de Paris. Les associations pourront y répondre d'ici la fin mars 2019 et une fois leur proposition étudiée, l'attribution des subventions sera soumise au vote de l'assemblée du Conseil de Paris courant avril. La dépense correspondante est estimée à 15 000 € sur le budget de fonctionnement. Ce sont des petites aides pour l'amélioration des jardins partagés. Les 15 000 € ne sont pas pour le 18^{ème}, c'est tout Paris. Il faut les encourager mais ce serait bien de les encourager avec une somme un peu plus conséquente.

La deuxième communication est sur l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité ». Le rapport du GIEC, groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a publié en octobre dernier un rapport sur la montée du réchauffement climatique et a fait des estimations avec 1,5°. Effectivement, tout cela réduit la biodiversité et fait peser des menaces sur la biodiversité terrestre et marine. Si cela augmente encore plus, la biodiversité en prend encore un coup un peu plus.

« Faites le Paris de la Biodiversité » s'inscrit dans l'action 10 du plan biodiversité de Paris 2019-2024 adopté en mars dernier au Conseil de Paris. Cette manifestation a eu lieu du 12 avril au 18 juin 2018, il y a eu près de 120 événements lors de cette manifestation. Une nouvelle édition va avoir lieu au printemps 2019, avril, mai, juin, afin de mettre en valeur l'action de la Ville en faveur de la biodiversité. Il y aura une journée phare avec la journée mondiale de la biodiversité le 22 mai. L'ensemble des acteurs et des actrices de la biodiversité pourront participer à cette programmation, pourront inscrire leurs événements sur un site dédié à cela.

Les mairies d'arrondissement seront associées à cette seconde édition. Un kit leur sera proposé pour aider à construire cet événement dans leur arrondissement respectif.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que cette présentation appelle des interrogations, des commentaires ou des questions ?

4. 2018 DCPA 18 – « Paris fait Paris » – Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017 (communication sans vote)

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de faire le bilan annuel d'un certain nombre de délibérations concernant les équipements neufs dans l'Arrondissement, « Paris fait Paris », cette opération a pris ce nom générique.

Il y a quatre opérations dans le 18^{ème}. La construction de l'école et de la crèche à Chapelle International, on peut remarquer que les délais sont respectés puisqu'entre les délais annoncés et les délais réels, il y a pour le moment concordance. Les permis de construire ont été délivrés. Le montant prévisionnel et le montant actuel sont de la même somme, donc pas de dérapage.

Deuxième projet : le lycée municipal au 113, rue Championnet, restructuration pour le transformer en école polyvalente de douze classes. C'est pareil, les délais annoncés correspondent aux délais réels pour le moment. D'ailleurs, le collège provisoire Utrillo s'y est installé. Il n'y a pas non plus de dérapage entre les montants prévisionnels et les montants actuels.

Le troisième est la construction du gymnase, de locaux sociaux pour les jardiniers et d'extension du jardin public et création d'une exploitation agricole urbaine au 122, rue des Poissonniers. Les délais annoncés et les délais réels sont à peu près à un mois près équivalents. Il y a eu un surcroît de travaux dans le budget abondé de 0,17 M€, faisant passer le projet de 12 M€ à 12 170 000 €, pour des raisons de financer le surcoût de la mise en œuvre de la géothermie.

Enfin le dernier, c'est l'implantation des services de la DCPA et de la DAC au bâtiment municipal, 11, rue Dupré. Là encore, les délais sont tenus et il y a eu une légère augmentation compte tenu du fait que la DAC, la DPA et la DEV ont demandé d'intégrer un certain nombre de demandes complémentaires, ce qui a fait passer le budget prévisionnel qui était à l'origine de 8,7 M€ à 10 M€.

Eric LEJOINDRE : On voit que des beaux et importants chantiers se tiennent dans le 18^{ème}. J'en profite pour remercier les équipes du collège Utrillo qui ont fait ce déménagement et qui se sont installées dans des conditions, ce n'est jamais facile de déménager pour peu de temps et qui l'ont fait avec beaucoup de sens de l'accueil pour les élèves de ce collège.

Est-ce que cela appelle d'autres commentaires ?

AFFAIRES GENERALES

5. 18 2018 311 – Adoption de l'état spécial du 18^{ème} arrondissement pour l'exercice 2019

Carine ROLLAND : La délibération concerne l'adoption de notre état spécial d'arrondissement pour l'année à venir. Le projet de budget primitif pour l'année prochaine s'élève à 12 722 151 €, il est ainsi supérieur au budget primitif de 2018 de 441 000 €. Ce n'est dû ni à l'inflation, ni à des dépenses inopinées. L'augmentation s'explique notamment par des dépenses de fluide, du fait d'une évolution de périmètre, j'y reviendrai.

Première enveloppe de l'état spécial d'arrondissement : la dotation d'investissement. Elle est proposée pour un montant de 407 074 €, inchangée depuis 2003. Cette dotation d'investissement inclut les crédits alloués aux conseils de quartiers pour un montant de 66 122 €, pour le fonctionnement des conseils de quartiers.

Deuxième enveloppe sur l'état spécial d'arrondissement : la dotation d'animation locale pour un montant de 1 120 632 €, en hausse de 24 151 € par rapport à 2018. La dotation d'animation locale, nous en parlons souvent ici, comprend les crédits d'animation locale et culturelle, notamment tout ce qui concerne les dépenses d'information à destination des habitants du 18^{ème}, mais aussi tout ce qui relève de l'animation au sens noble du terme, donc la multitude d'événements qui se déploient tout au long de l'année sur les différentes thématiques que nous adressons aux habitants.

Les crédits relatifs aux conseils de quartiers, il s'agit de ce que les conseils de quartiers peuvent dépenser et mobiliser pour les crédits pour les travaux d'urgence dans les équipements de proximité. Les crédits alloués aux travaux d'urgence dans les équipements de proximité ont augmenté car ils sont calculés sur la moyenne des dépenses que la Mairie a réellement réalisée sur cette ligne, sur les trois dernières années. On calcule 2016, 2017, 2018 pour l'exercice 2019. Autrement dit, la moyenne des dépenses en travaux urgents de 2016 à 2018 est plus élevée que la moyenne des travaux urgents de 2015 à 2017. C'est un sujet récurrent qui va des petites interventions dans les squares à des travaux de voirie. En tout cas, cela génère une hausse de la dotation d'animation locale de 24 151 €.

Les crédits d'animation locale et culturelle pour un montant de 502 718 €, montant identique à 2018. Les crédits de conseils de quartiers : 26 000 €, montant identique à 2018.

Pour revenir sur les crédits pour travaux urgents, il s'agit d'une enveloppe importante parce qu'elle permet notamment au Maire de l'arrondissement de réagir à toutes dépenses nécessaires dans la rapidité qui caractérise quelquefois les interventions de la vie quotidienne. Cette dotation reste insuffisante puisque depuis 2013, la dotation de gestion locale doit contribuer au financement des travaux de sécurité et de réparation. On prend dans une enveloppe pour financer le reste, encore une fois parce que les travaux d'urgence doivent être réalisés immédiatement, comme leur nom l'indique, et vont en croissant.

Dernière enveloppe : la dotation de gestion locale, la plus importante. Elle est d'un montant proposé pour 2019 de 11 244 445 €. La dotation de gestion locale permet de couvrir

notamment les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité, qu'il s'agisse des équipements de petite enfance, des établissements scolaires, culturels ou sportifs. Elle est pour 2019 en hausse de 436 770 €. Je disais tout à l'heure qu'il s'agissait de bonnes raisons puisque nous devons prendre en charge les huit nouveaux équipements de proximité et les dépenses afférentes à ces huit nouveaux équipements. Je citerais l'annexe de la Mairie du 18^{ème} arrondissement, ancienne antenne de la préfecture de police située rue Achille-Martinet pour la délivrance des passeports et cartes nationales d'identité, le jardin Saint-Vincent, j'en passe quelques-uns mais je mentionne tout de même l'école polyvalente, le terrain de tennis et le terrain de sport d'Alfred Chapelle International. Qui dit nouveau quartier dit nouveaux équipements publics et dépenses qui vont avec.

Voilà ce que nous avons à vous proposer aujourd'hui pour l'état spécial du 18^{ème} arrondissement dans sa version primitive pour l'exercice 2019.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que cela appelle des questions ou des commentaires ?

CULTURE

- 6. 2018 DAC 52 – Subvention (15 000 €) et convention avec l'association Compagnie Graines de soleil (18^{ème})**
- 7. 2018 DAC 284 – Subvention (2 500 €) à l'association Graines de soleil au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires (18^{ème})**

Carine ROLLAND : Deux subventions pour l'association Graines de soleil qui, en réalité, concernent l'équipe qui gère actuellement un lieu dont nous parlons souvent ici et de haute notoriété dans le 18^{ème} et ailleurs, c'est le Lavoir Moderne Parisien, puisque la compagnie Graines de soleil gère depuis quelques années le renouveau de ce haut lieu de la création théâtrale située au cœur de la Goutte-d'Or et qui est le Lavoir Moderne Parisien.

Une première délibération vise à soutenir l'action culturelle menée dans le quartier par Graines de soleil, notamment à destination des écoles et collèges du 18^{ème} arrondissement, notamment sur des actions de mémoire mais cela peut aller au-delà.

La deuxième subvention est plus nouvelle, fortement espérée, attendue par l'équipe du Lavoir Moderne Parisien ; elle est d'un montant proposé de 15 000 € et vise à soutenir les efforts faits par l'équipe qui a repris le Lavoir Moderne Parisien, emmenée par Joanna BOUTTE et Julien FAVART. Ces deux personnes se sont extrêmement bien entourées, à la fois en termes de programmation artistique, en termes d'administration du lieu aussi. Ils contribuent vraiment à faire revivre le Lavoir Moderne, à le faire rayonner, nonobstant des différends avec le propriétaire des lieux, il ne s'agit pas d'en parler ce soir, on ne pourra rien résoudre ce soir et surtout pas la Ville ni aucun autre pouvoir public.

Nous avons souvent, et aussi souvent que nécessaire d'ailleurs, fait part au propriétaire des lieux du fait que nous nous étions attachés, la Ville de Paris et la Mairie du 18^{ème} au fait qu'une salle de spectacle perdure dont le Lavoir Moderne Parisien, en faisant intervenir toutes les personnes nécessaires à cet effet. Néanmoins, un différend de nature judiciaire subsiste entre la compagnie Graines de soleil et le propriétaire.

Ce soir, il s'agit de s'intéresser à l'activité qui se déroule dans les lieux. Nous nous réjouissons de voir la proposition de cette subvention d'un montant de 15 000 €. L'équipe a bâti un budget qui appelle à un soutien plus important que celui-là, mais c'est une amorce, c'est un début auquel contribuent les différents groupes de la majorité municipale, je les en remercie d'ailleurs, on en parle très souvent ici ainsi qu'au Conseil de Paris.

Deux subventions pour Graines de soleil, au LMP, l'une de 2 500 € pour l'action culturelle, l'autre de 15 000 € pour soutenir, encourager le renouveau artistique dans ces lieux importants.

Sandrine MEES : Je ne vais pas redire ce qu'a très bien dit Mme ROLLAND qui suit le dossier d'extrêmement près, qui est constamment en relation avec l'équipe qui a repris le Lavoir Moderne Parisien. Nous la remercions évidemment de son engagement. Cependant, nous les élus écologistes, même si nous nous réjouissons du coup de pouce qui est donné, nous trouvons que la subvention proposée n'est pas encore à la hauteur de ce que nous avons proposé au mois de juin lors du Conseil de Paris. Nous espérons que cela pourra être amélioré d'ici la fin de l'année puisque la subvention nous semble encore un petit peu faible au regard des réels besoins du Lavoir Moderne, Lavoir Moderne qui a réussi à salarier l'une des bénévoles, qui tourne avec une billetterie tout de même assez conséquente, qui attire beaucoup de publics et qui est le dernier théâtre de la Goutte-d'Or.

Nous continuons à nous battre pour que le montant de la subvention puisse être augmenté avant la fin de l'année 2018.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais aussi apporter mon soutien à cette délibération qui va dans le bon sens même si, comme vient de le dire Mme MEES, j'aurais souhaité une subvention plus conséquente. C'est d'ailleurs la demande de Graines de soleil parce qu'il faut rappeler qu'il réalise un formidable travail dans un quartier populaire. C'est un lieu de culture, c'est un lieu de soutien à la création qui est ouvert à tous, au jeune public, aux personnes du quartier, mais qui est ouvert au-delà aux Parisiennes, aux Parisiens, aux Franciliens, il y a toutes celles et tous ceux qui passent par Paris, qui veulent découvrir une création de grande qualité. Nous étions plusieurs au lancement de la saison et je dois dire que le travail fait est vraiment de grande qualité. Il faut les soutenir.

J'ai pour ma part écrit – une fois n'est pas coutume – avec ma collègue Danièle OBONO, une lettre commune d'abord à la ministre de l'époque, Mme NYSSSEN pour la sensibiliser à cette question. Nous allons faire de même pour le nouveau ministre, M. RIESTER, parce qu'il est important que l'Etat, la Ville de Paris, la Région et tous les acteurs publics se mobilisent pour dire une chose très simple dans un rapport de force vis-à-vis du propriétaire, c'est que nous souhaitons qu'un lieu de création soit maintenu quoi qu'il arrive. C'est cela le rapport de force vis-à-vis de ce propriétaire, c'est de dire que quoi qu'il arrive, vous ne ferez pas ce que vous vouliez du lieu. C'est un lieu qui doit être préservé et qui doit être préservé à la culture et au soutien à la création.

Je pense qu'additionner toutes les forces sera le bienvenu. La Mairie du 18^{ème} bien sûr, vous le faites, la Ville de Paris, il faut qu'elle se mobilise, elle le fait. Il faut que la Région se mobilise, des contacts ont été pris et elle le fait. Il faut que l'Etat se mobilise. Je crois que les parlementaires sont là pour aider et accompagner Graines de soleil avec toutes les collectivités et l'Etat pour que ce lieu perdure.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je veux redire ici l'importance que revêt pour nous, dans le 18^{ème}, l'existence de ce lieu de culture à l'endroit du LMP. Je veux – comme Mme MEES – remercier très chaleureusement Mme ROLLAND qui se mobilise beaucoup sur un dossier compliqué, dans lequel par ailleurs, les acteurs sont parfois contradictoires et pour lequel, il a fallu contribuer à la structuration d'une offre qui ait de la réalité derrière elle. Ce travail a été fait, cela n'a pas été facile. Je suis très heureux que Graines de soleil ait pu reprendre cette gestion dans les conditions qu'on sait et redonner de la densité à un lieu qui en manquait. Cela nous aide beaucoup à continuer à apporter auprès des différentes autorités et surtout, comme le disait M. BOURNAZEL, auprès du propriétaire, ce projet culturel parce que pour qu'il existe, il faut qu'il soit dense et c'est ce travail qui a été fait. Je sais qu'il n'aurait pas été

fait sans la ténacité de mon équipe, notamment de Mme ROLLAND et de tous ceux qui avec elle, autour d'elle ou à côté d'elle, se sont mobilisés.

Je veux redire à l'ensemble des acteurs de ce dossier et très légitimement aux parlementaires qui n'hésitent pas faire savoir les initiatives qu'ils prennent, parce que c'est toujours agréable d'en être informés mais surtout, parce que cela peut nous permettre d'être plus efficace encore dans nos modalités de travail.

Je veux remercier aussi Christophe GERARD aujourd'hui, Bruno JULLIARD avant lui qui ont compris la complexité de ce dossier et qui ont permis de continuer à avancer. Comme Mme MEES, je ne peux qu'être favorable à une augmentation supplémentaire des subventions parce que les besoins sont réels et les défis sont vraiment encore en face de Graines de soleil, donc en face de nous. Je me réjouis qu'on puisse voter ces subventions ensemble et surtout que la mobilisation existe. Encore une fois, merci à tous ceux qui y contribuent.

VIE ASSOCIATIVE

8. 18 2018 314 – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : La première délibération concerne la validation des inscriptions de nouvelles associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne. Nous en avons 15 pour ce Conseil :

- quatre dans le domaine des arts et de la culture ;
- deux dans le domaine du sport et de loisirs ;
- deux dans le domaine de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse ;
- quatre dans le domaine de la solidarité et la lutte contre l'exclusion ;
- une dans le domaine de la défense des droits ;
- une dans le domaine des relations internationales ;
- une dans le domaine de l'aide aux associations.

Je souligne l'intérêt de cette association qui s'appelle Groupement d'employeurs, profession sport et loisirs qui est situé juste à côté et qui apporte une solution très intéressante pour beaucoup d'associations qui n'ont pas de salariés à temps complet et qui, par ce groupement d'employeurs très spécifique au milieu associatif, peuvent trouver des solutions notamment pour tout ce qui concerne les postes administratifs, mais pas uniquement, cela peut être aussi des éducateurs sportifs ou autres, c'est une vraie plus-value pour l'Arrondissement d'avoir cette association parmi nous.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, M. DAVIAUD, pas de difficultés ?

9. 18 2018 315 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris de signer les conventions de mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la Maison de la vie associative et citoyenne du 18^{ème} arrondissement

Jean-Philippe DAVIAUD : Vous savez que dans l'évolution des missions de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, donc dans le règlement intérieur nouvelle formule, il est prévu

que les associations puissent avoir recours aux salles de cette Maison de la Vie Associative, en dehors des heures classiques d'ouverture, par le biais de la remise de clé.

Cette utilisation spécifique, en dehors des heures habituelles, nécessite la signature d'une convention spécifique entre le Maire du 18^{ème} et les associations qui pourront profiter de cette opportunité. Donc, je vous propose d'habiliter le Maire à signer ces conventions.

Eric LEJOINDRE : Je vous en remercie. Pas de difficulté ?

10. 2018 DDCT 144 – Convention avec l'association PIMMS de Paris et attribution d'une subvention (145 000 €)

Jean-Philippe DAVIAUD : La première concerne le PIMMS que nous connaissons tous bien ici, qui est présent dans quatre arrondissements parisiens, dont le 18^{ème}. Il s'agit de valider le principe d'une subvention de fonctionnement de 145 000 € au titre de 2019.

Cette subvention – je le souligne – se situe dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, que la Ville de Paris tend à généraliser dans ses financements associatifs, ce qui procure évidemment une visibilité importante pour les structures qui en bénéficient.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. C'est un élément essentiel pour l'accès au service public. On parle beaucoup d'accès au service public et parfois, à juste raison, beaucoup au service public en zone rurale, on oublie qu'en ville aussi et même en centre-ville, ce n'est pas toujours si simple que cela et le PIMMS de ce point de vue est un outil essentiel.

Pas de difficulté ?

11. 2018 DDCT 160 – Subventions au titre de l'animation locale (5 000 €) à 2 associations œuvrant dans le 18ème arrondissement de Paris

Jean-Philippe DAVIAUD : Pour deux structures du 18^{ème}, l'école normale sociale pour un montant de 3 000 € et notamment l'animation du local Queneau, un local qui bénéficie aux associations et aux habitants de la résidence Queneau. C'est cette structure maintenant qui va en assurer la gestion.

Egalement, subvention traditionnelle à la république de Montmartre que l'on ne présente plus, de 2 000 €.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficulté ?

FAMILLE & PETITE ENFANCE

12. 18 2018 318 – Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2 Voie CW / 18 (provisoire) « ZAC Chapelle International » à Paris 18ème et autorisation au Maire du 18ème de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics pour la gestion de cet équipement
13. 2018 DFPE 10 – Subventions (78 750 €) à douze associations, dont neuf avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école
14. 2018 DFPE 11 – Subventions (28 000 €) et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges
15. 2018 DFPE 79 – Subventions (946 524 €), et avenants n° 2 avec l'association Gan Menahem (18ème) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance
16. 2018 DFPE 114 – Subvention (10 010 €) et avenant n° 2 avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil « A Petits Pas » au 6/8, impasse du curé (18ème)
17. 2018 DFPE 117 – Subventions (7 283 028 €) avenants et convention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19ème) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance
18. 2018 DFPE 144 – Subventions (3 039 114 €) conventions et avenants n° 1 et 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10ème pour 13 de ses établissements d'accueil de la petite enfance
19. 2018 DFPE 149 – Subventions (1 625 860 €) et avenants n° 2 avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance
20. 2018 DFPE 151 – Subvention (1 242 762 €), avenants et convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11ème) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance
21. 2018 DFPE 178 – Subvention et convention avec l'association le Petit Ney (18ème) pour son projet Espace Poussiney
22. 2018 DFPE 196 – Approbation et signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2, rue Maxime Lisbonne (18ème)

Violaine TRAJAN : Comme d'habitude, vous allez avoir les délibérations traduisant les trois grands piliers de notre politique municipale qui portent sur le champ de la Petite Enfance, à savoir la création de place pour satisfaire les besoins des parents, la diversification des mode d'accueil, parce qu'il y a du collectif mais aussi de l'individuel et puis, le soutien aux parents dans leur rôle de parents, en soutenant des associations et des projets d'associations qui s'adressent à tous les enfants des plus petits aux adolescents.

Je vais commencer par une première délibération qui porte sur le choix de gestion que nous allons devoir voter ce soir pour attribuer un nouveau projet de crèche qui va – M. NEYRENEUF en a parlé tout à l'heure – voir le jour au sein de la ZAC de Chapelle International. C'est un projet dont on a déjà parlé ici, qui va offrir 99 places dans le quartier. Il s'agit de choisir un mode de gestion marché délégué pour pouvoir élargir les horaires. Le choix dans le cahier des charges, ce sont des horaires qui commencent de 7h30 à 19h00 pour offrir de larges horaires aux parents.

Ce projet est le bienvenu puisque nous en avons parlé depuis un moment, c'est pourquoi, je vous invite à le voter favorablement.

Ensuite, nous avons deux types de subvention, donc un premier paquet de subventions attribuées à douze associations, ce sont des conventions à renouveler. Pour ce qui concerne le 18^{ème}, je citerais les quatre associations qui sont concernées à savoir :

- SOS Casamance qui offre des ateliers parents dans le quartier de la Goutte-d'Or, très appréciée et qui a d'ailleurs organisé un événement au début de l'année dans le quartier ;
- l'association l'AFEV qui offre des emplois de service civique, accompagne les adolescents ou des enfants et pour le coup, ce sont des enfants puisque c'est au sein de l'école Laborie dans leur devoir ;
- l'association ATNT, on la connaît bien, qui anime des ateliers sur le numérique dans son local, mais aussi dans les établissements pour faire le lien avec les familles ;
- Culture 2+ qui propose des papothèques dans plusieurs écoles, huit écoles du quartier de la Chapelle. Les papothèques sont des groupes de parole mensuels qui sont proposés en plusieurs langues : africaine, chinoise, tamoule, arabe et plus récemment en fonction de l'évolution des courants migratoires : bengali et serbe.

Ce sont des projets très satisfaisants qui mobilisent les familles mais aussi les acteurs de notre Arrondissement et qui ont touché plus de 200 familles cette année, qu'on veut reconduire.

Ensuite, il s'agit de subvention de soutien aux parents et c'est le projet « Paris Collèges Familles ». Je citerais juste trois associations concernées par cette délibération :

- l'AFEV à nouveau, c'est une action dans le collège Marx Dormoy ;
- l'association Œdipe pour une action dans le 19^{ème}, mais en lien avec le collège Daniel-Meyer ;
- ATNT, une action sur les écrans dans le collège Daniel Meyer.

Je poursuis avec la subvention à l'association Gan Menahem pour les établissements concernant le 18^{ème}, nous en avons deux, ce sont des établissements qui font l'objet d'attention des services de la Ville. Des visites sont régulièrement organisées pour vérifier que les principes de la convention qui le lie à la ville sont bien remplis : l'ouverture tous les jours de la semaine, l'accueil des enfants du quartier et la participation aux commissions.

Je proposerais également, pour les mêmes raisons qu'on a pu déjà discuter à ce Conseil d'arrondissement, de contrôle et de dialogue avec ces institutions, c'est une raison qui donne le vote favorable, je motiverais un vote favorable.

Je poursuis avec A Petits Pas, un établissement très remarqué puisque la moitié des places est réservée à des familles qui recherchent, soit une qualification nouvelle ou un emploi, cela marche puisqu'au bout de trois mois, les familles – ce sont souvent les mamans – ont retrouvé soit une formation qualifiante, soit un emploi. C'est une subvention de 10 010 €, c'est un avenant passé avec l'institut d'éducation et des pratiques citoyennes, qui gère ce multi-accueil.

Je poursuis avec une subvention pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, nous avons inauguré il y a quelques mois, en juin dernier 120 berceaux rue Vauvenargues, c'est un magnifique établissement qui accueille des familles. C'est aussi dans des horaires décalés, jusqu'à 19h00 et qui a l'originalité d'offrir un espace de jour pour les familles du quartier qui auraient besoin de conseil en matière de santé, de cuisine et d'autres conseils

très innovants puisque nous n'avons pas de tels équipements dans ce quartier, c'est vers Grandes-Carrières.

Je poursuis avec la Maison Kangourou qui gère plusieurs crèches à Paris donc, un, boulevard la Chapelle, une subvention de 223 293 €. Là aussi, il n'y a pas de difficulté.

Subvention ensuite pour l'association ENVOLUDIA, une association qui gère plusieurs établissements accueillant des enfants porteurs de handicap. Dans le 18^{ème}, c'est l'établissement Ramdam que nous avons visité souvent. C'est un partenaire très appréciable et très dynamique.

Je continue avec l'association pour l'accueil de tous les enfants (APATE). C'est l'établissement Balou, rue Pajol qui va recevoir une subvention de 135 857 €, qui accueille une partie des enfants porteurs de handicap, un projet aussi à soutenir.

Là, ce n'est plus les crèches mais l'association le Petit Ney pour son projet Espace Poussiney. Nous l'avions inauguré il y a quelques années maintenant, qui accueille des adultes avec leurs enfants, mais aussi des assistantes maternelles, une bonne quarantaine et c'est un lieu très vivant et dynamique, ouvert du mardi au vendredi et le samedi, qui porte des projets intéressants aussi et plébiscités dans le quartier, je pense notamment au CD qui concurrence la voie des crèches, mais qui est très bien aussi et qui a été enregistré par les assistantes maternelles, un beau projet qu'on aime écouter. On peut les féliciter.

Je termine avec la signature d'une convention de délégation de service public. C'est une régularisation, vous vous souvenez l'année dernière, Cité et Famille qui gérait cet établissement, qui est rue Maxime-Lisbonne mais Emile-Duployé ne pouvait plus gérer cet établissement, donc la Ville a dû chercher un nouveau gestionnaire. C'est Crescendo qui a répondu présent, donc il s'agit de reconduire la convention. C'est un établissement aussi très disponible, dynamique et qui participe toujours à nos commissions et nos projets.

J'en ai terminé pour les subventions.

Je termine, Patrick BLOCHE et Sandrine CHARNOZ ont réunis tous les adjoints dernièrement pour faire un bilan de la politique enfance. Aujourd'hui, nous comptons 73 établissements de Petite Enfance dans le 18^{ème}, ce qui correspond à 3 429 places, c'est important comme chiffre, cela a augmenté depuis que nous sommes installés. C'est une très bonne nouvelle. Vous dire qu'il y a des établissements en régie directe, mais aussi en gestion déléguée pour pouvoir offrir des horaires différents et un multi-accueil qui satisfait les familles.

Cette semaine, les conseils des parents vont voter pour les nouvelles équipes. On est certain que ce sera des équipes toutes aussi dynamiques. On ouvre justement aux crèches associatives, c'est une demande des parents des conseils de crèches, mais aussi des parents qui sont dans les autres établissements. Cela amenait à grossir.

Je vous remercie de m'avoir écoutée pendant neuf minutes.

Eric LEJOINDRE : Mais cela les méritait très largement. Cette présentation était tout à fait claire, elle marque la diversité dans laquelle nous nous sommes engagés pour faire en sorte que les familles et les petits enfants trouvent tous leur place dans le 18^{ème}. J'y suis – chacun l'imagine – particulièrement attaché.

Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Gérald BRIANT : Juste pour dire que, excepté deux délibérations, nous allons voter avec enthousiasme le reste des délibérations, nous vous félicitons de ce chiffre de 3 900 berceaux ou places.

Nous avons des réserves, donc des oppositions. Une qui est un peu traditionnelle qui est celle sur les établissements qu'on juge toujours confessionnels, le Gan Menahem. Nous avons demandé beaucoup de renseignements. En l'occurrence, c'est un peu lapidaire parce que comme c'est devenu un marronnier, il suffit de remonter un peu les interrogations qu'on a eues. Pour l'instant, elles ne sont pas levées, j'aimerais bien qu'elles le soient, je suis demandeur d'informations sur l'aspect de la défense de la laïcité, si on a progressé ou pas. Pour l'instant, je manque d'éléments. La présentation faite malheureusement me conforte dans un vote contre comme d'habitude.

Le deuxième est un vote sur la première délibération, qui est le choix de la gestion par marché pour la crèche qu'il y aurait dans la ZAC Chapelle International. Le groupe Front de Gauche conteste ce choix, nous pensons que nous pouvons assurer et nous le faisons de fort belle manière dans le 18^{ème} arrondissement, cela vient d'être dit. Donc, nous proposons de continuer, je ne vois pas pourquoi, sur cette partie du territoire qui est ZAC internationale, il faudrait tout de suite déléguer au privé ou autre parce que cela peut être d'autres gestionnaires, mais d'une certaine manière, ce choix ne nous paraît pas le bon. C'est pour cela que nous voterons contre aussi cette délibération.

Pascal JULIEN : Nous nous réjouissons aussi de tout ce que racontait Mme TRAJAN, mais comme chaque année, depuis maintenant 18 ans, nous gardons un doute à propos de la subvention à l'association Gan Menahem, non pas qu'il n'y ait pas eu des évolutions parce qu'on se souvient quand même de ce qu'on a connu, quand cette association a eu une gestion chaotique, cavalerie de trésorerie, pas de réunions d'association avec une violation totale de la convention, je veux dire, on revient quand même de très loin.

Au fil des années et suite à des débats parfois vifs, cher M. VAILLANT, il y a eu une progression incontestable. Aujourd'hui, la convention est respectée et la Ville y veille, Mme TRAJAN en particulier, donc je n'ai pas de doute là-dessus. Le malaise – parce que c'est presque de malaise dont il faut parler – vient du fait que le recrutement reste communautaire pour ne pas dire communautariste. Comment se fait-il qu'il reste communautaire, alors que la convention à la lettre est respectée ?

Personnellement, j'avance une hypothèse qui est l'enclavement de cet établissement subventionné dans un ensemble qu'on appelle la cité Sinaï, qui se présente un peu comme une forteresse. Quand on rentre là-dedans, on passe dans des grands halls avec des signes manifestement religieux. Evidemment, qui a envie de mettre son enfant dans cet ensemble-là ? Pas grand-monde. Voilà pourquoi, bien qu'il y ait un espace enclavé, respectueux d'une convention laïque en réalité, il faut, pour y accéder, passer par des barrières qui, elles, ne sont pas du tout laïques et qui fait qu'on n'y va pas.

Donc, on reste dans cette situation où de mon point de vue, la Ville ne peut pas aller plus loin, c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrais.

Philippe DURAND : Pour signaler que je ne participe pas au vote à la DFPE 178.

Eric LEJOINDRE : Merci, Mme TRAJAN veut rajouter un mot ?

Violaine TRAJAN : Effectivement, ce sont des discussions qui sont récurrentes, c'est pour cela, ce qui est important, pour les marchés en gestion déléguée, dire que la PMI, que les services de la Ville sont très impliqués, ils contrôlent, agréent, etc. et que les horaires proposés satisfont vraiment les parents puisque 7h30-19h00, ce ne sont pas les horaires

proposés par les crèches en régie directe, puisque cela s'arrête à 18h15-18h30. Donc, la demi-heure supplémentaire est très appréciée, surtout quand ce sont des familles qui souvent ont du transport.

Pour l'association Gan Menahem, on est vigilant, on pourrait l'être encore plus, mais on fait confiance aux services de la DFPE également qui contrôlent cet établissement. Il y a eu des progrès de faits depuis 18 ans, je ne suis pas là depuis 18 ans, mais depuis que je suis là.

AFFAIRES SCOLAIRES

23. 2018 DASCO 90 – Subventions (34 820 €) et conventions avec deux associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU

Philippe DARRIULAT : Il s'agit de permettre à l'école polyvalente de la rue des Poissonniers qui était l'an dernier l'école qui participait au projet « Tous mobilisés », cette année, ce sera l'école Fernand-Labori, de pouvoir permettre aux enfants, soit c'est au choix des animations, soit dans le temps périscolaire, c'est-à-dire dans les ateliers TAP du mardi et du vendredi, soit dans le temps extrascolaire le mercredi ou pendant les vacances, de participer au projet NPNRU et de donner leurs idées, de participer à l'élaboration du projet d'aménagement des portes de Paris.

24. 2018 DASCO 99 – Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020

Philippe DARRIULAT : Il s'agit du ressort des écoles publiques, c'est un terme qui veut dire sectorisation des écoles ; chaque adresse correspond à une école qui permet de prévoir et d'affecter les enfants dans les écoles des quartiers.

Deux petites modifications vues avec les parents, le directeur pour faire des équilibres entre les écoles, des écoles surchargées, des écoles voire menacées même de fermeture, une première qui permet de rendre un peu plus d'effectifs à l'école Jean-Baptiste-Clément, en haut du butte Montmartre, qui est une école de cinq classes, qui s'il tombait à quatre classes, serait très menacée et une autre modification qui permet de faire une circulation entre l'école Forest et l'école Carpeau, là aussi, pour avoir – toujours au niveau maternelle, ce sont deux écoles maternelles – une meilleure gestion des effectifs de ces écoles et de permettre, à la demande des directeurs, de mieux accueillir les enfants.

25. 2018 DDCT 148 – Subvention (30 000 €) et convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire

Philippe DARRIULAT : Il s'agit de ce qu'on a longtemps appelé l'accueil Torcy, cet accueil proposé pour les collégiens de l'Arrondissement, mais pas seulement de l'Arrondissement, qui sont exclus une semaine, d'avoir un encadrement pédagogique dans un lieu plutôt que d'être laissés eux-mêmes en dehors des écoles.

Il s'agit de la subvention habituelle à cette association, qui nous fait d'ailleurs d'autres demandes en termes de logement et d'accueil, auquel il va falloir que nous réfléchissions, mais en tout cas, là, il s'agit tout simplement de reconduire la subvention telle qu'elle est demandée à cette association, dont je ne redirais pas, parce que tout le monde le sait, tout le bien que nous en pensons et tout le bien qu'elle fait pour le fonctionnement de nos collègues.

Eric LEJOINDRE : Je confirme absolument.

POLITIQUE DE LA VILLE

26. 2018 DDCT 146 – Subventions de 266 200 € à 42 associations porteuses de 54 emplois d'adultes relais en quartiers populaires
27. 2018 DDCT 147 – Subventions (179 685 €) et conventions à 48 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers populaires parisiens – Troisième enveloppe 2018
28. 2018 DDCT 149 – Subventions d'investissement (294 969 €) à 22 associations situées en quartiers populaires
29. 2018 DDCT 150 – Subventions (30 000 €) et conventions à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers prioritaires – Espaces Publics 2018
30. 2018 DDCT 157 – Subventions (50 000 €) à 8 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires

Maya AKKARI : La première délibération, la DDCT 146, il s'agit de la part de subvention de la Ville pour huit postes d'adultes relais à hauteur de 37 600 €, pour les associations : accueil Goutte-d'Or, accueil Laghouat, compagnie Résonance, la Sierra Prod, le Petit Ney, les Fermiers de la Francilienne qui interviennent au square Bashung, dans le cadre du dispositif « Tous mobilisés », les Serruriers Magiques et l'espace de proximité numérique. Il faut savoir que le 18^{ème} bénéficie environ d'un tiers des adultes relais sur l'ensemble de la Ville de Paris.

La deuxième subvention, c'est la DDCT 147, il s'agit de ce que nous appelons dans notre jargon de la Politique de la Ville, de la troisième enveloppe de l'appel à projets. Nous avons un appel à projets annuel, découpé en trois enveloppes et celle-ci est la troisième et la dernière enveloppe, un appel à projets qui mobilise plus de 650 000 € dans le 18^{ème} arrondissement, soit une progression de 37 % depuis 2014.

- Pour la construction des trajectoires scolaires positives, je vais vous demander de voter pour :
 - 3 350 € pour l'association Capoeira pour son travail auprès des collégiens, notamment du quartier la Chapelle ;
 - 3 000 € pour l'association Œdipe dans son dispositif et dont les parents, pour information, Œdipe s'exporte dans le 20^{ème}. Beaucoup de nos projets Politiques de la Ville et notamment, Œdipe, dans la délibération, cette association va dorénavant intervenir dans le 20^{ème} arrondissement.
- Pour la ligne sécuriser les parcours professionnels :
 - 6 000 € pour l'association Adage qui aide les femmes à trouver des emplois pérennes, c'est très important, pérennes, des CDI, comme aides-soignantes notamment ;
 - 3 000 € pour l'association Paris Macadam qui soutient des femmes migrantes pour de l'apprentissage du français, de l'acquisition de la culture française et l'entrée vers l'emploi.
- Ensuite, 12 000 € pour un nouveau projet que nous avons monté avec ma collègue, Mme BOUYGUES ici présente et mon collègue M. DAWNY, c'est-à-dire la délégation Emploi et la délégation Jeunesse, pour un projet réseau proximité pour les jeunes de la Goutte-d'Or, c'est la Salle Saint-Bruno qui le porte, c'est un très gros projet que nous subventionnons sur différentes lignes budgétaires à hauteur de 20 000 €. Ce projet s'est monté après une rencontre entre les jeunes de la Goutte-d'Or et M. le Maire, ainsi que Colombe BROSSEL. Ces jeunes nous ont fait part de leur souhait, de leurs envies et ce sont des envies d'ordre parfois culturelles, parfois associatives et parfois de

réorientation vers l'emploi, parfois de formation. Pour pouvoir répondre à leur demande, nous avons monté ce projet.

- Sur la ligne « Faire des espaces collectifs des espaces communs » :
 - 7 500 € pour l'association Génération Freedom Ride, pour culture passerelle au square Léon ;
 - 1 500 € pour l'association Ney Village à la Chapelle pour le lien social sur le quartier Charles-Hermite
- De nombreuses subventions dans le cadre de l'éducation aux pratiques artistiques, la médiation culturelle :
 - 1 500 € pour Culture 2+, pour son projet Papothèque ;
 - 1 000 € pour la Compagnie des Réveillés, sur les enjeux du 7^{ème} art, la Compagnie des Réveillés est un nouvel acteur culturel sur la Chapelle depuis quelques années.
- Pour l'insertion sociale et professionnelle :
 - 2 000 € pour un projet de lecture à voix haute, c'est également un nouveau projet, souvent on apprend le français de façon scolaire aux migrants. Ici, ils lisent des journaux, ils lisent des livres à voix haute et cela aide à améliorer son apprentissage du français ;
 - 2 000 € pour l'association Lapelcha pour le sport et l'éducation à la Chapelle ;
 - 1 000 € pour les agents réunis, appropriation du parc Chapelle-Charbon. Si vous êtes allés là-bas, vous verrez que cette association intervient à de nombreuses occasions pour que les habitants du quartier, petit à petit s'approprient ce nouveau parc ;
 - 2 000 € pour l'association le Petit Ney pour ses ateliers de rue, en partenariat avec ATD Quart Monde ;
 - 1 000 € pour les Xérogaphes.
- Agir pour le développement économique des quartiers, nous soutenons à hauteur de 5 900 € l'association de la mode et du design à la Goutte-d'Or pour la Paris Design Week, je ne sais pas si vous vous souvenez de cette belle semaine qui a été organisée, on avait eu une inauguration dans le hall de la Mairie qui avait été un grand succès.
- Ensuite, pour mieux insérer les quartiers dans la Ville :
 - 2 000 € pour la coordination locale de l'association Maison Queneau par l'ENS Torcy. Mon collègue M. DAVIAUD suit très particulièrement ce dossier pour fédérer les associations du côté de Queneau ;
 - 1 550 € pour Espoir 18, il porte la fête de quartier la Chapelle.

Ensuite, la DDTC 149, il s'agit de plusieurs subventions d'investissement à la Politique de la Ville, nous avons différentes lignes budgétaires :

- 2 250 € pour Au Rendez-vous des seniors à la porte Montmartre ;
- 8 000 € pour Oasis ;
- 5 000 € pour Œdipe ;
- 6 719 € de nouveau pour le Petit Ney, association que nous soutenons fortement.

Pour la DDTC 150, une nouvelle ligne budgétaire, avec notamment mais pas que, le dispositif « Tous mobilisés ». Nous avons de nouveaux besoins dans le 18^{ème} et la Politique de la Ville s'adapte, la Ville a encore augmenté ses moyens pour répondre à ces besoins,

pas qu'à la Goutte-d'Or, puisque là, je vais vous demander de délibérer pour 3 000 € pour Rosa Parks, pour sa Rue des Enfants à Charles-Hermite, alors la Rue des Enfants a été un grand succès à la Goutte-d'Or, on y a travaillé de façon partenariale avec ma collègue Mme TRAJAN. Je tiens à saluer le travail des EDL qui ont travaillé avec Montmartre à cette Rue des Enfants à la Goutte-d'Or, cette Rue des Enfants s'exporte au nord de l'Arrondissement puisque le centre social Rosa Parks va monter une autre Rue des Enfants à Charles-Hermite.

1 700 € pour l'association la Goutte Verte pour l'installation des jardinières devant le TEP Boris-Vian à la Goutte-d'Or.

La dernière délibération, la DDTC 157, action en faveur des jeunes, encore une nouvelle ligne budgétaire qui n'existait pas auparavant et qui exprime le soutien de la Ville de Paris et de la Maire de Paris aux quartiers populaires : 6 500 € – ce qui n'est pas rien – pour la réappropriation du TEP Goutte-d'Or par l'association Egdo. C'est un projet né dans le cadre du travail qu'on a fait tous ensemble avec les habitants et les associations dans le cadre de « Tous se mobiliser ». Comme vous le savez, ce TEP va être retravaillé dans le cadre de la rénovation du passage Boris-Vian au niveau de notre nouveau projet de rénovation urbaine.

Ensuite, 5 000 € pour la salle Saint-Bruno, toujours pour ce projet pour les jeunes, je vous ai dit, souvent, les projets Politique de la Ville sont financés sur plusieurs lignes budgétaires.

Pour finir, 2 000 € pour des ateliers artistiques à Charles-Hermite pour l'association Cultures pour Sages. A Charles-Hermite, on a fait une gestion urbaine de proximité il y a quelques mois. A l'issue de cette gestion urbaine de proximité, les agents de développement local ont rencontré les jeunes, ont travaillé avec eux, leur ont demandé quels étaient leurs souhaits et à partir de cela, a émergé ce nouveau projet culturel de lien social et d'occupation d'espace public. Ces lignes budgétaires nouvelles nous permettent d'être réactifs et de répondre à la demande des habitants.

Eric LEJOINDRE : Merci, Mme AKKARI pour cette présentation dense de l'ensemble des dispositifs qui existent dans le cadre de la Politique de la Ville. Cela amène-t-il des questions ou des interrogations, des commentaires ?

Philippe DURAND : NNPV sur 146, 147, 149.

LOGEMENT & URBANISME

31. 2018 DLH 228 – Location de l'immeuble 8, bd de la Chapelle / 2-4, rue Caillié (18ème) à l'Habitat Social français– avenant à bail emphytéotique

Michel NEYRENEUF : La première délibération concerne l'immeuble du 8, boulevard de la Chapelle, 2-4, rue Caillié, foyer de travailleurs migrants qui a été démoli. Les migrants étaient relogés soit provisoirement, soit définitivement ailleurs et qui va être reconstruit en résidence sociale. Il se trouve qu'à l'occasion de cette reconstruction, on a demandé à l'immeuble de se mettre à l'alignement des deux côtés, du côté de la rue Caillié où il n'était pas et du côté du boulevard de la Chapelle où il n'était pas non plus, ce qui supprime des coins à pisse, pour parler très clairement.

Donc, il y a un échange de terrain à faire entre le terrain constructible et le terrain qui est de l'espace public. C'est pour cela qu'il y a un avenant au bail emphytéotique convenu avec HSF, que je tiens ici à saluer, je veux saluer aussi HSF pour la rapidité de son travail, à peine l'immeuble démoli que déjà les constructions nouvelles étaient déjà commencées. Elle est sur le point de bientôt être livrée.

Eric LEJOINDRE : Je m'associe à ces remerciements. Cela amène-t-il des interrogations ?

32. 2018 DLH 254 – Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation – modification du règlement municipal

Michel NEYRENEUF : Je vous propose de créer un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation et en même temps, de modifier le règlement municipal.

La modification du règlement municipal consiste à changer tel terme par tel autre, mais cela n'a pas beaucoup de sens si ce n'est de le rendre plus compréhensible, ce qui est quand même pas mal.

Pour ce qui concerne l'outil de dématérialisation des demandes de changement d'usage, c'est un outil en plus, mais nos concitoyens ne seront pas obligés de passer uniquement par ce système. Ils pourront continuer à faire leur demande en papier, ceci pour ne pas accroître la rupture et le gouffre numérique qui existe, la cassure.

33. 2018 DU 163 – Approbation des éléments financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017

Michel NEYRENEUF : Il y a deux délibérations qui suivent, qui concernent à peu près les mêmes sujets, ce sont les éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017. Nous ne sommes concernés plus maintenant dans le 18^{ème} que par une, puisque Chapelle International, la Goutte-d'Or, etc. tout cela, c'est fini et c'est le secteur Binet. Bonne nouvelle, pour le moment, l'opération génère un excédent prévisionnel de l'ordre de 4,42 millions d'euros, donc on est en bonne voie.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Moi aussi.

34. 2018 DU 184 – Opération Château Rouge (18ème) – Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP

Michel NEYRENEUF : La reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP pour l'opération Château-Rouge, cela veut dire que c'est fini et là encore, il y a un solde déficitaire de 44 millions d'euros, mais en réalité, il y aura un excédent de participation de la Ville. Donc, la Ville va pouvoir se faire rembourser 3 millions et quelques d'euros sur ce déficit final.

L'opération Château-Rouge est terminée, mais M. le Maire, je voudrais attirer votre attention, ainsi que celle de M. MENEDE, mais on en a déjà parlé, sur le fait qu'il y a quelque chose qui n'est pas fini et qu'il faudrait maintenant quand même faire, c'est refaire la rue Myrha. On a attendu longtemps parce qu'il y avait des chantiers. On est maintenant en situation de faire que bientôt, deux grands ponts de la rue Myrha pourraient être refaits, c'est une rue qui est dans un état de sinistre accablant.

Eric LEJOINDRE : Je partage, d'autant plus que ces travaux sont d'ores et déjà prévus et qui vont nous permettre notamment de modifier substantiellement le carrefour Myrha-Léon, pour permettre une encore meilleure insertion de 360 à cet endroit. On a beaucoup travaillé avec les acteurs de ce projet pour faire en sorte qu'ils aient non pas un parvis, parce qu'il n'y a pas d'espace, mais un espace qui leur permette d'accueillir le public que l'on espère nombreux à l'angle Myrha-Léon. On aura l'occasion de faire des réunions là-dessus parce que cela peut amener à des modifications de circulation. Je pense d'ailleurs que le petit bout

de la rue Léon, du square jusqu'à la rue Myrha n'a pas forcément vocation à être ouvert aux voitures éternellement, tout cela va être discuté.

En tout cas, les budgets sont là et je souhaite que nous puissions avancer pour que l'accueil, notamment de 360, soit directement bon, même si c'est d'abord pour les habitants de la rue Myrha qu'il faut que nous fassions ce travail.

35. 2018 DU 202 – Cession à Paris Habitat-OPH d'une partie du volume n°2, 55-57, rue de la Goutte-d'Or (18ème) en vue de réaliser un logement social

Michel NEYRENEUF : C'était un logement de fonction pour l'école et puis, l'école n'en a pas besoin, donc c'était un peu ridicule de laisser ce logement vide. Il a été décidé de le céder à Paris Habitat.

Voilà le pourquoi de cette délibération que je vous invite à voter.

36. 2018 DCPA 17 – Convention de collaboration entre la Ville de Paris, Solarvip et l'ANTEC – Mise à disposition de données de monitoring de la centrale photovoltaïque de la Halle Pajol

Michel NEYRENEUF : C'est une convention où il est proposé de signer avec l'association des nouvelles technologies de l'éducation et sa communication, ANTEC, qui travaille depuis un certain temps sous la direction de M. BRUGIER, qui est enseignant à l'IUT de Saint-Denis et qui fait travailler avec ses élèves ingénieurs sur les installations de la ZAC et notamment pour cela, il demande de pouvoir avoir accès aux données de la centrale photovoltaïque de la Halle Pajol.

C'est avec plaisir que nous répondons à sa demande.

Eric LEJOINDRE : Je pense que ce plaisir est partagé autour de cette table.

VOIRIE & DEPLACEMENTS

37. 2018 DVD 89 – Parc de stationnement Goutte-d'Or (18ème). Avenant n°4 à la convention de concession

Gilles MENEDE : Deux délibérations voiries. La première s'agit de déterminer les modalités de la prise en charge financière de travaux réalisés sur les parkings, les parcs de stationnement souterrain de la rue de la Goutte-d'Or et de la rue Polonceau. En effet, une convention a été signée entre la Ville de Paris, à l'origine, avec la société anonyme d'économie mixte, exploitation du stationnement, la SAEMES et nous avons dû réaliser, en raison de problématiques de sécurité, des travaux de sécurisation du site.

L'objet de cette délibération est de proposer de subventionner ces travaux, ainsi que les frais liés à ces installations, complètement supportés par la Ville de Paris. Ces montants sont d'un montant global de 19 188 €, toute taxe comprise. C'est l'objet de cette délibération, de vous proposer d'autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant à la convention de concession.

Eric LEJOINDRE : Des travaux indispensables.

38. 2018 DVD 124 – Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

Gilles MENEDE : Il s'agit d'étendre à différentes entreprises de services d'intérêt général, la possibilité d'accéder aux cartes Pro Mobile pour le stationnement payant. Vous avez dans la délibération la liste des codes NAF concernés, en tout cas, ces entreprises exercent des missions de gestion de réseau ou de distribution de fluide, de transport urbain et suburbain de voyageurs, de distribution de courriers et de colis aux codes et de gestion de réseau de télécommunication aux différents codes concernés.

L'application de l'ensemble de ces mesures sera prévue pour une mise en œuvre effective à compter de début 2019. Je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette extension pour ces entreprises de service d'intérêt général.

Eric LEJOINDRE : Cela appelle-t-il des questions ou des commentaires ? Non.

39. 2018 DU 174 – Dénomination rue du Gué (18ème)

40. 2018 DU 181 – Dénomination place des Messageries de l'Est (18ème)

41. 2018 DU 223 – Dénomination rue des Cheminots (18ème)

Gilles MENEDE : Trois délibérations concernant des dénominations de rues.

La DU 174 sur la dénomination de la rue du Gué, vous n'êtes pas savoir qu'aujourd'hui, elle s'appelle impasse du Gué, la délibération vous propose de la dénommer maintenant rue du Gué. Ceci a fait l'objet de la commission de dénomination des voies du 11 juin 2018 qui avait donné son avis favorable, mais suite à la commission de dénomination du 18^{ème} du 17 octobre 2018, où un certain nombre d'entre vous autour de la table étaient présents, et suite à la demande réitérée les habitants du conseil de quartier, je vous informe qu'un amendement sera déposé au Conseil de Paris pour reprendre la proposition des habitants de nommer l'impasse du Gué en passage du Gué.

La deuxième délibération sur la dénomination de place des Messageries de l'Est. Aujourd'hui, c'est la place située au croisement des rues Pajol, Philippe-de-Girard et rue des Départements, ceci afin de rappeler le passé ferroviaire de ce lieu. Je vous passe sur l'historique, mais pareil, la commission de dénomination centrale parisienne des voies, des places, espaces verts, qui s'est réunie le 11 juin 2018, a donné un avis favorable à ce que nous avons prévu sur cette place des Messageries de l'Est.

La troisième dénomination, celle de la rue des Cheminots. Dans le projet de Chapelle International, il est aujourd'hui proposé d'attribuer la dénomination rue des Cheminots à la voie CQ18 située dans la zone Paris nord-est. Il s'agit de la partie ouest de Chapelle International et toute la partie qu'on va nommer comme cela. L'idée évidemment est de rappeler le patrimoine historique et l'usage ferroviaire qu'il y avait sur ce lieu.

Gérald BRIAND : Je suis très content du choix des noms et des modifications proposées. Il était important aussi de rendre un peu hommage à cette belle profession de service public que celle des cheminots. Je ne sais pas si on peut avoir une amélioration, mais peut-être là, en l'occurrence l'écriture inclusive serait intéressante et on pourrait dire : rue des Cheminots et Cheminotes. Je pense que cela pourrait être pas mal et qu'on pourrait le faire, donc je fais la proposition.

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous soumettions cette proposition au Conseil de Paris.

Pascal JULIEN : J'avais proposé la rue des Cheminots au sein de la commission de dénomination parce que je trouve important de ne pas toujours désigner des noms de personnalité mais qu'il faut diversifier aux choses, aux éléments végétaux, aux animaux, à l'histoire. Là c'est l'histoire d'une gare, donc la rue des Cheminots s'imposait, la proposition d'écriture inclusive semble mériter d'être étudiée, il faut innover.

Je ne suis pas contre de désigner des noms de personnes, en continuant le rattrapage en faveur des femmes, mais même les hommes. Je voterai le vœu relatif à Claude ESTIER, mais cela doit devenir beaucoup plus rare. Je trouve un peu bizarre cette façon qu'on a de rendre hommage au Conseil de Paris en décidant d'attribuer une place publique ou une rue à une personnalité, alors que cela ne se fera pas. Il y a aujourd'hui plus de 50 noms en stock et ce stock grossit. Le nombre de rues créées n'épuisent pas le stock, on propose davantage de noms de rue qu'il y a de noms de rue à créer chaque mois. Je veux bien qu'on continue d'honorer des gens en disant qu'on veut leur donner une place publique. Je crois qu'il faudrait un peu arrêter, il y a un gros rattrapage à faire.

Quelques chiffres, c'est très important la mémoire, les noms de personnalités féminines dans les attributions réellement faites entre 2001 à 2008, première mandature DELANOE : 30% de femmes ; dans la deuxième mandature 2008-2014 : 40 % ; depuis 2014, on a dépassé 50 %, on désigne davantage de noms de femmes.

En revanche, pour les noms neutres, autres que personnalités qu'elles soient masculines ou féminines, entre 2001-2008, 18 % ont été attribués. Ce chiffre est tombé à 9 % depuis 2008. Il est important de rendre hommage à notre environnement, qu'il soit historique, végétal, animal, topographique et j'insiste là-dessus, c'est pour cela que je remercie le Maire d'accepter ma proposition qu'à Chapelle International, il y ait essentiellement des noms neutres et que le premier d'entre eux soit la rue des Cheminots, il y en aura d'autres. Par exemple, les valeurs, nous avons la place des Droits de l'Homme, des Droits de l'Enfant.

La concertation est une valeur municipale forte et j'ai proposé qu'on appelle une rue dans Chapelle International, rue de la Concertation parce que, même si on n'est pas toujours d'accord en matière de concertation, cher M. le Maire, nous ne sommes pas comme à Marseille, obligés de faire des chantiers avec des barrières en béton de 2,50 mètres de haut, tellement la concertation de la droite a été réussie là-bas.

Pour nous, la concertation est une valeur, je refais cette proposition, il y en aura certainement d'autres. La commission, elle a pour arbitrer, je respecte son arbitrage.

Eric LEJOINDRE : M. HONORE qui vient de Toulon et pas de Marseille – si mes souvenirs sont bons – mais qui est lui aussi sûrement très attaché à la concertation.

Christian HONORE : Je voudrais faire un petit trait d'humour à l'égard de M. JULIEN. Peut-être que dans certaines rues de Paris, on pourrait les appeler la rue de la Propreté et d'autres rues, la rue de la Tranquillité publique.

Ceci dit, plus sérieusement, je voulais intervenir à propos de Claude ESTIER. M. BOURNAZEL vous a envoyé une lettre, M. le Maire, et je crois qu'il y a eu un vœu qui a été voté pour que l'on donne un lieu à l'ancien conseiller de Paris Claude LAMBERT. Cela a été accepté et malheureusement, là je crois que cela fait quatre ou cinq ans. On me dit qu'il n'y a pas de souci. J'aimerais savoir où en est cette demande. Je connaissais Claude LAMBERT personnellement et j'avoue que je serais très heureux qu'il y ait un geste qui soit fait pour cet homme remarquable. Je n'ai jamais siégé avec lui mais je le connaissais par ailleurs. Je me dis que peut-être que son activité dans le 18^{ème} arrondissement, ce qu'il a fait, justifie qu'un lieu soit honoré de son nom.

Cédric DAWNY : Juste pour rappeler que la proposition de dénomination de la place des Messageries de l'Est était issue d'un vœu du conseil de quartier des habitants Chapelle Marx-Dormoy.

Gilles MENEDE : M. HONORE, effectivement nous avons voté un vœu dans cette mandature concernant la dénomination d'une voie, une place à votre ami Claude LAMBERT, c'est effectivement en cours, c'est prévu et cela ne sera pas oublié.

Je voulais juste rajouter, par rapport aux thématiques et à l'égalité homme-femme dans les noms que j'ai entendus, il y a actuellement un certain nombre de voies de Chapelle International qui devront être dénommées dans les mois à venir et le plus tôt sera le mieux. Donc, la Mairie du 18^{ème} a lancé un appel à idées, un appel à projets avec Espaces Ferroviaires pour justement, comme l'a dit M. JULIEN, avoir des noms qui sont, soit en rapport avec l'histoire ferroviaire du site de Chapelle International mais aussi qui peut avoir d'autres thématiques, des thématiques d'environnement, des thématiques de valeur, puis toujours en respectant l'équilibre homme-femme et du rattrapage.

Ce qui me plairait bien aussi, c'est qu'il y ait peut-être une cheminote, enfin une femme, qui soit sur cet espace-là. Mais je vous invite tous et en particulier ceux qui devraient être présents et qui ne l'étaient pas la dernière fois qui avaient mieux à faire et d'être à la commission des nominations et à ce moment-là, on pourra parler de vos amis et tout cela.

Eric LEJOINDRE : Merci. J'ai bien entendu la suggestion d'attribuer un lieu à Claude LAMBERT ; je la partage évidemment et j'ai même dans l'idée qu'il faudrait que ce soit, par exemple, une des salles dans des gymnases importantes du 18^{ème} puisqu'il était chargé des sports.

Vous le savez sans doute mais nous avons des travaux de rénovation relativement importants dans le gymnase du Centre sportif des Poissonniers. Cela pourrait être une des idées. A Dauvin aussi, il y a des salles de sports rénovées mais on s'est toujours dit qu'il valait mieux inaugurer des lieux beaux. Alors les salles de sports sont très belles mais qu'on sait que par ailleurs elles vont être réhabilitées, retravaillées, cela a du sens et donc, je suggère que nous continuions à travailler là-dessus.

ESPACES VERTS & NATURE EN VILLES

42. 2018 DEVE 162 – Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins

Philippe DURAND : Il y a une refonte du règlement sur les parcs et jardins.

La première des refontes, c'est que le nouveau règlement sépare les parcs et jardins des bois, ce qui était d'ailleurs une demande des écologistes. Avant, c'était le règlement pour les parcs et jardins et bois.

Il est composé de cinq chapitres :

- chapitre 1 : le domaine d'application ;
- chapitre 2 : les dispositions générales ;
- chapitre 3 : les usages ;
- chapitre 4 : l'environnement ;
- chapitre 5 : l'exécution du règlement.

L'essentiel est au chapitre 3 pour les usages et au 4 pour l'environnement, la faune et la flore.

Alors, il est introduit de nouveaux usages et/ou possibilités d'usages comme les moyens de locomotion à usage doux qui sont autorisés dans les allées, les pistes et circuits et promenades aménagés à cet effet, et pour les enfants jusqu'à 18 ans, ils peuvent circuler avec des vélos adaptés à leur âge.

Il y a également la possibilité de slackline, de jeux de boules, de palets, quilles et autres mōlkky, la pratique du cerf-volant pour les enfants sous la responsabilité d'un adulte.

Le chapitre 4 est consacré à l'environnement, la faune. Il introduit la possibilité pour les propriétaires de chiens de venir avec leur animal tenu en laisse et sous réserve que ce ne soit pas des chiens de catégories 1 et 2, c'est-à-dire des chiens dangereux.

Concernant le tabac, il reste interdit de fumer dans les aires collectives de jeux mais l'interdiction peut être étendue à l'intégralité de certains jardins, il reste à définir lesquels.

Autres nouveautés, la possibilité pour les titulaires du permis de végétaliser de se servir de l'eau dans les jardins publics.

Il y a un autre point aussi, c'est du fait de la restriction de la possibilité des manifestations dans l'espace public, les parcs et jardins sont de plus en plus sollicités pour accueillir des manifestations et/ou des festivals.

Les modalités d'animation et d'occupation temporaire sont définies à l'article 9 ; il y a les interdits fermes : commerce ambulants, chiens en groupe, **cartes** de toute nature, interdiction de publicité y compris sur les grilles et sur les murs extérieurs. Les autres manifestations sont subordonnées à la délivrance d'une autorisation de la Ville de Paris après consultation des mairies d'arrondissement.

Nous écologistes nous abstiendrons sur cette délibération car nous souhaitons déposer des amendements en Conseil de Paris, notamment tout ce qui concerne le respect du règlement car en introduisant de nouvelles possibilités d'usage, il faut aussi introduire de nous un apport de personnel pour faire respecter cet usage et ce n'est pas défini dans ce règlement.

D'autre part, c'est un règlement général qui ne fait pas de différenciation entre un petit square, un moyen square, un grand square, etc. donc tous les usages sont globalisés et on ne gère pas un petit square comme un grand square. L'usage d'un vélo dans un petit square n'est pas viable dans un grand square, etc.

Donc, je vais vous soumettre à délibération ce nouveau règlement.

Laurent QUEINNEC : Ce nouveau règlement fait en effet évoluer un certain nombre de choses. Nous n'avons pas de blocage de principe dessus mais un certain nombre de réserves sur des points flous. D'ailleurs, M. DURAND lui-même en a soulevé quelques-uns que nous partageons. J'en mentionnerais trois.

Le premier, ce sont les horaires. Il y a l'idée d'élargir les heures d'ouverture, c'est plutôt une bonne chose sur le principe mais cela peut poser des problèmes de voisinage. La question est de savoir quel est le degré de décision en termes de proximité pour le voisinage et aussi de la part du Maire pour prendre de telle décision. Egalement, cela peut poser des problèmes de sécurité et comme disait M. DURAND quel personnel pour accompagner ces ouvertures. La sécurité ici peut être potentiellement un problème et notamment de nos quartiers.

Le deuxième point, c'est que seront possible certaines animations festives. Là encore pourquoi pas, mais un espace vert, ce n'est pas un parc de loisirs, donc jusqu'où va-t-on ? Est-ce qu'il y a un risque de marchandisation de ces espaces qui sont d'abord des espaces de repos ? Il n'y a pas tellement de garantie, cela reste un peu flou et manque de cadrage pour aller dans ce sens.

Troisième point, les cimetières. Pourront-êtré réalisées des activités sans lien avec le funéraire. Là encore, de quoi s'agit-il ?

Toujours pour les cimetières, on pourra se promener en tenant un vélo à la main. Alors se promener avec un vélo à la main, si ce n'est pas pour faire du vélo, je ne vois pas l'intérêt, on peut aussi mettre des parkings à vélos à l'entrée des cimetières.

Vous voyez, ce n'est pas des choses forcément bien méchantes que je soulève ici mais cela suffit à nous faire voter contre cette délibération. Il y aura des propositions aussi à faire et surtout ce sera au Conseil de Paris et notamment en termes de sécurité, les agents de la DSP qu'on ne voit pas forcément beaucoup dans les parcs et jardins, quels seront leur rôle, quels moyens seront mis pour accompagner ce nouveau règlement et quel sera exactement son cadrage.

Donc nous allons voter contre.

Eric LEJOINDRE : Moi, je vais proposer de voter pour. D'abord, parce qu'il y a des évolutions positives même s'il peut toujours y avoir des spécifications parce qu'il faut trouver les bonnes souplesses et en même temps fixer des règles et des règles qui s'appliquent à l'ensemble des parcs et jardins de la ville mais on aura l'occasion d'y revenir un peu plus tard en étudiant des vœux.

L'usage des espaces verts, il évolue. Les espaces verts d'il y a 30 ou 40 ans sont très différents aujourd'hui et ils vont continuer d'évoluer. Au fond, le règlement des parcs et jardins, il a à sa charge d'abord de s'adapter à la réalité des usages qui existent. Je reprends un exemple : je pense que personne n'a pensé utile d'aller promener son vélo dans un cimetière. Par contre, le fait de pouvoir traverser un cimetière de part en part et de le traverser avec son vélo est utile. Faut-il aller jusqu'à autoriser le fait de faire du vélo dans un cimetière ? Ce qui existe dans de nombreux pays. Je crois qu'on n'est pas encore à ce niveau-là dans l'évolution du rapport, y compris du rapport assez intime à la mort et aux souvenirs des Parisiens. Peut-être que dans 10 ou 15 ans, il apparaîtra naturel à tout le monde de traverser un cimetière à vélo. Moi, j'ai grandi dans un pays où on allait pique-niquer dans les cimetières et c'est quelque chose qui est inenvisageable aujourd'hui en France et je l'entends et je le comprends. Ce n'est pas le cas partout et ces grands espaces, ils ont aussi vocation à évoluer.

Donc je pense que c'est dans cette démarche-là qu'on ait le règlement, il n'est pas figé pour les 30, 40 ou 50 ans à venir. Il est la prise en compte de la réalité à un instant T avec un certain nombre d'évolutions qui me semblent positives et on aura l'occasion d'y revenir.

Daniel VAILLANT : Si dans tous les arrondissements parce qu'on n'est pas totalement en accord avec la rédaction actuelle du règlement, si tout le monde vote contre, cela ne viendra pas au Conseil de Paris, donc il n'y aura rien.

Donc, il y a un petit problème de méthode, c'est quand même qu'il soit adopté dans une espèce de cadre général pour que le travail puisse être reconduit au Conseil de Paris, de l'amender, de le préciser pour obtenir un produit final, je dirais, meilleur.

Il est facile de s'abstenir ou de voter contre ; les conséquences, c'est que rien ne change. Je voulais quand même le dire en termes de méthode démocratique.

43. 2018 DEVE 176 – Subvention d'investissement de 5000 € à l'association « Les Amis des Jardins du Ruisseau » pour la sécurisation du site du jardin partagé, situé sur la Petite Ceinture (18^{ème})

Philippe DURAND : C'est une subvention d'investissement de 5 000 € à l'association « Les Amis du Jardin du Ruisseau » pour la sécurisation du site du jardin partagé, situé sur la Petite Ceinture.

Depuis plusieurs mois et de manière récurrente, les Jardins du Ruisseau ont dû faire face à des intrusions nocturnes dans leurs jardins et ils ont proposé de faire un système de fermeture virtuelle, numérisée, ce n'est qu'un simple code, etc. qu'ils peuvent tenir à distance. C'est un investissement relativement lourd de 5 000 €.

Cette délibération propose de leur octroyer cette somme de 5 000 € qui sera prise sur le budget participatif consacré à la Petite Ceinture.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? Je pense que c'est un investissement utile pour la tranquillité des Jardins du Ruisseau dont je veux saluer à nouveau le grand dynamisme.

COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

44. 2018 DAE 230 – Subvention (14 300 €) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (18^{ème})

Afaf GABELOTAUD : La première délibération, la DAE 230, est une subvention de 14 300 € à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 et j'en profite pour remercier son président, M. CASTEX.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

45. 2018 DAE 246 – Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'un principe de renouvellement ; rien n'est encore acté en termes de cahier des charges ou autres, c'est le principe uniquement du renouvellement d'une délégation de service public.

Pourquoi une délégation de service public ?

Parce que nous savons que c'est ainsi que nous arrivons à gérer les 71 marchés parisiens et, en ce qui concerne tous les marchés découverts parisiens, il y a quelques changements. Au 31 octobre 2019, il faudra changer de délégataire, on aura donc un nouveau délégataire, du moins des nouveaux candidats pour, soit un renouvellement du délégataire actuel, soit un nouveau délégataire. Nous passerons d'une délégation de 4 à 6 ans. Les lots vont être réduits, nous avons 3 lots sur l'ensemble parisien, nous allons les réduire à 2 lots.

L'explication de l'augmentation du temps et de la réduction des lots, c'est une question d'investissement puisque nous demandons aux candidats un certain nombre d'investissements nouveaux et un certain nombre de prises en charge de la gestion des marchés, qui va les obliger à un certain nombre d'investissements financiers assez lourd et aussi la mise en place d'études spécifiques pour des aménagements nouveaux et innovants.

Voilà ce qui explique les deux changements assez importants. Le renouvellement demandé va donc intégrer le renouvellement esthétique de tous les matériaux sur nos marchés. Il y aura aussi l'espace de convivialité.

En ce qui nous concerne dans le 18^{ème} arrondissement, nous avons une expérimentation en cours sur le marché Barbès et une pérennisation très certainement de cet espace de convivialité.

Nous demandons aux candidats de mettre des bacs spécifiques de collecte, de bacs spécifiques pour le poisson, des bacs spécifiques pour la viande, des bacs spécifiques sur un certain nombre de produits mais également un retour des bennes retirées sur les marchés où il y a une volumétrie assez importante de déchets. Sur certains marchés, en l'occurrence sur celui de l'avenue de la porte Montmartre, nous avons des grosses difficultés ; lorsqu'il y a ces bennes, la tenue du marché puisse être faite de façon correcte.

Nous leur demandons un tri de qualité. On sait qu'il y a déjà des marchés qui se sont mis au tri mais de vraiment qualifier ces tris, l'introduction plus importante du bio, de se doter de véhicules au gaz naturel de ville, l'ensemble de leur véhicule, de collecter et distribuer via des associations les invendus alimentaires. M. BADINA-SERPETTE ainsi que Mme MARKOVIC ont testé, ont mis en relation avec des associations pour un certain nombre d'expérimentations aussi bien dans la collecte et la distribution, mais aussi pour des repas faits avec ces invendus.

Nous allons également leur demander d'organiser des applications pour des livraisons à domicile des achats faits. Pour l'instant, c'est un principe de renouvellement de la délégation du service public qui sera donc lancée. Après il y aura des candidatures, un cahier des charges écrit des candidatures et un renouvellement au 31 octobre 2019.

Christian HONORE : Cette délibération va donner lieu à un débat au Conseil de Paris. D'ores et déjà, je veux vous dire qu'on va voter contre puisque, si j'ai bien compris, jadis il y avait quatre candidats, il y en a maintenant trois et vous voulez réduire à deux et d'allonger à six ans la durée des conventions. Il s'agit clairement d'évincer l'un des attributaires actuels.

Le débat ne se fera peut-être pas ici mais au Conseil de Paris, donc nous voterons contre.

Douchka MARKOVIC : Je voudrais profiter de cette délibération pour rappeler à quel point finalement les marchés sont extrêmement importants. Pour la plupart des citoyens, c'est un moment dans lequel on peut encore trouver des produits bruts, des produits frais qui permettent à chacun, pour une somme, pour la plupart du temps, assez modiques, de pouvoir avoir accès à ces produits-là.

Cela veut dire qu'à travers ces produits aussi, c'est une façon de cuisiner parce qu'on n'est pas sur des produits transformés, on est face justement à un produit qui est frais, qui est brut, qu'on peut justement cuisiner ; donc, c'est meilleur pour la santé.

A travers de ces marchés-là, ce qu'on essaie de préserver ce n'est pas seulement l'accès finalement à une nourriture saine mais aussi la possibilité pour les citoyens et les riverains d'avoir accès à cette alimentation et de pouvoir ainsi avoir une santé meilleure parce que moins on consomme de produits transformés, mieux on se porte.

A travers cette délibération, on pourrait aussi peut-être penser le marché du futur. De mon point de vue, cela ne va pas encore assez loin parce que c'est vrai qu'on pourrait se poser la question sur comment on arrive à essayer d'avoir un marché qui serait zéro déchet, avec un objectif de zéro déchet par exemple, ensuite quand le marché part et qu'on n'arrive pas à voir que ce soit des invendus qui soient sur le sol, qu'on n'ait pas de déchets sur le sol. On

pourrait essayer de penser un marché avec des produits bruts, frais, biologiques et locaux, et qui pourrait mettre en valeur tous ces producteurs locaux d'Ile-de-France.

Comment on pourrait essayer de faire en sorte que ce marché devienne encore plus – j'ai envie de dire – un bien commun ? On pourrait essayer de l'imaginer avec justement un côté zéro déchet. Comment on essaie de réduire le gaspillage alimentaire ? Comment on essaie de réduire le fait qu'on génère énormément de déchets suite au marché et puis bien sûr le tri, le bio-déchet et la récupération des invendus, de façon concrète pour les personnes qui en ont le plus besoin. Comment on essaie d'aller encore plus loin dans la réflexion sur les marchés ?

J'espère que même s'il y a quelques avancées par rapport à cette délibération, notamment les véhicules qui vont fonctionner au gaz naturel, en tant qu'écologiste, on peut essayer d'aller encore plus loin et d'essayer notamment à travers les marchés d'impulser quelque chose de nouveau sur l'écologie, sur le développement durable et permettre à tous d'avoir accès à une alimentation de qualité plus biologique, plus locale et pour la santé de tous.

Dans ce projet-là, on passe de trois lots, de trois délégataires à deux. On peut s'interroger sur la pertinence même si effectivement, je l'entends bien avec la nécessité de faire un amortissement au niveau des investissements faits, qui sont demandés. Quand on fait des lots encore plus gros, on peut s'interroger sur le suivi, sur la qualité, etc.

J'espère qu'en tout cas, un focus sera vraiment fait dans cette optique.

Afaf GABELOTAUD : Je me doutais bien que cette réduction des lots et l'allongement de la délégation peut poser des problèmes. Je vais essayer de répondre avec les éléments qui m'ont été donnés.

J'entends ce que vous dites, M. HONORE. Il n'est pas question d'évincer, il est question de challenger aussi les candidats. On ne limite pas le nombre de candidatures, on peut candidater autant, prendre autant de candidatures qu'elles ne peuvent arriver. Or depuis ces dernières années, on se rend compte qu'il y a quand même assez peu de candidats.

Qualitativement, nous n'avons pas non plus des délégataires d'une qualité exceptionnelle et c'est un vrai problème, un vrai souci. Aujourd'hui, il faut trouver un moyen et je pense qu'on peut répondre à Mme MARKOVIC pour trouver un moyen aussi de performer sur le marché pour qu'il soit de meilleure qualité, plus bio, avec le moins de déchets possible, avec aussi une certaine innovation.

On a aussi un souci financier, les redevances étant assez peu élevées et tout cela pour maintenir des prix de produits assez bas parce que le marché doit rester populaire. Je parle pour le coup avec mon cœur parce que j'ai été élevée en mangeant les produits du marché et uniquement en mangeant des produits du marché parce que c'est économe, parce que cela permet à des familles nombreuses ou à des familles modestes de pouvoir dîner et déjeuner tous les jours avec des produits frais. Cela est extrêmement important et cela me tient vraiment à cœur. Donc, il n'est pas question de transformer le marché populaire en marché bobo, pour riches, pour gens aisés. Il faut garder cet équilibre et cela passe aussi par les redevances ; il a été fait le choix de ne pas augmenter ces redevances. Donc, il a fallu trouver ce lien entre qu'on n'augmente pas, comment on fait pour que le délégataire puisse s'y retrouver aussi, en réduisant le nombre de lots, en lui permettant un plus grand nombre de marchés, cela lui permet de faire plus de marge puisqu'il mutualise ses moyens.

Cela explique une partie mais je peux comprendre qu'on puisse se poser un certain nombre de questions. Cela explique la partie challenger les candidats pour qu'ils soient quand même plus inventifs parce que, très honnêtement, malgré les candidatures qu'on peut avoir, cela

reste assez moyen et d'autre part, leur permettre de passer de 4 à 6 ans, cela permet d'amortir un peu plus longtemps.

Eric LEJOINDRE : Donc, le chemin comme le disait Mme GABELOTAUD, il est clair : améliorer la qualité tout en maintenant une offre notamment dans le 18^{ème} en direction des familles qui n'ont pas tous forcément les moyens de payer les prix du marché Raspail. C'est un chemin qu'on peut prendre parce qu'il est possible de faire bien populaire, de qualité, cela veut dire retravailler aussi la façon dont on fait marché. Quand on jette un tiers de ce qu'on amène sur son stand, on a des sources d'économie aussi à travailler directement avec les commerçants. C'est pour cela qu'il faut des équipes très investies auprès de ces commerçants pour gérer ces marchés, sans doute de façon plus différent de ce qui a été fait jusqu'à maintenant en insistant peut-être sur d'autres choses mais en gardant l'esprit du marché parisien populaire parce que c'est quand même là, comme le disaient à la fois Mmes GABELOTAUD et MARKOVIC, qu'on trouve des produits frais, encore faut-il qu'ils soient de qualité et à des prix abordables, et c'est sûrement possible.

Douchka MARKOVIC : Juste rajouter une chose, il faudrait aussi innover dans les matériaux parce qu'il est vrai que dans l'installation, c'est malheureusement très bruyant. Il y a vraiment à mon avis une réflexion à mener, sur comment faire des installations et des désinstallations qui soient beaucoup moins bruyantes pour les riverains qui habitent juste à côté des marchés.

46. 2018 DAE 254 – ARC DE L'INNOVATION – Subvention (100 000 €) et convention avec Accords Croisés pour une plateforme de l'innovation et d'expérimentation au sein du 360 Music Factory (18^{ème})

Afaf GABELOTAUD : C'est avec un grand plaisir qu'on parle d'Accords Croisés ou plus de 360 qui est un projet depuis très longtemps, depuis 2011, porté à bout de bras par l'équipe municipale depuis 2011, puis par la nouvelle équipe municipale aussi puisque Accords Croisés, c'est depuis 2011. C'est sur ce site entre la rue Léon et la rue Myrha, un site qui était voué à une destination d'activités commerciales qui a eu beaucoup du mal à trouver preneur qui devait finir en logement. On s'est un peu insurgé tous, le faire pour dire : non dans ce quartier, nous avons aussi besoin d'activités et commerciales et culturelles et enfin du moins d'autres choses.

Aujourd'hui, la 360 Music Factory dite Accords Croisés, c'est l'association de quatre entreprises, trois associations et tout cela tournait autour de la musique du monde. Cela trouvera tout son sens en plein cœur de la Goutte-d'Or. Cela nous avait beaucoup émus à l'époque puisque ce projet nous a été présenté avec un vrai vouloir de s'intégrer dans un lieu inspirant mais qui puisse être aussi en résonance avec les habitants et avec vraiment toute la diversité culturelle de ce quartier.

Il s'agit d'un espace hybride ; un espace de création, de production, de formation, de bureaux mutualisés, de résidence d'artistes mais également une plateforme d'innovation et d'expérimentation. C'est en cela que nous proposons dans le cadre de l'art de l'innovation une subvention de 100 000 €, une convention avec Accords Croisés pour une plateforme de l'innovation et d'expérimentation au sein du 360.

Cela veut dire exactement qu'au sein de ce site qui sera aussi un site de concert, un site de restauration, un site de loisirs et aussi un site de création, d'avoir des start-up, d'accueillir des jeunes pousses, donc entre 15 et 20 entrepreneurs avec l'accompagnement de 360, des quatre entreprises et des associations à l'intérieur, pour créer des choses nouvelles, une façon de diffuser, une nouvelle façon d'expérimenter la production et le but étant à terme puisqu'il s'agit de musique du monde d'ici trois ans d'accueillir à peu près 30 % de start-up international sur le thème de la musique du monde.

J'espère, en attendant l'ouverture qui devrait avoir eu lieu début 2019, que ce projet soit toujours enthousiasmant, mis à votre approbation pour une subvention de 100 000 € à cette plateforme de l'innovation.

Eric LEJOINDRE : C'est un très beau projet auquel il a fallu que beaucoup ici croient, mais hors de cette salle aussi, notamment un certain nombre d'investisseurs. Je me rappelle la difficulté qu'il y a eue pour un acteur privé à mobiliser des fonds privés, ce qui nous a amenés pour le Hasard Ludique, à nous interroger quand même sur l'allocation notamment par les grandes banques françaises d'un certain nombre de prêts à des gens qui veulent créer de la richesse et qui doivent aller à l'étranger trouver leur financement.

Loïc LORENZINI : A la suite de Mme GABELOTAUD, je voulais souligner ce projet ambitieux et innovant. Ambitieux par les montants d'investissements portés en grande partie par le porteur de projet, ambitieux aussi par l'ensemble des métiers que recouvrent le 360, les métiers autour de l'industrie musicale, édition, production, développement de la carrière des artistes, management, gestion, droit d'artistes, plateforme de streaming ; innovant par les technologies qui seront développées, notamment technologies du numérique qui restent une source d'emploi importante dans notre pays. Puis, innovant par le système de gouvernance avec plusieurs parties prenantes un peu sous le modèle de l'économie sociale et solidaire, un modèle entrepreneurial de nature à permettre un vrai dialogue entre les usagers, les différents utilisateurs et entrepreneurs qui se retrouveront au 360.

Donc, je voulais souligner l'innovation en matière sociale et en matière de gouvernance.

Un sujet original puisque c'est un lieu de rencontres, lieu de formation et de production. Un enjeu que je tenais à souligner, c'est la bonne interaction avec le territoire local et avec l'ensemble des entreprises entrepreneuriales culturelles du 18^{ème} qui est un arrondissement riche par son tissu entrepreneurial mais aussi associatif et socioculturel. Puis, reprendre ce que vous disiez tout à l'heure par rapport à ce quartier et de la rue Myrha, j'étais très content de vous entendre réfléchir sur la fin peut-être du tout voiture sur la rue Myrha. C'est une demande d'une partie des acteurs locaux de la population. Il y avait eu un projet déposé pour le budget participatif à hauteur de la rénovation du croisement Léon et Myrha. On est là devant un projet qui se veut global en activités économiques, un lieu de vie et un stimulateur pour la rénovation urbaine et effectivement, remettre encore plus de qualité de vie, peut-être sans voiture sur ce quartier.

Eric LEJOINDRE : J'en profite pour remercier, comme l'a fait Mme GABELOTAUD, Saïd ASSADI qui porte ce projet depuis longtemps. Cela fait quand même près de cinq ans qu'il travaille en préfiguration dans les locaux loués rue Stephenson, qu'ils sont arrivés à avoir des liens très forts avec l'ensemble des acteurs du quartier et je suis heureux que ce projet aujourd'hui rassemble tout le monde autour de cette table, cela n'a pas toujours été le cas. Je pense que le travail de conviction qui était celui, notamment de Mme GABELOTAUD mais beaucoup celui de Saïd ASSADI y est pour beaucoup et je veux vraiment l'en saluer.

47. 2018 DAE 265 – Activités commerciales non ludiques installées durablement sur la voie publique – Fixation de la zone de commercialité applicable à certains sites

Afaf GABELOTAUD : Il existe cinq zones de tarification selon la commercialité dans les rues pour les droits de voirie lorsqu'il s'agit d'activités commerciales. Il est porté à notre connaissance une revalorisation de ces tarifs sur un certain nombre de sites.

En ce qui nous concerne dans le 18^{ème} arrondissement, il s'agit de la place Suzanne-Valadon qui va passer en hors catégorie, soit 6,30 €/m²/jour.

48. 2018 DAE 267 – Subvention (8 000 €) à l’association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l’année 2018 (18^{ème})

Afaf GABELOTAUD : Une subvention de 8 000 € à l’association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l’année 2018, et je tenais à remercier Patricia LARDAIS sa présidente qui, par son activisme et son dynamisme, fait un certain nombre d’animations : la fête des mères, la fête de la musique, les fêtes de fin d’années, les cadeaux pour les enfants, les père Noël.

C’est une subvention que l’on mène depuis un certain nombre d’années, qui ne pose pas de problème.

49. 2018 DAE 289 – Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – Conventions

Afaf GABELOTAUD : Il existe un certain nombre d’activités commerciales sur l’espace public. Il s’agit de vendeurs de bonbons mais également de vendeurs de chaussettes, de vendeurs d’ustensiles de cuisine, de vendeurs un peu plus prestigieux. C’est une vieille tradition puisqu’il s’agit des gueules cassées d’après-guerre où pour leur permettre de survivre et d’avoir un revenu, on leur a octroyé des emplacements sur l’espace public et de pouvoir vendre des choses. Donc, c’est une espèce de tradition qui s’est un peu perpétrée de famille en famille, puis petit à petit s’est transformée en activité commerciale que tout le monde connaît depuis des décennies.

Les législations ayant évolué, elles nous obligent aujourd’hui à mettre en concurrence les projets proposés ou du moins les candidats qui existent déjà. Donc, il y a eu un certain nombre de concertations avec les anciens occupants ; il n’y a plus de gueules cassées mais il y a quand même un certain nombre de personnes qui vivent de ces activités depuis plusieurs années. Il a fallu leur expliquer les nouvelles conditions d’exploitation sur le domaine public, à savoir la mise en concurrence. Donc de présenter des projets, d’être en concurrence avec d’autres candidats et de permettre à plusieurs personnes de pouvoir postuler sur un emplacement. Tout cela était remis sur la table. Nous avons balayé tous les emplacements que nous avons parce que ce sont des emplacements qui ne s’inventent pas, ce sont des emplacements physiques connus, détaillés, qui existent par des votes au Conseil de Paris. On ne les invente pas, on ne se met pas n’importe où sur l’espace public.

Sur ces emplacements, il y a eu deux appels à projets : un premier appel à projets dits classiques, c’est-à-dire où il n’y avait pas de sujets particuliers parce que les voies commerçantes sont assez classiques et assez banales, n’ont pas de commercialité particulière, et des appels à projets sur des sites dits prestigieux. Je ne vous fais pas la liste mais il y a un certain nombre de sites extrêmement convoités. Donc forcément, on a fait un appel à projets à part pour pouvoir retenir des candidatures qui répondaient à un cahier des charges plus particulier.

On a pu ainsi octroyer 14 emplacements dans le 18^{ème} pour trois ans. Pour votre information, il y avait 20 emplacements remis en concurrence, 33 candidatures ont été reçues, on ne s’est pas précipité sur le 18^{ème} arrondissement ; 14 ont été attribués ou réattribués, 1 a été supprimé celui qui est à la sortie du métro Anvers, il y en avait déjà un certain nombre, on avait décidé d’en enlever un. Quatre n’ont pas fait l’objet de candidatures place de la Chapelle, des jardins d’Eole, 2 rue de la chapelle, la rue Charles-Nodier. Il n’y avait pas eu de candidatures sur ces sites, avec un regret quand même sur le jardin d’Eole, on voulait qu’il y ait eu une animation mais personne n’a candidaté. Deux n’ont pas été attribués dans l’attente de candidature complète : le 142 boulevard Clichy et le square Louise-Michel sur l’aspect commercial et pas l’aspect ludique.

Si vous le souhaitez, il s'agit de la place Suzanne-Valadon pour de l'alimentaire, place Suzanne-Valadon pour les chapeaux, métro Anvers pour de l'alimentaire, angle place Albert-Kahn et boulevard Ornano pour de l'alimentaire, croisement rue de Clignancourt et boulevard Rochechouart pour de l'alimentaire, métro Blanche terre-plein central pour de l'alimentaire. Le projet alimentaire, c'est aussi bien les bonbons, les chichis, les crêpes... Place des Abbesses alimentaire connexe au manège.

Nous avons demandé à avoir une présentation du projet du manège parce que nous avons souhaité à ce qu'on ait une nouvelle présentation esthétique. Au bout d'un certain moment, et selon un certain nombre de revendications qui nous ont été faites, on peut aussi changer de décor et présenter de nouvelles choses. La même chose a été demandée sur la place Jules-Joffrin. On a une très belle place ; nous avons demandé à la société **Luka Manège** de nous présenter un plan précis esthétique de son manège et la structure alimentaire qui sera connexe au manège.

13, rue du Poteau pour la maroquinerie, 15 rue du Poteau pour des axes divers et de maisons, métro Blanche pour des produits touristiques, place Torcy pour un manège, place des Abbesses le manège, place de Joffrin le manège. Je vous ai expliqué qu'on demandait à ce que l'on sache exactement à quoi on va avoir droit.

Carine ROLLAND : Merci pour cette présentation détaillée qui nous permet aussi de voir que la commercialité, ce ne sont pas que les entreprises classiques dans des bureaux que des magasins et que le domaine public a aussi cette fonction si tant est qu'elle soit bien encadrée au sens noble du terme.

50. 2018 DAE 296 – Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3 000 €

Afaf GABELOTAUD : C'est une délibération assez classique puisqu'il s'agit d'une indemnisation à hauteur de 3 000 € pour le magasin d'alimentations générales au 147, boulevard Ney suite aux travaux d'extension du tramway T3.

Carine ROLLAND : Rappelons que l'inauguration aura lieu le 24 novembre.

ECONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

51. 2018 DAE 76 – Subventions (40 000 €) et conventions avec cinq associations et une société coopérative d'intérêt collectif pour le développement d'outils de monnaies complémentaires

Frédéric BADINA-SERPETTE : Quatre délibérations économies circulaires sociales et solidaires, dont une structurante qui va me permettre de vous présenter rapidement le bilan et, comment nous allons dérouler la deuxième feuille de route économies circulaires, puis une série de subventions pour lesquelles je ne rentrerais pas dans le détail dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Aujourd'hui, on sait qu'il y a à peu près 66 000 emplois, 500 emplois directs créés grâce à l'économie circulaire depuis le début du mandat. Le comptage a été fait à en 2016. On est en train de le consolider aujourd'hui. Voilà ce que représente aujourd'hui l'économie circulaire dans l'économie globale à Paris ou la transition écologique, on sait que cette transition peut être porteuse de centaines de milliers d'emplois. Ce chiffre conforte notre stratégie que nous avons commencée à construire en 2014 et que nous avons votée en 2017 au travers du plan de l'économie circulaire qui se décline via une feuille de route et un plan d'action censé nous

conduire en 2020 vers une ville qui produit moins de déchets, qui consomme durablement, qui recycle de manière plus efficace mais surtout qui valorise ou qui répare nos objets du quotidien pour y envisager une seconde vie. On sera ainsi mieux armé pour lutter contre les inégalités et la pauvreté mais aussi contre la prolifération des déchets, gros sujet sur lequel nous travaillons quotidiennement, notamment avec M. MENEDE.

Parmi les objectifs fixés et les réalisations connues, outre l'appui d'un certain nombre de projets structurants dans l'Arrondissement, on en parlait à chaque fois, donc je ne reviendrais pas dessus, mais l'Arrondissement du 18^{ème} reste pionnier sur plein de domaines, notamment dans l'alimentation avec la Louve ou Carton Plein, j'en reste là.

Depuis 2014, concrétisée par ce plan, la généralisation du tri des déchets qui sera organisé à la source ; cette généralisation prévue pour 2020 est expérimentée dans deux arrondissements parisiens. On a expérimenté à la caisse des écoles dans le 18^{ème}, cela fonctionne très bien. J'en profite pour dire que si on a prévu de le généraliser pour 2020, la loi ne le rendra obligatoire qu'en 2025. Donc, nous sommes déjà en avance par rapport à ce que nous demande la loi.

En parallèle, on a engagé la collecte des fruits et légumes sur 53 marchés alimentaires pour les redistribuer, voire les valoriser en compost, compostage que nous développons par ailleurs à Paris, ce n'est pas évident puisque le Parisien a un peu de mal à composter et qu'aujourd'hui, déjà trier chez soi, ce n'est pas évident, il faut trouver de la place et composter sur l'espace public ou dans les parcs, on n'a pas encore réussi à généraliser. Donc on continue de travailler dessus.

Nous avons aussi décidé d'ouvrir une ressourcerie par arrondissement, ce sera le cas d'une nouvelle ressourcerie dans le 18^{ème} en l'année 2019, d'accompagner les commerces zéro déchet, etc.

Je voudrais en profiter pour remercier les services parce qu'on en parle peu mais ce sont eux qui sont en capacité aujourd'hui de faire en sorte que la politique publique que nous déroulons au travers de notre feuille de route, elle marche. Je voudrais remercier précisément la DPE et la DAE, qui contribuent largement à la mise en œuvre de ces objectifs et qui sont au quotidien en lien avec les acteurs qui font l'économie circulaire aujourd'hui.

Je vous parlais d'une deuxième feuille de route. On a décidé d'accélérer la programmation en définissant une nouvelle salve d'objectifs pour enrichir et préciser notre politique. C'est pour cela que ce soir, je vous présente différentes actions. Parmi ces actions, on va travailler sur la sensibilisation, la synergie entre les territoires, donc mieux coordonner notre action d'un arrondissement à l'autre, mais aussi depuis Paris vers la Première Couronne et vers l'Île-de-France. Nous allons travailler aussi sur la consommation responsable ou encore le réemploi.

Je mettrai juste l'accent sur trois thématiques que nous allons suivre plus particulièrement dans le 18^{ème} en tout cas, sur lesquelles nous allons travailler. D'abord, une mairie exemplaire en lien avec les services puisque nous allons travailler sur le réemploi et les échanges de mobiliers professionnels entre les services et entre les mairies. On va engager la sortie du plastique, nous l'avons votée récemment au Conseil de Paris. Il va falloir maintenant y aller. Vous voyez qu'ici d'ailleurs, nous avons des verres en verre et non plus en plastique. On va engager le déploiement de la collecte et la valorisation des biodéchets. Une mairie qui se mettra de manière plus appuyée en marche pour engager le schéma de la commande publique qui prévoit de privilégier des acteurs innovants de l'USS, de l'insertion dans un certain nombre de prestations que nous pouvons commander au quotidien et qui vont nous permettre d'accentuer notre effet en matière d'emplois sur le territoire. L'idée, c'est de faire en sorte que les 155 000 agents de la Mairie puissent participer à cet effort

d'exemplarité et qu'ils puissent envoyer avec nous un exemple fort à tout le monde et aux acteurs.

Deuxième focus sur la culture et l'événementiel, sur lequel nous travaillons beaucoup évidemment avec Mme ROLLAND dans le 18^{ème}. Culture et événementiel notamment pour proposer par exemple aux théâtres de faciliter les emplois de leur décor ou encore de leur costume ou encourager l'éco-conception d'exposition de spectacles ou d'événements, d'encourager la mutualisation de solutions logistiques. On en parle souvent ici mais nous avons déjà engagé ce sujet avec la fête des vendanges qui tend progressivement vers le zéro déchet. D'une année sur l'autre, on progresse et cette nouvelle feuille de route va nous aider encore plus à progresser vis-à-vis du futur prestataire qui sera choisi puisqu'il aura un cadre encore plus clair pour pouvoir avancer.

Enfin, je parlerais de la mode éthique et de la mode circulaire que nous allons mettre à l'honneur dans les mois qui viennent puisque nous allons beaucoup travailler avec ces acteurs du développement économique dans nos quartiers pour accompagner leur transition vers plus de recyclages. Les Gouttes-d'Or de la mode dans le 18^{ème} ont déjà engagé cette transition avec un certain nombre d'acteurs qui travaillent le tissu et qui le recyclent, qui le retravaillent et qui mutualisent leurs outils pour confectionner de nouveaux vêtements. Je citerais la Draft, un nouvel acteur de l'Arrondissement, trois jeunes qui se sont lancés dans la mode à partir de tissus recyclés qui sont assez innovants et assez sympas.

Enfin, un focus sur les accorderies dans le cadre de différentes subventions que je vous propose de voter à la suite de cette présentation de la feuille de route économie circulaire. D'abord un focus sur les accorderies qui contribue largement au déploiement de ce qu'on appelle les monnaies locales complémentaires. L'idée, c'est de trouver des systèmes permettant de faciliter les échanges, non plus forcément avec du sonnante et trébuchant mais pourquoi pas avec un échange de services. Dans le 18^{ème}, c'est l'accorderie portée par le Petit Ney qui est concernée par ce dispositif. L'idée, c'est d'accorder des subventions à trois accorderies plus l'accorderie portée par le Petit Ney pour faire en sorte de développer ces monnaies complémentaires.

Pour conclure, un focus sur l'association « Coup de main » qui œuvre à l'insertion des populations exclues et qui exploite une ressourcerie dans le 20^{ème}. Vous me direz pourquoi nous parlons du 20^{ème} ici ? Eh bien, parce que le m² est cher et compliqué à trouver et que quand on lance une ressourcerie, il faut trouver un lieu de production ou de revalorisation d'un lieu de stockage. Il se trouve que la ressourcerie Coup de main stocke et trie une part de son gisement prélevé sur tout Paris et notamment dans le nord-est parisien dans le 18^{ème} à la porte de la Chapelle. La perspective des JO de 2024 va faire nettement évoluer la porte de la Chapelle et que le site en question va disparaître. Donc, il va falloir retrouver des nouveaux locaux, on les a trouvés à Cap18 qui se trouve porte d'Aubervilliers. Le petit détail, c'est qu'ils occupaient jusque-là les locaux pour un loyer assez symbolique. On connaît un peu la gourmandise de Cap18 sur les loyers qu'ils pratiquent dans l'occupation, c'est pour cela que dans la veine de ce que nous faisons déjà depuis un certain temps, dans l'appui des structures de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire, on va les appuyer en proposant de verser une subvention de fonctionnement pour palier ce différentiel entre le loyer symbolique qui était au départ et le loyer réclamé aujourd'hui par la Foncière des régions qui gère Cap18.

Eric LEJOINDRE : C'est vrai que le 18^{ème} est devenu l'un des pôles importants de l'économie circulaire sociale et solidaire grâce à la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs que vous avez cités mais aussi la vôtre et celle de l'ensemble de mon équipe. Est-ce que ces délibérations appellent des interrogations ou des commentaires ?

Philippe DURAND : Oui, NPPV sur DAE 76.

INTEGRATION

52.2018 DDCT 166 – Subvention (3 000 €) et avenant à convention avec l'association la Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les Immigré.e.s

Nadine MEZENCE : C'est une subvention de 3 000 € qui concerne l'association FASTI. Cela concerne un projet de développement et de structuration en filière mode et design à la Goutte-d'Or. C'est aussi un projet à la croisée de l'économie solidaire et circulaire, de l'insertion professionnelle, de l'intégration et du développement économique.

Il vise à créer et à développer des activités économiques avec des impacts pour l'emploi localisé, l'inclusion sociale et économique des artisans. Le quartier de la Goutte-d'Or compte de nombreux artisans et entrepreneurs dans le secteur de la couture et de la mode, pour beaucoup originaires d'Afrique avec un potentiel économique important.

Pour permettre la réussite de ce projet et une intégration réussie des personnes en poursuivant cet accompagnement, la Ville de Paris souhaite confier à l'association FASTI, Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les Immigré.e.s. une mission d'accompagnement juridique d'une quinzaine de couturiers vers la régularisation administrative, avec une subvention d'un montant de 3 000 €.

Pierre LISCIA : Tout à l'heure, M. JULIEN a exprimé un malaise, je veux exprimer un malaise également. Je vais m'opposer à cette délibération, non pas parce que l'action d'accompagner les couturiers de la Goutte-d'Or me pose problème, bien au contraire. Mais parce que je suis très réservé quant au choix de l'association que vous vous apprêtez à financer.

Dans sa fiche de présentation jointe à la libération, la FASTI explique que ses activités principales sont la promotion de l'éducation populaire et la lutte contre toutes les formes de discrimination et pour respect des libertés individuelles. Rien à redire à première vue. Sauf que quand on creuse un peu plus en se rendant sur leur site internet, on se rend compte que c'est une association militante politique qui a des prises de position particulièrement radicales et virulentes et qui pose la question du respect d'un certain nombre de principes républicains. Non seulement, la FASTI réclame l'abolition de toutes les frontières, le droit de vote et d'éligibilité pour les sans-papiers, la régularisation de l'ensemble des sans-papiers et la fermeture immédiate des centres de rétention administrative, ce qui ne pose pas d'ailleurs problème, c'est leur point de vue. Mais ils ont un journal d'informations militantes, ils l'appellent comme cela, qui s'appelle « Ouvrons les frontières » et dans lequel, ils demandent régulièrement la fin de la politique coloniale de la France à Mayotte, en Guyane et dans l'ensemble des départements et territoires d'Outre-mer où l'Etat a instauré et entretient un régime inégalitaire, discriminatoire et violent.

Je pense que les mots ont un sens. C'est une association activement militée contre la loi Asile et Immigration, c'est leur plus grand droit, mais ils considèrent que c'est une loi discriminatoire, xénophobe, liberticide et que c'est un pas de plus vers la fin de l'Etat de droit. Je crois que les mots encore une fois ont un sens et elle n'hésite pas à faire un parallèle que je trouve indigne et écœurant entre les politiques menées par les gouvernements Valls, Cazeneuve, Collomb avec les lois du régime de Vichy contre les Juifs et les Tziganes et dénonce à chaque opération de mise à l'abri des populations migrantes, des rafles par les policiers. Encore une fois, les mots ont un sens.

Enfin, c'est une association qui dénonce, dans ses outils de communication, le racisme d'Etat en France dirigé à la fois contre les minorités comme les musulmans et les migrants.

Parler de racisme d'Etat quand on est une association et qu'on prétend à obtenir des financements publics, je trouve cela particulièrement indigne. Cela me choque, cela me gêne. Je ne voterais pas cette subvention bien que l'objet de la subvention soit tout à fait honorable. Mais je pense qu'il y a d'autres associations qui pourraient tout à fait assumer cette mission.

Gérald BRIANT : Juste pour dire que ce qu'il y a un sens surtout, c'est que quand il y a une association comme Par Hasard à laquelle vous voulez supprimer la subvention, c'est une association de défense des immigrés. Cela n'a rien à voir mais, cela a un sens en l'occurrence. C'est un choix, le choix de s'en prendre à ceux qui défendent les plus faibles, ce qui sont les plus en difficultés. Très bien, continuons comme cela. Les gens, ils sont déjà dans de graves difficultés mais surtout, n'aidons pas ceux qui les aident, surtout pas. Moi, je trouve cela scandaleux.

Quand on connaît la FASTI, quand on connaît le combat parce que c'est un véritable combat, aujourd'hui, d'aider des populations qui sont parmi les plus en difficultés. Franchement, c'est vraiment un travail associatif avec des travailleurs sociaux. Qu'il y a des associations qui concourent à la citoyenneté, tant mieux, parce que vous pouvez aujourd'hui vous amuser à prendre des bulletins de toute une série de choses qu'on subventionne à la Mairie de Paris, vous serez assez surpris dans les publications d'éditorialistes, qui ont une pensée politique, qui participent aussi de la démocratie. La démocratie, c'est l'ensemble, c'est le canal associatif, ce sont les syndicats, ce sont les parties politiques, c'est tout cela qui fait sens. Donc, c'est un mauvais procès que vous faites à la FASTI, qui est reconnue pour le travail qu'elle fait au quotidien et c'est assez symptomatique de ce qui vous porte, c'est-à-dire la haine de l'étranger et la haine de ceux qui les aident.

Eric LEJOINDRE : Je propose qu'on n'ait pas un débat enflammé sur une délibération qui est importante puisqu'il s'agit d'une dimension de l'action municipale qui compte mais qui reste dans le cadre dans lequel elle est.

Pascal JULIEN : La FASTI, c'est par elle que je suis arrivé à la politique dans les années 70, je la connais depuis longtemps. Maintenant, si vous pensez que la FASTI est une organisation je ne sais pas comment dire, à vous écouter, c'est toujours la même chose, c'est du fuck news que vous faites, vous êtes un spécialiste du double langage. On connaissait les greenwashing mais avec vous maintenant, on connaît le Democratic washing. On tient un langage démocrate pour mieux diffuser une idéologie nauséabonde.

Si la FASTI était ce que vous dites, elle aurait été interdite par la loi. Si vous pensez que cette organisation est quasiment illégale du fait de l'idéologie qu'elle porte, faites une procédure, demandez sa dissolution, allez jusqu'au bout de votre raisonnement. Mais là, ce que vous faites démontre votre intolérance profonde. Je peux vous dire que par exemple, vous subventionnez ici une association d'anciens combattants, moi aussi d'ailleurs, qu'il y a dans cette fédération l'idée qu'il faut supprimer l'arme nucléaire. C'est une prise de position politique ? Democratic washing, fakenews. Sur les réseaux sociaux, vous vous déchaînez avec une haine, des mensonges permanents. En général ici, vous êtes tout gentil, tout sourire. Pour une fois, vous venez de ressembler à vos tweets.

Eric LEJOINDRE : Je propose qu'on reste dans un niveau de discussion et de débat qui soit à la fois passionné et passionnant mais aussi à la hauteur de ce pourquoi nous sommes amenés à voter.

Pierre LISCIA : Juste rappeler que j'ai quand même introduit et conclu mon propos en disant que j'étais tout à fait favorable à ce qu'on vienne aider les couturiers de la Goutte-d'Or sans papier. Il n'y a aucun doute là-dessus. C'est sur le choix de l'association.

Je ne remets pas en cause les convictions, les orientations politiques que peuvent avoir des associations qu'on finance, je ne l'ai jamais fait. En revanche, si vous considérez que parler de politique coloniale dans les territoires d'Outre-mer avec un régime inégalitaire discriminatoire organisé par l'Etat, c'est une conviction politique anodine, ce n'est pas ce que je crois. Si vous pensez que parler de rafle quand on parle de mise à l'abri de migrants c'est anodin, ce n'est pas ce que je pense et si vous pensez que dénoncer le racisme d'Etat en France contre les musulmans et les migrants c'est anodin, cela n'est pas mon cas. C'est écrit noir sur blanc dans tous les documents de cette organisation et c'est cela que je mets en cause.

Fadila MEHAL : Je ne veux pas alimenter des propos trop polémiques. Je crois qu'il faut raison garder. Nous proposons au vote une subvention de 3 000 € et une subvention finalisée sur un objet. Je dirais que, normalement, c'est le seul élément qui doit guider notre décision.

Pour autant, en effet, il y a beaucoup d'associations pour lesquelles les valeurs ou même parfois les ancrages peuvent être contestés et c'est notre démocratie de contester aujourd'hui la possibilité de pouvoir le faire dans un cadre démocratique. Je ne partage pas la question du racisme d'Etat et pourtant un premier ministre a prononcé le mot d'apartheid et il n'a pas été condamné, me semble-t-il. Ces considérations sont importantes mais me semble-t-il qu'en l'occurrence, il nous appartient de juger sur l'opportunité des 3 000 € qui seront fléchés sur l'action qui vient d'être dite.

Pour ces raisons, nous voterons la subvention.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Sur la forme, je pense qu'on peut avoir des opinions différentes les uns des autres et se respecter. Ce qu'a dit M. LISCIA tout à l'heure, c'est son droit. Il a le droit de critiquer l'association sur son orientation politique. C'est le débat démocratique comme d'ailleurs l'association peut avoir son point de vue politique sur le sujet.

Mais je crois qu'il faut bien distinguer les deux choses. Il y a un travail de l'association. Ce travail d'association c'est une subvention, je la voterai parce que c'est un travail important. En revanche, évitons dans des conseils d'arrondissement de jeter des anathèmes sur les élus qui prennent des positions. Il est tout à fait dans le droit de l'élu de voter contre une subvention et de critiquer le travail. Ce qui n'a pas été le cas d'ailleurs, il pouvait très bien critiquer le travail de l'association, il ne l'a pas fait. Il a critiqué l'orientation politique, c'est son droit aussi.

Je pense qu'on gagnerait toutes et tous à se respecter et à ne pas se jeter des anathèmes les uns et les autres. Je suis en désaccord avec ce qui a été dit sur l'orientation politique. Je ne peux pas le cautionner mais pour autant, l'association fait un travail utile, d'intérêt général, c'est la raison pour laquelle je la voterai.

JEUNESSE

53. 2018 DJS 131 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019

Cédric DAWNY : Il s'agit d'un projet de délibération pour la mise en œuvre du dispositif que vous connaissez bien Paris Jeunes Vacances pour l'année 2019. Peut-être qu'avant de parler de 2019, on va parler de 2018. A savoir que sur notre territoire et notre cher 18^{ème}, cela a concerné des jeunes entre 16 et 30 ans pour concrétiser leur projet de vacances autonomes et ils étaient au nombre de 117 pour un budget consommé de 16 100 €.

54. 2018 DJS 261 – Signature du Contrat Jeunesse du 18^{ème} arrondissement.

Cédric DAWNY : Contrat Jeunesse du 18^{ème} arrondissement pour les années 2018-2021.

Ce contrat est une contractualisation entre la Mairie de Paris et notre territoire par le biais de la Mairie d'arrondissement. A ce titre, il est le résultat d'une concertation et d'une réflexion collective avec les acteurs jeunesse et ce dans sa dimension la plus élargie. Quand je parle de dimension plus élargie, c'est-à-dire que cela va toucher les collèges, également les différentes administrations puisque comme vous avez pu le voir dans le cadre des délibérations votées, beaucoup de l'administration parisienne sont concernées par ce sujet, cela a abouti à un diagnostic partagé et des objectifs prioritaires que nous avons ensuite déclinés en pistes d'actions concrètes mais j'y reviendrai plus tard.

Ce contrat Jeunesse d'arrondissement matérialise également une volonté de faire vivre les partenariats et d'articuler, si vous me le permettez, l'union des acteurs de terrain pour une meilleure cohérence de la chaîne éducative dans sa globalité. N'oublions pas que les acteurs jeunesse de notre territoire visent avant tout l'autonomie sociale, économique et psychique de leur public via l'orientation, la formation et, quelque chose d'éminemment important en ces temps, la question de l'engagement.

Ces dernières années, malheureusement nombreux d'entre vous ont pu constater l'environnement social, la situation économique s'est abîmée, le cadre de vie et de travail impactant le tissu associatif local, sans atteindre pour autant leur motivation, mais on ne vit pas que de motivation. Loin s'en faut. Le bref bilan que je vais argumenter en est la démonstration. Néanmoins, c'est un vœu que je prononce pour l'avenir parce que je ne sais pas de quoi est fait l'avenir. Nous ne relâchons pas notre exigence de moyens humains et financiers en direction des associations. Nous en avons toutes et tous besoin. Permettez-moi donc en leur nom et en votre nom de toute l'assemblée réunie ce soir de les remercier chaleureusement et sincèrement et saluer leur travail quotidien auprès de notre jeunesse.

Je vais être bref dans la seconde partie, juste vous rappeler que le contrat Jeunesse d'arrondissement date du début de cette mandature et avait consacré comme objectifs principaux : l'accès à la culture, l'insertion professionnelle, la santé des jeunes, un sujet éminemment préoccupant la présence de très jeunes sur l'espace public et la question du décrochage scolaire.

Pour ce bilan, j'ai choisi de citer sur une quarantaine d'actions mises en place, la Mesure de responsabilisation et le collectif Synergie 18-19. A elles deux, elles illustrent parfaitement ce travail en commun nécessaire mais à entretenir de manière constante car dans le travail éducatif, l'éphémère et l'imprévu sont à prendre en considération et jamais rien n'est acquis. C'est pourquoi, nous avons besoin de constance, de cohérence mais aussi de complémentarité dans nos actions pour éviter à notre jeunesse de tomber dans les zones interstitielles de nos dispositifs.

Sur la Mesure de responsabilisation, la mise en place et son déploiement depuis le début de la mandature, à savoir que c'est une mesure alternative au renvoi temporaire. Tout à l'heure, on a parlé de l'accueil Torcy, c'est un dispositif qu'on a souhaité développer sur le 18^{ème} suite à de nombreuses remontées du tissu associatif et d'éviter que des jeunes, à un moment ou à un autre, puissent se retrouver temporairement à vaquer pour des raisons x, y, z dans la rue mais puissent être maintenus au sein du collège et poursuivre leurs cours malgré les faits d'indiscipline ou la faute qu'ils ont pu commettre et avoir un temps, dans le cadre de cette mesure de responsabilisation, en dehors du temps éducatif au sein d'une association locale.

Si je dois prendre un exemple, imaginons un élève qui a insulté un professeur. Le professeur fait le choix courageux de maintenir l'élève au sein de sa classe mais est prise à son

encontre une mesure de responsabilisation. Cela veut dire que la famille doit être d'accord. Cela veut dire que le corps enseignant doit être d'accord. Cela veut dire que le tissu associatif doit être d'accord et que cette mesure va être conduite pendant une vingtaine d'heures en dehors du collège.

C'est quelque chose aujourd'hui qui va concerner à peu près six collèges sur onze, qui a été directement pris en charge par à la fois le tissu associatif et les collèges et qui doit concerner peut-être une quinzaine ou une vingtaine de jeunes. Pourquoi on s'est raccroché à la question du décrochage scolaire ? Parce qu'on sait très bien que les questions de réaffectation dans d'autres collèges ou de renvoi temporaire ou définitif sont aussi une manière d'alimenter un certain nombre de jeunes déscolarisés de manière ferme et définitive. Cette mesure a eu un impact, c'est le choix et la décision prise par un certain nombre d'acteurs associatifs. Ce que je regrette, malgré tout, c'est que l'Education nationale ne finance pas ce dispositif parce que dégager des salariés du monde associatif pour pouvoir encadrer un jeune pendant une vingtaine d'heures, cela a un coût humain et également un coût financier. Donc, toutes celles et ceux qui ont leur relai au sein de l'Education nationale, n'hésitez à porter la voix haute et forte.

En ce qui concerne Synergie 18-19, la question des rixes est un problème à la fois dramatique et poignant. Savoir que sur le 18^{ème} arrondissement, on n'a pas attendu les états généraux qui ont siégé il y a de cela quelques semaines pour prendre à bras-le-corps ce sujet. Fin des années 2014, 2015 et 2016, nous avons des affrontements quasi-quotidiens entre jeunes du 18^{ème} et du 19^{ème} ; des jeunes qui avaient entre 10 et 13 ans et dont les velléités d'affrontement étaient liées tout simplement à de l'irrédemption, de la réputation ou tout simplement ils n'en connaissaient même pas les causes. Par contre, les effets, on a pu les mesurer.

Synergie 18-19, c'est une initiative d'un collectif d'associations, d'acteurs qui ont décidé sur la base de ces faits de pouvoir se réunir. Cela va peut-être vous paraître étonnant mais savoir que le tissu associatif du 18^{ème} et du 19^{ème} arrondissements se connaissait par le biais des personnes mais ne connaissait pas forcément pas la fonction des personnes qui occupaient un poste et ne connaissait pas l'objet même de l'association dans laquelle un de leurs collègues pouvait agir. On a dû retisser toute cette chaîne éducative pour remettre les uns et les autres dans leur place respective au sein de cette chaîne, pour pouvoir agir au mieux auprès des jeunes qui pouvaient, à un moment ou un autre, être impliqués dans la question des rixes. Cela n'enlève rien à la chaîne de prévention, éminemment importante, et la chaîne de la sécurité.

Dans ces années 14-16, comme si on parlait du centenaire, nous a manqué quand même un acteur qui aujourd'hui est sur le devant de la scène, fort heureusement, c'est la question de la justice pour les jeunes et des mesures qui pouvaient être mises en application. Là-dessus, on continuera toujours à être bienveillant. C'est un collectif qui continue toujours à fonctionner sur la base d'échange d'informations et de partage d'expériences et qui reste toujours en alerte si une situation devait être déclenchée. Je tiens à rappeler que c'est quand même des affrontements qui sont déconnectés de toutes implications, soit dans des trafics de drogue, soit sur des questions de territoire. On ramène cela malheureusement à – même si on a failli avoir des morts mais par contre on a eu de nombreux blessés graves, complètement décloisonnés – en tout cas de la problématique du trafic de drogue. J'en arrêteraïis là d'une certaine manière pour le bilan.

Les perspectives nouvelles qu'a voulu rajouter le monde associatif, c'est la question du logement parce qu'il nous arrive, malheureusement, d'avoir à traiter un certain nombre de cas de problématiques de logement en urgence et on sait aussi qu'un jeune qui, du jour au lendemain, se retrouve dehors, c'est aussi la rue à un moment ou un autre, qui peut servir de trajet éducatif et ce n'est jamais bon. On est en train de réfléchir avec l'ensemble des acteurs

associatifs à la mise en place d'un protocole et d'un protocole d'urgence. Chaque année, cela concerne à peu près entre cinq et dix jeunes mais c'est éminemment important que toute la chaîne à la fois des résidences sociales, des foyers de jeunes travailleurs mais également des auberges de jeunesse puissent se mettre en branle autour de ce sujet.

Sur la question de la participation des jeunes, on voit qu'au sein des instances démocratiques qui peuvent exister localement, on a très peu, voire aucun jeune, que cela soit les conseils de quartier, que cela soit aussi un certain nombre de réunions publiques, que cela soit des réponses aux enquêtes publiques, il faut qu'on puisse favoriser véritablement l'émergence d'une jeunesse prenant position là où elle vit sur des sujets les concernant, les sujets aussi bien d'urbanisme que de développement économique, les impactent de toutes les manières et autant qu'ils puissent avoir voix aux chapitres et pouvoir y participer. Sur la question aussi de la démocratie interne à un certain nombre de structures, non pas que la démocratie interne au sein des structures est à remettre en question mais on voit qu'on est sur un corps de conseillers administratifs vieillissant et il y a une importance que ce corps puisse être renouvelé. Ils en parlent d'une certaine manière parfois et assez souvent mieux que nous.

J'en terminerais là-dessus avec une phrase qui conduit l'ensemble de mon mandat, qui n'est pas terminé, et qui est assez simple, c'est que la jeunesse n'a pas besoin de porte-parole mais par contre, elle a besoin de portes ouvertes. Où que vous soyez, quoi que vous fassiez, n'hésitez pas à maintenir votre porte ouverte.

Eric LEJOINDRE : Les portes ouvertes seulement et prendre la parole elle-même aussi, c'est ce qu'on essaie de construire dans le 18^{ème}, notamment avec M. DAWNY que je veux remercier. C'est vrai qu'on ne parle pas assez souvent de ce qui fonctionne bien. Pour le coup, notamment sur la question des rixes aujourd'hui, on vient voir ce que nous avons fait dans le 18^{ème} pour essayer de le reproduire ailleurs. J'en parle régulièrement avec mon homologue du 13^{ème}, du 14^{ème}, du 15^{ème} même maintenant du 16^{ème} qui s'interrogent sur ce qu'il faut faire et qui prennent exemple sur ce que nous, nous avons fait en avance par rapport aux autres, mais nous étions confrontés en avance aussi par rapport à cette question et j'en suis assez fier.

PREVENTION

55. 2018 DPSP 2 – Subventions (44 400 €) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018

56. 2018 DPSP 10 – Subventions (95 988 €) et conventions avec 11 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris

Sarah PROUST : D'une certaine manière, M. DAWNY m'a passé la balle sur les questions de prévention et de portes ouvertes puisque la première délibération consiste en des subventions d'un montant de 44 000 € sur le dispositif Ville Vie Vacances. J'en parle au moins deux fois par an, j'imagine que tout le monde a bien en tête ce dispositif.

Pour ces subventions-là, il y en a deux qui concernent le 18^{ème}. La première, c'est une subvention de 1 000 € attribuée à l'association Art-Exprim et la deuxième de 4 000 € pour l'association Capoeira Viola. Deux associations que nous connaissons bien pour le travail sur Ville Vie Vacances.

J'aimerais profiter de cette délibération pour saluer le travail des Equipes de Développement Local, des EDL, parce que c'est souvent, c'est toujours moi qui présente les délibérations de Ville Vie Vacances mais elles sont faites en partenariat avec Mme AKKARI notamment, puis

l'ensemble de ceux qui travaillent dans la Politique de la Ville. Donc, il est important à cette étape de pouvoir dire aussi que la réussite de ces dispositifs tient beaucoup au travail des EDL.

Pour la seconde délibération, il s'agit de subvention pour un montant de 95 000 € et des conventions pour onze structures dans le cadre de la prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris. Ce dispositif est un point majeur pour nous ; le Maire de l'évoquer sur les questions de rixe, mais c'est vrai que tous les dispositifs qui permettent de lutter contre la récidive et qui permettent de travailler avec des publics en voie de basculement ou des publics fragiles sont des dispositifs extrêmement importants. Nous avons un certain nombre de structures, des clubs de prévention mais pas que, aussi des structures jeunesse mais des clubs de prévention dans l'Arrondissement qui sont extrêmement efficaces et que nous devons saluer.

Aujourd'hui, il y a une subvention de 16 988 € pour **Lapsage** et une subvention de 21 000 € pour l'association Espoir 18.

Eric LEJOINDRE : Pas d'interrogation supplémentaire ?

QUESTIONS ET VŒUX

57. Q182018366 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe PCF-Front de Gauche relative aux moyens alloués à la Politique de la Ville dans le 18^{ème}

Nadine MEZENCE : Nous avons été alertés par les acteurs associatifs et les habitants inquiets quant aux moyens affectés aux quartiers Politique de la Ville dans notre Arrondissement. Depuis un an, les départs sont nombreux dans les équipes de développement local. Nous ne pouvons que regretter ces départs qui suscitent de grandes incertitudes. De plus, la DDCT a effectué l'année dernière une réforme organisationnelle des équipes de développement local du 18^{ème} arrondissement. Nous devons être attentifs à ce que cette nouvelle organisation ne freine pas la réactivité des équipes et ne soit pas perçue comme un manque d'intérêt pour le travail réalisé. Par ailleurs, nous pensons que là, comme dans l'ensemble des directions de la Ville, le processus de déprécarisation doit être poursuivi et renforcé. Ce qui ne peut que favoriser l'investissement et l'implication des agents.

Nous tenons à rappeler que là où les besoins sont les plus importants, l'action publique doit être plus forte. A cet effet, la question budgétaire est une source d'inquiétude forte. Bien sûr, le service public local représente un coût. Ce coût, c'est celui de l'utilité sociale, de la proximité, du service accessible à tous. Cette dépense contribue au vivre ensemble que les personnels de la Ville mettent en œuvre chaque jour dans nos quartiers populaires.

Maya AKKARI : Alors, je ne vais pas pouvoir répondre sur la question des moyens humains puisque la gestion des ressources humaines relève des directions, de la DDCT. Que nous, nous ne sommes ici que pour délibérer sur les budgets de fonctionnement, de subventions, tout ce que j'ai évoqué tout le long du Conseil d'arrondissement au niveau des délibérations. En tous les cas, Anne HIDALGO s'est donnée comme priorité les quartiers populaires de Paris. Vous le voyez, par exemple sur le budget participatif où il y a une très forte somme sanctuarisée les quartiers populaires ; rapportés au nombre d'habitants, les moyens sont supérieurs dans les quartiers populaires par rapport aux autres quartiers.

En ce qui concerne les subventions de la Ville de Paris, entre 2014 et 2017, nous avons augmenté de 36 % pour l'appel à projets et il n'y a pas que la DDCT qui a augmenté ses subventions puisque d'autres directions comme la DAE, la DFPE et la DASES Famille par

exemple, la direction des affaires scolaires, ont aussi augmenté les moyens alloués à l'appel à projets de la Politique de la Ville depuis 2014.

Je l'ai évoqué également dans nos délibérations, il y a de nouvelles lignes budgétaires qui ont été créées : celle pour la jeunesse, celle pour l'usage positif de l'espace public. Par ailleurs, nous avons encore une autre ligne budgétaire supplémentaire, celle des projets économiques locaux. Par exemple, en 2018 nous avons attribué 20 000 € pour la mode et le design à la Goutte-d'Or, le Mila, la salle Saint-Bruno.

Nous avons également la ligne budgétaire « Coup de pouce commerce » qui est nouvelle avec de nouveaux moyens supplémentaires par rapport aux autres années ; 78 000 € pour Coup de pouce commerce, sans compter les emplois aidés que j'ai évoqué tout à l'heure, les dispositifs Ville Vie Vacances qu'évoquait ma collègue Mme PROUST.

Par ailleurs, le 18^{ème} bénéficie de la plus grosse équipe de développement local de l'ensemble de Paris puisque nous bénéficions de treize chargés de développement en plus de l'ASV. Nous avons une ASV sur le 18^{ème} et il est vrai que là, il y a eu quelques départs pour des raisons diverses, sur lesquels je ne peux pas m'exprimer, mais en tous les cas, il y a des recrutements et nous avons un accompagnement renforcé de la DDCT parisienne puisque la chef du service Politique de la Ville adjointe est très, très, très présente sur le 18^{ème} et que le départ de la chef de projet de l'ensemble des EDL sera, le temps du nouveau recrutement, compensé par l'accompagnement d'un chargé de développement parisien, de la DDCT parisien. Donc, nos moyens sont stables au niveau des ressources humaines. Je dirais même qu'ils ont un peu augmenté du fait du dispositif « Tous mobilisés ». Parce que Tous mobilisés, c'est une mobilisation humaine du secrétariat général en plus des moyens dont nous bénéficions habituellement, puis le temps des recrutements, nous avons un renforcement d'accompagnement de la part de la DDCT parisienne.

Pour ce qui est des perspectives d'évolution de la Politique de la Ville dans notre Arrondissement, franchement et sincèrement, je ne peux pas répondre à cette question en trois minutes chrono, en Conseil d'arrondissement. Nous avons déjà eu l'occasion de communiquer en Conseil d'arrondissement. Je crois que c'était l'année dernière, nous avons communiqué sur la situation générale au niveau de la Politique de la Ville. Ensuite, nous avons un COPIL annuel des projets territoires avec le représentant du Préfet, la commissaire de police, les représentants de toutes les institutions, le conseil citoyens et l'année dernière également, nous avons fait un compte rendu de mandat qui a duré trois heures avec les habitants sur le sujet. A chaque Conseil d'arrondissement, vous avez vu que je développe amplement notre action et pas que notre action collective, parce que la Politique de la Ville est une délégation très transversale et tous les élus ici autour de la table apportent leur pierre à l'édifice.

58. Q182018367 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe PCF-Front de Gauche relative aux travaux du « Charles De Gaulle-Express »

59. V182018374 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la mise en œuvre du projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express (CDG-Express), son montage financier et son tracé impactant le quartier de la Chapelle.

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que M. BRIANT puisse présenter la question orale et que M. DURAND puisse présenter le vœu. Nous pourrions les étudier ensemble puisque cela concerne le même sujet et cela nous permettra d'avancer.

Gérald BRIANT : C'est Mme PREMEL qui a travaillé dessus mais qui ne peut être là ce soir.

Le CDG-Express est une liaison privée qui prétend voir le jour en 2024, qui propose un trajet aéroport de Roissy, Charles de Gaulle - Paris gare de l'est direct pour un temps estimé de 20 minutes au coût prévisionnel de 24 € par ticket. Ce train qui, évidemment, ne concerne pas les gares du quotidien et ne sera donc pas accessible au Pass Navigo, effectuera des navettes de 5 h du matin à minuit en occupant les sillons aujourd'hui dédiés à l'IMCA, au TER Picardie et au fret d'aéroport du RER-B en situation perturbée.

Les infrastructures nécessaires à la réalisation de cette ligne reposent entièrement sur des deniers publics. Le projet abondé en fonds propres par la SNCF et l'ADP, emprunt garanti par l'Etat, coûtera au bas mot 1,7 milliard d'euros aux contribuables. De nombreux recours ont été déposés contre ce projet. Ils viennent d'être rejetés le 22 octobre dernier par le Conseil d'Etat. Cette décision est évidemment une très mauvaise nouvelle pour le 18^{ème} et pas que pour nous, évidemment sur toutes les communes et territoires consacrés par le trajet de ce train pour riches. Le chantier du CDG-Express impactera fortement et pour plusieurs années les projets de l'Arrondissement et le quotidien des riverains.

Aujourd'hui, nous ne disposons que de très peu d'informations sur ce projet. Donc une inquiétude importante des citoyens, des riverains, des associations ; nous en ferons d'ailleurs leur relai.

La question est simple, M. le Maire, quels sont les éléments sur l'impact des travaux et de l'installation de la base-vie du chantier dont dispose aujourd'hui le Maire du 10^{ème} arrondissement ?

Eric LEJOINDRE : La réponse est simple : pas grand-chose, malheureusement pour moi, mais je vais d'abord demander à M. DURAND de présenter le vœu.

Philippe DURAND : Par rapport à ce qu'a dit M. BRIANT, je vais donner quelques informations supplémentaires. Le samedi 13 octobre est paru un nouveau décret au Journal officiel qui nous informe que le projet CDG-Express est désormais confié au ministre de la Transition Ecologique, M. François DE RUGY. Avant, il était confié au ministre des Transports mais comme c'était l'ancienne directrice de la RATP, cela a été redonné à M. DE RUGY.

Une enquête publique va être ouverte les 8 et 17 novembre relative au CDG-Express. Ce sera ici en Mairie du 18^{ème} et il y a aussi l'avis de l'Autorité environnementale qui souligne la nécessité d'une stratégie pour assurer l'information des riverains. A cette heure, l'information des riverains est plutôt lettre morte. M. le Maire vient lui-même de nous dire qu'il avait peu d'informations. Alors les riverains, parlons-en.

Donc, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières a mis en évidence les incertitudes économiques considérables sur ce dossier. Que la future exploitante de la ligne sera détenue à part égale par Aéroport de Paris, SNCF Réseau et la Caisse des dépôts et consignation. Le rapport précise que SNCF Réseau sera, dans le cadre de l'exercice de ses missions, exposé à un certain nombre de risques que l'Autorité n'est pas en mesure d'évaluer faute d'éléments d'informations. Cela veut bien dire que l'Autorité de régulation qui a examiné le projet lui-même se pose des questions.

M. BRIANT parlé des 1,7 milliard d'euros ; la facture ne cesse d'augmenter. Elle est partie à 670 millions d'euros, le chiffreage 2016 c'était 1,7 millions. Aujourd'hui, on parle entre 2 et 2,5 milliards. Cela avance aussi beaucoup plus vite que le CDG dans l'augmentation des sommes.

La SNCF a fait des demandes à la Mairie du 18^{ème} et à la Ville de Paris pour des mises à disposition d'emprise chantier avant même de savoir les recours qui ont eu lieu le

22 octobre. Bien sûr, le CDG-Express aura un impact énorme sur tous les chantiers qu'il y a dans à la porte de la Chapelle, sur Hébert, sur Campus Condorcet, sur Reinhardt 2, sur Chapelle Charbon etc. puisqu'il est en partie souterrain et il doit réapparaître sur Chapelle Charbon. On ne sait pas du tout ce que va donner ces chantiers, combien de temps ils vont durer, est-ce qu'il y aura un impact sur le tramway, pas le tramway. Il y a énormément d'incertitudes. Les riverains et l'association également ASA PNE ont demandé des réunions publiques qui, pour l'instant, sont restées lettre morte.

Sur notre proposition, le Conseil d'arrondissement, je propose de voter que la Maire de Paris insiste auprès de SNCF Réseau, du Ministère de la Transition Ecologique et du Conseil régional sur la nécessité d'une réunion publique dans les plus brefs délais conformément aux exigences de concertation de la Commission nationale du débat public. Que cette réunion soit organisée et mise en place dans le 18^{ème} arrondissement au plus près des espaces impactés et qu'elle réponde aux diverses questions qui seront posées et plus précisément sur son opportunité au titre de la transition écologique et du dérèglement climatique, sur la location à l'impact des futurs bases chantier ainsi que sur la durée de leur implantation, sur le démarrage du futur chantier, ses phasages, sur le montage financier du CDG-Express, son coût et la part qui s'annonce devoir être supportée par les contribuables.

Michel NEYRENEUF : Je vais essayer de répondre en fonction de ce que je connais puisque ce qui est vrai et dénoncé à la fois dans la question et dans le vœu, c'est que les informations, on les a au compte-goutte. Elles viennent tout à coup ; on dit un jour ceci et un autre jour, c'est un peu changé. Cela veut dire que le vœu a priori, j'appellerai à voter pour qu'au moins les choses soient connues de tous.

Ce que l'on sait actuellement, c'est que le CDG, en quittant la gare de l'est et les limites du 10^{ème} arrondissement, reste sur le domaine ferroviaire. Il passe devant la Halle Pajol et après, au niveau à peu près du secteur Hébert, il s'enfouit. Là, il y aura une première zone de vie pour les chantiers. C'est un renseignement que j'ai eu il y a très peu de temps, qui sera devant Pajol et ils ne peuvent pas faire autrement que de le faire devant Pajol puisqu'il s'agit de travailler sur les voies qui sont juste là devant Pajol. Ce sera une installation qui durera au maximum, d'après ce que l'on m'a dit, jusqu'à 2020 mais après, cela disparaîtra. L'engagement est pris de faire que, par la suite, le centre de maintenance ne sera pas au sud de la rue Riquet.

Une fois qu'il rentre sous terre dans le secteur Hébert, à un moment il a un impact par rapport Cap18 et à trois bâtiments de Cap18 qui devront être détruits et relogés ailleurs.

Après, il continue et ressorte à Chapelle Charbon. C'est une information que l'on a depuis longtemps. Il y a tout un triangle qui plus tard redeviendra une extension du parc, qui sera utilisé comme une base de vie et de chantier par CDG.

Il y a également l'impact de la traversée de la rue de l'Evangile du chantier. Là, la discussion entre la voirie et CDG a abouti au fait que la voirie a demandé qu'il y ait toujours un axe dans un sens qui soit préservé sur la rue de l'Evangile, qui a quand même un rôle stratégique.

Après, on arrive au chantier des Deux-Ponts et là, c'est évidemment plus compliqué mais ce que l'on sait, c'est que les emprises chantier seront sur le secteur ferroviaire et n'impacteront pas en principe le domaine public de la Ville. Par contre, il y a tout un phasage qui fera que, à un certain moment, il faudra que les boulevards soient bouchés le moins possible. Pour le moment, on sait que le problème se posera et que les discussions avec la voirie et CDG devraient permettre d'y voir un peu plus clair.

Compte tenu de tous ces éléments et d'un autre élément important, ce sont toutes les conséquences que vont avoir les travaux entrepris par la Ville dans ce secteur puisqu'on a

Chapelle Charbon, on a Hébert, on a Gare des Mines et on a Condorcet. Assez récemment, nous avons alerté le secrétariat général du fait qu'il faut vraiment penser à une coordination très forte de tous ces chantiers pour mutualiser peut-être un certain nombre de zones pour les zones chantiers dont la Ville aura besoin aussi et pour faire que la vie des habitants du secteur soit quand même supportable et vivable même si un quartier en chantier, il y a toujours des nuisances. Même un immeuble en chantier, cela fait des nuisances pour les voisins.

C'est tout ce que l'on sait jusqu'à présent, ce que je suis capable de vous dire et c'est pour cela que je vous invite à voter le vœu si le Maire en est d'accord.

Eric LEJOINDRE : Je partage tout ce que vient de dire M. NEYRENEUF. Je ne reviendrais pas sur notre position, je crois qu'elle est commune sur l'intérêt, le principe et aujourd'hui la réalité du CDG-Express. Je veux bien reconnaître qu'il a sans doute un intérêt, en tout cas, qu'il aurait sans doute eu un intérêt il y a dix ans, je suis moins convaincu que les solutions type CDG-Express soient aujourd'hui des solutions qui ont du sens. Peut-être moins encore au moment où il devra être, si il finit par arriver, inauguré et j'ai peur que ce type d'infrastructure soit désuet avant même d'avoir été créé. Mais c'est vrai que, sans doute, il y a dix ans, il y a quinze ans, quand le projet a été lancé, à ce moment-là, s'il avait pu être réalisé en quelques semaines ou en quelques mois, il aurait eu du sens. C'est moins le cas aujourd'hui.

Pour autant, on peut imaginer qu'il n'ait pas lieu. Je crois que malgré tout, ce projet sera mis en œuvre. Donc, il faut à notre place de Mairie d'arrondissement que nous puissions faire en sorte qu'il soit le moins impactant possible pour les quartiers. Je dois dire que je suis assez surpris de ce qui peut apparaître comme une forme d'absence de rigueur de ceux qui portent ce projet au plus haut niveau pour, non pas partager forcément avec nous des informations mais ne serait-ce que pour réaliser les études qu'on a quand on a la capacité de voir les uns et les autres, que ce soit à la préfecture de Région, que ce soit auprès du délégué interministériel, que ce soit même au plus haut sommet de l'Etat. On est quand même un peu surpris d'en savoir si peu. Peut-être préfèrent-ils ne pas nous dire tout ce qu'ils savent, je ne sais pas. En tout cas, on peut être surpris pour un chantier d'une telle ampleur et d'un tel coût qu'on ait une impression de naviguer à vue. Donc, je ne suis pas totalement rassuré.

Je pensais qu'un certain nombre d'arbitrages définitifs auraient eu lieu et en notre faveur et notamment, l'absence de construction au niveau de la Halle Pajol et je crois que même cet arbitrage-là est encore interrogé. Je croyais que nous avons obtenu a minima cela. Il semblerait que ce ne soit plus absolument certain que ce soit le cas, donc je trouve qu'on n'avance pas. Normalement, quand on avance un projet, on crante des choses et on n'y revient plus. Là, on a l'impression de revenir toujours, toujours, toujours sur les mêmes sujets.

Je pense que, de ce point de vue-là, il est tout à fait utile que nous puissions demander une réunion publique pour toutes les raisons évoquées par les uns et par les autres. Il est tout à fait souhaitable que nous votions le vœu tel que présenté par M. DURAND.

Daniel VAILLANT : Je ne referais pas l'histoire, M. le Maire, on la connaît. Le problème, c'est qu'elle est à rebondissement et sans qu'on connaisse les étapes qui suivent. C'est d'ailleurs ce que vous venez de dire avec pertinence. J'ai décroché en 2017 puisque je n'ai plus été convié aux réunions de concertation, donc je n'en sais pas plus que vous mais ce que je sais c'est que certains ont fait pression, quelles que soient les alternances par ailleurs, pour décrocher et je pense notamment à Aéroport de Paris, CDG-Express avant les jeux olympiques. Il y a même eu des pressions presque personnelles en disant, je m'en vais s'il y a pas CDG-Express.

Je me souviens, cher M. le Maire, de la manière dont nous avons réagi quand on a appris qu'on voulait bousiller la perspective de Pajol en direction des jardins d'Eole avec une espèce de barre hangar pour travaux. A priori, cela a été écarté mais j'ai l'impression que tout cela reste hypothétique. Je reste convaincu que ce n'est pas un bon projet et que de surcroît, il est mal conduit. Après, il y a des décisions qui sont prises à un certain niveau, le Conseil d'Etat lui-même est saisi. Il y a l'échelon gouvernemental qui pèse dans l'affaire. La Ville, j'ose espérer qu'elle est parfaitement tenue au courant, en tout cas, elle connaît la position des élus du 18^{ème}, elle ne date pas d'hier. La Région peut-être aussi.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je partage le sentiment du Maire. Votez ce vœu et remerciez M. NEYRENEUF de nous donner quelques éléments en sa possession aujourd'hui. Mais la vraie question c'est qu'on n'en sait pas plus pour demain et cela, je pense que ce n'est pas raisonnable.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je partage l'analyse de M. VAILLANT sur le fond du sujet. C'est la raison pour laquelle je voterais le vœu émis par le groupe des verts parce que ce sont des exigences d'intérêt général, c'est-à-dire d'information, de communication, de connaissance de l'action publique et de ce qui pourrait être décidé. Comme nous n'avons pas autour de la table, les citoyens n'ont pas les éléments, il est urgent que nous les ayons tous.

Félix BEPPO : Je me joins aux propos de M. VAILLANT et ceux de M. BOURNAZEL à l'instant et les vôtres parce qu'effectivement, sur ce projet depuis son démarrage, on nous annonce des choses et comme vous le dites très bien, M. le Maire, rien n'est cranté au fur et à mesure que la discussion se poursuit et que le projet avance. J'ai le souvenir, lorsque j'avais cette délégation, que nous espérions tous que le tracé serait enterré au niveau de la porte de la Chapelle et nous avons ici-même à l'unanimité voté un projet de CDG-Express enfoui au niveau de porte de la Chapelle. On sait ce qu'il en est advenu et on ne parle plus de cela et on nous dit qu'on va améliorer les choses mais on sait très bien que sur ce point là, je ne vais pas dire que nous avons perdu mais nous n'avons pas été entendus.

La deuxième préoccupation et M. NEYRENEUF apporte des informations qu'il a pu glaner ici ou là, nous ne les avons pas officiellement, c'est que le centre de maintenance de Pajol sera placé là provisoirement. Les provisoires qui durent sur ce type de projet, je m'en méfie un peu et avant de partir sur l'idée que ce centre puisse être, même pour un ou deux ans installé sur ou à côté de la Halle Pajol, là où nous avons depuis trois mandats essayé d'améliorer un quartier, imaginez qu'on puisse venir détruire ce qui a été construit me semble très préoccupant. J'aimerais qu'on puisse obtenir toutes les garanties qu'il n'y a pas possibilité pour ce centre de maintenance d'avoir d'autres types de solutions que celles qui nous sont proposées aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle je me joins au Maire dans l'idée de demander cette réunion publique et qu'on nous apporte tous les éléments d'information qui aujourd'hui ne peuvent pas être défendus par les élus auprès des habitants du 18^{ème} et singulièrement de ce quartier qu'on essaie d'améliorer de jour en jour.

Je voterai donc le vœu avec le groupe DPE.

Michel NEYRENEUF : Il ne faut pas confondre le centre de maintenance et de l'autre côté une base chantier. Le centre de maintenance ne prendra pas place devant la Halle Pajol ; il est prévu qu'il ne sera pas au sud de la rue Riquet. Par contre, pour travailler sur les voies qui sont juste devant la Halle Pajol, ils ont besoin d'avoir, pendant un an et demi à peu près, des bungalows installés pour faire la base chantier. C'est tout au moins ce que j'ai, pour le moment, à ma connaissance.

60. Q182018368 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe PCF-Front de Gauche relative au dialogue social dans le GHT Psychiatrie et à l'Hôpital Maison Blanche

Catherine BELEM : Cette question est relative au dialogue social dans le GHT Psychiatrie et à l'hôpital Maison Blanche.

Nous avons été alertés par les organisations syndicales du GHT Psychiatrie dont fait partie l'hôpital Maison Blanche, très présent dans notre Arrondissement, sur la situation sociale difficile de l'établissement. Nous mettons l'accent sur le fait que plus de 135 postes sont vacants dans le GHT. Les moyens sont de plus en plus réduits pour les soignants mais aussi pour faire fonctionner les réseaux informatiques et téléphoniques, les services techniques, les services administratifs et la logistique. L'accent est à la formation professionnelle et à la DRH qui sont de plus en plus restreintes.

En résumé, les professionnels sont à bout et dans ce contexte, la direction a proposé un nouveau protocole de travail pour 2019, entérinant la base des moyens et dégradation des conditions de travail, ceci sans aucune négociation avec les syndicats.

M. le Maire, vous êtes également président du Conseil de surveillance de l'hôpital Maison Blanche, est-ce que vous pouvez nous donner des garanties et nous dire sur le fait que la direction s'engage à reprendre, dans un cadre apaisé, les négociations avec les organisations syndicales ? Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Je vais répondre très lapidairement parce que la situation de la psychiatrie en France et la situation de la psychiatrie à Paris mériteraient de longs débats. Je voudrais simplement redire, comme j'ai eu l'occasion de le dire, non pas en tant que Maire du 18^{ème} même si Maison Blanche, et on en est très heureux, est très bien implantée dans le 18^{ème} que la situation de la psychiatrie parisienne n'a rien à voir, et heureusement pour Paris et pour les Parisiens, avec la situation que la psychiatrie peut connaître dans d'autres territoires. Que c'est une spécificité parisienne que nous avons à valoriser et beaucoup souhaiteraient avoir les conditions de travail et les patients, les conditions de soins qui sont celles de la psychiatrie à Paris et quand on lit la presse et qu'on prend conscience de ce qui peut exister ailleurs que chez nous, on ne peut qu'en être convaincu.

Pour autant, la psychiatrie parisienne évolue depuis de nombreuses années, bien avant que je ne sois président du Conseil de surveillance de Maison Blanche et notamment la décision a été prise et avec le soutien des soignants, des médecins, des autorités administratives différentes de créer ce grand GHT, psychiatrie neurosciences qui fera de Paris, qui fera du GHT parisien, je crois, un exemple de ce qui peut se faire de mieux en matière et de psychiatrie et de neurosciences, en permettant à Sainte-Anne, Maison Blanche et Perray Vacluse de se réunir. Dans le cadre de cette constitution du GHT, il est indispensable de travailler sur les statuts qui sont aujourd'hui différents dans les trois hôpitaux qui se fondront en un nouvel hôpital à partir de l'année prochaine et le Conseil de Paris s'est exprimé positivement pour faire cette fusion parce que c'est l'intérêt aussi bien des salariés des trois hôpitaux que des patients et donc de la psychiatrie parisienne.

Fusionner ou mettre en commun trois statuts différents, c'est toujours un travail compliqué, long. Pour ce qui est de Maison Blanche, je ne peux pas parler des autres hôpitaux que je connais moins bien, de très nombreuses réunions de travail, plus de 19 je crois, à Maison Blanche ont réuni la direction de Maison Blanche, les organisations syndicales ; beaucoup d'avancées ont été actées. Le statut proposé est d'ailleurs à bien des égards plus favorable que le statut des agents de l'AP-HP. Il ne rassemble pas à ce stade l'ensemble des organisations syndicales même si je constate aussi que chacun, et notamment les patients et le personnel administratif ont totalement conscience de la spécificité de leur situation par

rapport au reste de la France et les différents conseils de surveillance des trois établissements ont eu, non pas à débattre de l'accord puisque les conseils de surveillance ne sont pas là pour négocier les accords mais pour constater si ces négociations ont eu lieu et dans de bonnes conditions et donc ont eu connaissance de ce projet d'accord qui est, par ailleurs aussi, travaillé avec l'ARS.

Voilà l'élément où l'on en est pour le moment. Cela ne concernait directement pas le 18^{ème} et cela ne concerne, évidemment pas, le Conseil d'arrondissement du 18^{ème} qui n'a pas son mot à dire, heureusement, dans la gestion des hôpitaux même si ils ont des localisations sur son territoire.

On en vient à une question écrite. C'est une nouvelle procédure proposée par le groupe DPE qui concerne les conseils de quartier. Conformément au règlement intérieur, réponse écrite sera apportée dans les trois mois mais, je vous propose que Mme MEHAL puisse en dire quelques mots, que M. DAVIAUD puisse répondre. Quelques mots mais il y aura la réponse formelle le moment venu.

61. Q182018369 – Question écrite posée par les élu-e-s du groupe DPE relative aux conseils de quartier

Fadila MEHAL : C'est une question essentielle pour notre groupe. La question de la démocratie locale est assez importante, comme pour tous les élus, je pense. C'est une question à tiroirs finalement puisqu'elle porte sur les nouveaux conseils de quartier. Une concertation numérique mise en ligne et qui ira jusqu'au 14 novembre vient d'être lancée par l'adjointe à la démocratie locale concernant les conseils de quartier pour, justement, redynamiser et faire participer encore davantage plus de Parisiens et de Parisiennes.

C'est vrai que dans cette perspective, je souhaiterais savoir M. le Maire quel est le diagnostic que vous tirez déjà du fonctionnement des conseils de quartier du 18^{ème}, quel bilan, quelle évaluation pouvez-vous nous faire à ce jour ? Quels sont les points sur lesquels il peut y avoir des marges de progression ? Je pense que c'est assez essentiel pour avancer.

Par ailleurs, le projet de réforme des conseils de quartier, il y a des choix et des objets d'expérimentation nombreux et trois conseils de quartier pilotes ont été identifiés, notamment dans le 10^{ème}, le 11^{ème} et le 12^{ème}. Donc, je voulais savoir pour le 18^{ème} qui n'est pas intégré dans cette expérimentation, pouvez-vous néanmoins nous dire quel rôle vous entendez jouer, en tout cas la Mairie, pour faire évoluer et mettre en œuvre ces expérimentations ?

Enfin, je voulais savoir sur le retour que vous avez pu avoir sur les premières réunions des conseils de quartier nouvelle formule et, point essentiel qui a été beaucoup abordé, c'est le rôle et le lien entre les conseils de quartier et le budget participatif parce qu'un lien assez ténu et je voulais savoir combien de projets issus des conseils de quartier ont été retenus dans le cadre des budgets participatifs qui ont été retenus, votés, exécutés et si vous envisagez une évolution de ce rapport étroit entre les conseils de quartier et les budgets participatifs.

Alors, beaucoup de questions en une seule mais on vous laisse le temps pour répondre et je pense que cela pourrait faire l'objet d'un débat sur cette évaluation.

Eric LEJOINDRE : Quelques mots de pré-réponses de M. DAVIAUD.

Jean-Philippe DAVIAUD : Merci de cette question qui permet de donner quelques éléments effectivement sur l'évolution des conseils de quartier. Vous listez beaucoup de points ; je ne vais pas répondre à tous parce que le temps nous est compté, donc tout cela figurera dans la réponse écrite qui vous sera adressée dans les semaines qui viennent.

Premier point. La réflexion sur l'évolution des conseils de quartier a été initiée d'abord ici. On l'avait commencée il y a maintenant un an et demi à la Mairie du 18^{ème} et puis, la Mairie de Paris a souhaité, indépendamment de notre propre réflexion, qu'il y ait cette réflexion car tout le monde est arrivé à peu près au même moment à la même conclusion qu'il fallait sans doute revoir, améliorer le fonctionnement des conseils de quartier afin qu'ils s'ouvrent à davantage d'habitants, afin qu'il y ait davantage de projets qui remontent via les conseils de quartier, afin qu'on sorte finalement de cette habitude qu'on connaît tous trop bien qui est que souvent, ces lieux de démocratie, que ce soit les conseils de quartier ou même les réunions publiques finalement concernent toujours à peu près les mêmes. On reconnaît souvent les mêmes participants. Donc, l'idée c'est vraiment de pouvoir élargir au maximum la fréquentation et l'audience des conseils de quartier.

Dans le 18^{ème}, ce que nous avons fait après des ateliers de concertation avec, soit les membres des équipes d'animation comme cela s'appelait auparavant des conseils de quartier, soit avec des habitants qui avaient pu être contactés par le service de démocratie locale qui a fait un gros boulot pour répertorier des habitants qui avaient envie de s'investir, croisés à l'occasion d'événements en Mairie et autres. Il y a eu des ateliers et pas mal d'échanges qui ont été faits, qui nous ont permis déjà d'entrevoir des évolutions des conseils de quartier dans le 18^{ème}. Compte tenu du fait que nous avons déjà démarré nos réflexions depuis assez longtemps, nous avons souhaité évidemment que ces réflexions puissent aboutir assez rapidement et que nous puissions mettre en place, à l'occasion de cette rentrée, les conseils de quartier nouvelle formule, vous le savez puisque vous faisiez allusion aux premières réunions qui se sont tenues dont j'en dirais un mot dans un instant.

Par rapport à la consultation parisienne qui s'est enrichie de cette consultation numérique maintenant, c'est très simple : dès lors qu'il y aura des propositions qui pourraient remonter via cette consultation, s'il y en a qui peuvent améliorer encore notre fonctionnement, nous ne nous interdirons évidemment pas d'en tenir compte. Je précise d'ailleurs que les conclusions de ce travail organisé au niveau de l'Hôtel de ville ont pour vocation de proposer de bonnes pratiques, que chaque arrondissement aura la liberté d'utiliser, d'adapter en fonction de ses réalités locales ou pas. Cela n'a absolument pas de valeur contraignante. C'est pour cela que nous avons pu déjà démarrer sur notre nouvelle formule sans attendre définitivement les recommandations qui viendront en fin d'année et je le répète dont nous pourrions nous inspirer si nous considérons qu'on nous propose des améliorations supplémentaires par rapport à ce que nous avons faits.

Pour ne pas être beaucoup plus long sur le fonctionnement du conseil de quartier, le grand changement le plus visible et sans doute le plus porteur d'efficacité dans l'objectif que nous nous sommes donnés, c'est que nous n'avons plus d'équipes d'animation en tant que telles avec des membres tirés au sort parmi des candidats. Nous avons maintenant des équipes de mobilisation sur la base du volontariat. Cela veut dire que tout au long de la vie du conseil de quartier au fil de l'eau, en quelque sorte, des nouveaux habitants qui auraient envie de s'investir pourront le faire, ce qui est un grand progrès par rapport au système précédent où là, les équipes étaient tirées au sort pour X années et après, certains disparaissaient en cours de route pour toute sorte de raisons et on finissait avec un noyau sans doute assez dur et assez volontaire mais qui finissait par ne plus être tellement représentatif du conseil de quartier en lui-même.

Cela, c'est la grande innovation. C'est en ce sens qu'ont été organisées les premières réunions et toutes ont eu lieu des conseils de quartier pendant le mois d'octobre avec comme première vocation de faire émerger les sujets que les habitants souhaitaient voir traités dans le cadre de ces conseils de quartier ; charge après de constituer des groupes de travail, là aussi sur la base du volontariat. Tout cela est très souple, très ouvert pour que la participation soit la plus simple possible et on a noté – je le précise et je le redis – un gros travail fourni par le service de démocratie locale. Par rapport au conseil de quartier

précédent, on a compté à peu près 50 % de participants totalement nouveaux. C'est un grand progrès parce que c'est déjà un des objectifs que nous souhaitions atteindre qui était de voir de nouvelles têtes, voir de nouveaux habitants s'impliquer dans les conseils de quartier et il semblerait que nous en prenions le chemin ; donc c'est une excellente nouvelle. Nous en sommes au début ; les groupes de travail commencent à se constituer.

Nous jugerons dans quelques temps si le souhait que nous avons se vérifie.

Pour terminer, je veux resituer cela en quelques phrases dans un historique. Ce n'est pas le premier changement dans l'organisation des conseils de quartier. Il y a eu, il y a quelques années déjà, des évolutions ; il y a eu une période par exemple où le conseil de quartier était présidé par un élu. Maintenant, il n'y a plus de président élu. Il y a un élu référent, ce qui est totalement autre chose ; il y avait ces équipes d'animation locale qui n'étaient pas forcément toujours là précédemment. La conclusion que l'on peut en tirer tous d'ailleurs et il y a une littérature déjà assez abondante et certains nombres d'universitaires qui ont beaucoup réfléchi à ces sujets, c'est que la démocratie locale, la participation citoyenne, c'est difficile. Il faut beaucoup d'énergie pour l'animer, pour la susciter, pour susciter l'envie d'y participer et preuve en est que l'organisation idéale des conseils de quartier pour l'instant, on ne l'a pas trouvé. Donc on essaie.

Il y a une formule, il y en a une autre, on s'attache maintenant à une nouvelle et si c'est nécessaire, on l'améliorera encore. Enfin, on n'est pas à un aboutissement, on n'est pas au début non plus puisqu'on a déjà quelques expériences mais enfin, on est sur un chemin et la perspective, c'est encore une fois d'associer toujours plus d'habitants et d'avoir toujours plus de projets qui sont en très grande partie des projets dans le cadre du budget participatif, qui sont initiés beaucoup par des habitants ou par des associations. On a quelques cas de projets initiés par les conseils de quartier mais il peut arriver que des habitants très investis dans le conseil de quartier, déposent un projet à leur nom et non pas au nom du conseil de quartier. Donc, c'est un peu difficile de dissocier tout cela. Mais on a quelques exemples, deux, trois exemples de projets qui n'ont pas forcément été adoptés d'ailleurs mais qui ont pu être déposés par un conseil de quartier.

Eric LEJOINDRE : C'est vrai que c'est un très lourd chantier mais on y tient beaucoup.

La question suivante est posée par M. HONORE, Mme TRAJAN y répondra.

62. Q182018370 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe LR-CI relative aux dysfonctionnements constatés dans le 18^{ème} arrondissement

Christian HONORE : Le 3 août, avec M. BOURNAZEL on a constaté que la crèche Henri Huchard avait été dégradée. Le 6 août, il fait une lettre à l'adjoint au Maire de Paris, il n'a pas de réponse. En septembre, j'interviens au Conseil d'arrondissement pour vous dire qu'il n'est pas possible que la crèche reste dans cet état. Le 25 octobre, ce n'était toujours pas fait, je vous disais et aujourd'hui la crèche Henri Huchard est dans un état déplorable. Les façades sont défoncées, ce qui était très joli ils sont remplacés par des panneaux de bois, cela donne une impression triste.

Les habitants, les riverains sont attachés à cette structure parce que dans ces quartiers, le service public a une importance et son aspect esthétique a son importance. Je suis interpellé avec M BOURNAZEL, non pas simplement par les personnes qui conduisent leurs enfants dans la crèche mais par les riverains qui trouvent déplorable que cette crèche et cette structure restent en l'état.

Donc, la question est simple. Vous avez fait sans doute beaucoup de travail mais l'état de la crèche Henri Huchard est toujours dégradé. J'aimerais savoir pour quelles raisons, plus de

deux mois après les travaux ne sont pas effectués ? Pouvez-vous nous donner un calendrier de la réalisation des travaux ?

Violaine TRAJAN : Nous aussi, nous sommes attachés à cette structure, c'est une belle réalisation, on peut le rappeler, qui avait fait l'objet de concertation avec le quartier, les arbres avaient été conservés, la crèche est aménagée tout autour des arbres ; la devanture composée de plusieurs couleurs est très belle et cet établissement est ancré dans le quartier en lien avec les établissements en face, la bibliothèque, le centre social, la PMI, le cabinet dentaire. Vraiment, c'est tout un lot très joli dans ce quartier qui est apprécié.

Effectivement, des dégradations sont constatées depuis un moment. Jusqu'à maintenant, on a remplacé les pavés de verre ; seulement, au fil du temps il se trouve que ce n'est pas assez solide, donc ils ont testé un autre matériau, vous l'avez cité, trois panneaux ont été remplacés par du bois panneaux de bois pour tester, déjà s'assurer que dans le quartier, il n'y avait pas d'opposition des riverains et voir si la teinte du coloris allait. C'est pour cela que vous n'avez pas vu et constaté le remplacement des autres panneaux. Maintenant, cela va changer puisqu'il y a un planning, les ateliers de **SCLA** va procéder à la pose de panneau à partir du lundi 12 novembre qui devrait être achevée le vendredi 16 novembre au plus tard.

Ce qui est long aussi c'est que l'architecte a dû être consulté puisque la façade change quelque peu. Après, les services testent des matériaux pour trouver celui qui fonctionne le mieux et qui ne soit pas dégradé plus tard parce que c'est vrai que c'est un lieu, on en parle souvent ici, en marge des puces, il y a le marché qui s'installe et qui ont pu abîmer parfois puisque des personnes se posaient ou s'appuyaient contre les façades et pouvaient abîmer les panneaux.

D'autres sujets ont été avancés par la responsable **Mme GARZEN** qu'on est allé voir il y a peu de temps pour parler du Conseil de parents mais du projet pédagogique et aussi de l'environnement. Suite à cela, on a refait un signalement auprès de la propreté et M. MENEDE souvent s'en inquiète pour que tous les lundis matins, les façades soient nettoyées. C'est tout un ensemble sur lequel, on est très vigilant.

J'espère avoir répondu à votre question.

63. Q182018371 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe LR-CI relative à un projet immobilier situé 44, rue Lamarck

Pierre Yves BOURNAZEL : Un permis de construire a été délivré en date du 27 septembre 2018 par la Mairie de Paris concernant un projet immobilier au 44, rue Lamarck en lieu et place d'un immeuble de bureau. Ce projet intitulé initialement auberge de jeunesse semble revêtir aujourd'hui une autre destination. En dépit de l'annonce initiale des porteurs du projet, ceci ne semble pas en lien avec la Fédération des auberges de jeunesse.

Si notre Ville doit rechercher un équilibre entre la création de projets immobiliers et la prévention de nuisances qui pourraient dégrader la qualité de vie et la tranquillité des riverains, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut dans l'intérêt général informer les habitants des conséquences d'un projet nouveau dans un quartier.

Il y a eu une réunion lundi dernier en Mairie du 18^{ème} en présence du promoteur du projet, de l'architecte, de M. NEYRENEUF et du collectif des riverains, ce qui est très bien. Cette réunion avait pour but de présenter le projet aux habitants. Selon les informations qui m'ont été données, M. NEYRENEUF pourra peut-être les confirmer, il y aura bien une terrasse végétalisée ouverte sur le toit avec un service de restauration rapide ; il est prévu 46 chambres et une capacité d'accueil de 350 personnes ; il y aura par ailleurs en rez-de-chaussée un café ouvert au public.

Les promoteurs du projet se sont voulus semble-t-il rassurants en insistant sur le fait que le lieu sera principalement à destination de familles et que l'immeuble sera insonorisé. Toutefois, les riverains restent inquiets des nuisances que pourraient engendrer d'une part les travaux, c'est un peu normal, mais d'autre part et surtout inquiets de la terrasse sur le toit qui pourrait engendrer évidemment des problèmes de tranquillité publique. Les riverains attendent donc des garanties de la part de la Mairie du 18^{ème} pour assurer leur tranquillité.

Donc, je repose ici de manière claire quelques questions : quelles ont été les conditions d'obtention dudit permis de construire ? Est-ce que des réserves ont été émises sur ce projet ? Quels sont les engagements de la Mairie sur ce futur établissement notamment vis-à-vis des éventuelles nuisances qui pourraient être posées ? Et les demandes qu'a formulées la Mairie aux porteurs du projet concernant la tranquillité publique ?

Michel NEYRENEUF : Les éléments que je peux apporter en réponse. D'abord, il s'agit bien d'un projet qui sera géré par la chaîne Safestay qu'un projet d'Hostel, c'est comme cela qu'on appelle maintenant les auberges de jeunesse puisque les auberges de jeunesse, c'est un nom qui finalement ne dit pas ce que c'est, puisque maintenant ce n'est pas réservé à la jeunesse, il n'y a qu'à voir comment fonctionne celle de la Fuaj. Je ne crois pas que je n'ai jamais dit qu'il faisait partie de la fédération des auberges de jeunesse mais c'est une chaîne comme vous avez Saint-Christopher, les Piaules, un certain nombre de choses qui se développent comme cela et comme nous en avons une juste à côté de la Mairie, l'Hostel qui est là pour accueillir des visiteurs de Paris.

La cible de cette chaîne telle qu'elle l'annonce par rapport à son projet, c'est 30 % de jeunes, 30 % de familles, 30 % de petits groupes et par petits groupes l'explicite des sorties scolaires accompagnées par des enseignants, des groupes de scouts, etc. et 10 % d'autres.

Il y a quelques chambres VIP, des doubles donc des chambres de 2, des chambres de 3, de 4, de 6, de 8 et de 10 couchages comme exactement à Pajol. Safestay a déjà en gestion 10 Hostels à Vienne, à Bruxelles, à Prague, à Lisbonne, à Barcelone, à York, à Londres et à Edimbourg et a donc pensé qu'elle était aussi, pour compléter sa liste, la bienvenue à Paris. Elle a rencontré le propriétaire des locaux qui étaient avant des locaux de bureau et a fait affaire avec ce propriétaire.

Comment s'est passé la gestion du permis de construire ? Personne n'est venu me voir avant et j'ai vu ce permis de construire arriver avant les vacances d'été. Comme je le fais d'habitude dès qu'un projet est un peu consistant ou un poids un peu plus important que les autres, j'ai pris attache avec le propriétaire, le futur gestionnaire et l'architecte qui m'ont présenté leur projet à ce moment-là. De fait, mon attention avait été attirée dès le départ sur le problème de la terrasse qui est un point de vigilance. La terrasse est au 4^{ème} étage puisque l'immeuble sera rehaussé de deux étages 4^{ème} et 5^{ème} et elle a une surface de 109 m² avec 34 places assises et cette terrasse sera en communication avec un coin de petite restauration qui lui n'est pas sur la terrasse, c'est à l'intérieur. Petite restauration, cela veut dire que ce sera des tartes, des petits burgers peut-être, de toute façon, ils ont une cuisine de 6 m². Cette terrasse de 109 m² est entourée elle-même d'une autre terrasse végétalisée inaccessible de 110 m² donc elle n'est pas sur les deux bords.

Qu'est-ce qui m'a rassuré et qui a priori m'a fait dire, en termes de PC, je suis là simplement une des voix qui participe à dire si le projet est règlementaire, comme l'est les pompiers, comme l'est la police, comme l'est la direction de l'urbanisme etc. Je ne peux pas m'amuser à dire : ce projet ne me convient pas pour une raison x ou y. J'avais essayé de le faire en arrivant jeune élu en 2001 au boulevard Barbès où il y avait un **KLC** qui voulait s'installer et j'avais mis refus car il y a trop de fastfood dans ce boulevard Barbès et on m'a envoyé promener.

Donc, il faut séparer d'un côté ce qui est le règlementaire par rapport à l'obtention d'un permis de construire et de l'autre côté l'usage. Parce qu'à la limite, le problème d'une terrasse est le problème de n'importe quel péquin, excusez-moi de dire comme cela, mais qui se fait construire un immeuble avec des balcons et des terrasses. Pourquoi est-ce qu'ils ne feraient pas des barbecues toutes les nuits sur son balcon ? Dans ce cas-là, ce n'est pas le permis de construire qui peut résoudre le problème, ce sont les différentes choses que l'on a pour combattre les nuisances.

Ce qui m'a convaincu qu'a priori, dans cet immeuble, on ne vient pas pour boire, on ne vient pas pour faire des fêtes mais on vient pour dormir, pour aller visiter ensuite Paris, c'est que vous avez une des chambres VIP qui donne sa fenêtre sur la terrasse. Donc, si jamais le gestionnaire de cette auberge de jeunesse ou cet Hostel commence déjà lui-même à se poser des problèmes lui-même par rapport à ses résidents, c'est déjà un problème. Mais non seulement il y a une chambre VIP de deux places qui donne sur la terrasse, vous avez aussi qui donne sur la terrasse un patio qui part du sous-sol et qui monte jusqu'en haut. Sur ce patio en communication directe avec la terrasse, vous avez 53 personnes en liaison directe dans les différentes chambres. Cela veut dire qu'a priori, cela ne devrait pas être un problème important et que de fait, Safestay a bien compris qu'il avait non seulement intérêt à permettre à ses résidents de dormir et d'être bien avec le voisinage. Pour ma part, il n'y avait pas d'opposition possible au PC, pas d'argument qui pouvait jouer contre le PC.

Cette rencontre a eu lieu entre le collectif et tout le staff de l'ensemble : propriétaire, gestionnaire, architecte et eux-mêmes, ils ont proposé des rendez-vous périodiques d'ici à ce que le chantier avance, ce qui permettrait comme cela de pouvoir être en communication.

Depuis, je suis réintervenue auprès du gestionnaire et j'ai obtenu de leur part l'engagement de faire que la terrasse ne soit plus utilisée à partir de 22h00 en semaines et 24h00 le week-end. Je pense que l'intérêt de Safestay, c'est la tranquillité pour ses clients et aussi pour le voisinage et que, a priori même si on peut avoir des frayeurs parce qu'il y a quelque chose de nouveau qui arrive dans un secteur. Vous savez ces chambres qui sont de 10 ou de 6 ou de 8, souvent ce sont des gens qui ne se connaissent pas, qui viennent à l'intérieur et qui prennent un lit avec des inconnus à côté d'eux ; donc, ils ne sont pas forcément tout de suite en train de faire la fiesta. Puis, vous avez les autres chambres qui sont parfois prises par des collectivités, par des petits groupes et là aussi, on ne voit pas très bien pourquoi ils feraient du bruit alors qu'ils ont des voisins qui veulent dormir.

L'avenir nous dira ce qu'il en est. Toujours est-il que si jamais une situation est problématique à un moment ou à un autre, le traitement n'est pas par le permis de construire, le traitement sera par les différentes mesures que l'on a pour faire respecter la réglementation sur le bruit, sur les nuisances.

Une dernière chose, il se trouve que le propriétaire des lieux était présent, avant il y avait des bureaux et il nous a dit qu'il faisait régulièrement des barbecues sur la terrasse avant et que jusqu'à présent, cela n'avait pas l'air de poser problème. Ce n'est pas pour dire qu'ils font avec l'auberge de jeunesse des barbecues sur la terrasse ; c'est pour dire que tout cela, on peut le nuancer et espérer dans la bonne intelligence qu'auront les uns et les autres, d'un côté le secteur commercial parce que c'est aussi une entreprise qui est là pour faire de l'argent, il n'y a pas de problème là-dessus, ils ne s'en cachent pas, et le voisinage.

Eric LEJOINDRE : Comme l'a dit M. NEYRENEUF, le sujet n'est pas celui du permis de construire, il n'est pas l'appréciation individuelle des élus ou le fait de savoir si cela nous plaît ou pas, il est de savoir si le permis de construire est légal ou pas et s'il respecte un certain nombre de règles. L'enjeu essentiel, il est de travailler avec le futur gestionnaire du site pour que tout cela se passe dans de bonnes conditions.

J'ai eu la chance étant plus jeune de passer beaucoup de temps dans différentes villes d'Europe, dans différents types d'auberges de jeunesse comme on disait à l'époque, mais je pense qu'on le dit toujours comme cela, et donc de voir assez bien comment ces choses-là fonctionnent. Certaines sont faites pour faire la fête, d'autres beaucoup moins. Ce qu'il apparaît des plans présentés – mais il faut s'en assurer, le vérifier et ce sera le travail qui sera notamment le nôtre – on est plutôt sur une appropriation familiale de ce site. Ce n'est pas les tailles des auberges de jeunesse comme ce qui peut exister à Berlin avec des centaines et des centaines de chambres et des boîtes de nuit à l'intérieur, on n'est pas du tout sur ce dimensionnement. C'est vrai qu'il n'apparaît pas totalement absurde que l'offre d'hôtellerie à Montmartre puisse continuer à augmenter mais il faut que le travail engagé notamment par M. NEYRENEUF continue. Après, si la commutation se fait mal avec le voisinage, on a quand même un certain nombre d'outils qui existent. J'aurais à donner mon avis le moment venu sur le type de licence qui pourra ou pas être accordé aux lieux de restauration. On n'est pas pour la diffusion massive des licences 4 dans le 18^{ème} aujourd'hui, on est pour une consommation d'alcool responsable mais pas pour n'importe quoi. Donc, on n'est pas totalement désarmé non plus le moment venu.

Le projet, il est celui d'un propriétaire privé qui s'est entendu avec un acteur privé et qui ont monté un projet dans le clou de la légalité, sur lequel il n'y a pas à ce stade d'arrêt qui permette de l'arrêter quand bien même il faudrait l'arrêter et encore une fois, il n'est pas totalement absurde d'imaginer une offre hôtelière au 44 de la rue Lamarck mais pour autant, l'important, c'est comment tout cela va vivre et nous y travaillons. Un engagement était pris d'une réunion trimestrielle sur l'ensemble de ces sujets et cette réunion a vocation à continuer jusqu'à l'ouverture du lieu et plus tard encore s'il le faut.

Je veux que les habitants de ce secteur de Montmartre soient certains de l'engagement de la Mairie pour maintenir la tranquillité publique partout et notamment là, et du fait que nous allons y travailler. En même temps, je ne veux pas non plus dire des choses qui ne soient pas la réalité, ce n'est jamais une bonne idée de se donner des pouvoirs qu'on n'a pas parce qu'après, les gens se rendent compte qu'on ne les a pas. Je préfère rester dans cette logique de dire toujours la vérité.

Voilà les éléments qu'on pouvait apporter là-dessus. Nous allons continuer à travailler avec les riverains et avec les porteurs de projets autant que de besoin.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Il n'est pas incongru dans le cadre de la délivrance d'un permis d'avoir des exigences vis-à-vis de ce promoteur et l'entreprise qui va gérer cet Hostel. Je pense que les demandes des riverains sont tout à fait légitimes. Tout ce que l'on peut faire en amont d'un projet est toujours le bienvenu parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir ; il est tout à fait possible d'accueillir un tel lieu à condition que chacun soit bien conscient du respect de la tranquillité publique et conscient aussi des exigences des riverains qui souhaitent pouvoir vivre dans le calme. C'est vrai que des interrogations sont légitimes puisqu'avec cette possibilité d'avoir accès à un toit et donc de pouvoir faire du bruit à l'extérieur, il y a des demandes et ces demandes sont fortes, elles doivent être entendues avant la mise en place pour que l'on soit bien certain que chacun, en termes de communication – je pense à l'entreprise qui va gérer – puisse bien prévenir chacun des personnes qui pourront effectuer un court séjour parce que ce qui est important, c'est que quand on effectue un court séjour, on n'a pas tout à fait toujours les mêmes comportements que lorsque l'on vit dans un quartier, donc on se dit : « je peux faire un peu plus de bruit ». Ce n'est pas un reproche sauf que quand ce bruit peut gêner des riverains, il faut faire attention, on aime tous faire la fête mais on essaie de faire la fête sans gêner autrui et l'environnement dans lequel on est. C'est la raison pour laquelle je préfère qu'on fasse la fête dans des lieux insonorisés et non sur un toit.

Donc, il vaut mieux prévenir que guérir et je trouve important la mobilisation des riverains que je soutiens pour qu'ils puissent avoir en amont toutes les garanties que tout se passera bien. C'est ce qu'ils souhaitent d'ailleurs, ils souhaitent que cela se passe bien et que toute la tranquillité publique leur soit assurée ; que la Mairie du 18^{ème} notamment puisse bien expliquer ce qu'elle attend de ce nouvel équipement privé qui va arriver et le suivi précis de tout ce qui pourrait se passer et qui est éventuellement, je ne le souhaite pas, met en aval toutes les sanctions nécessaires.

Eric LEJOINDRE : Nous n'allons pas revenir sur les longs débats qu'on a eus sur la gestion du commerce, des terrasses, de tout cela parce qu'il y a un projet, celui-là il est important ; il y a bien d'autres lieux dans le 18^{ème} qui font l'objet d'un travail attentif. Ce que vous pouvez sans doute constater comme moi c'est que la Mairie du 18^{ème} est un acteur qui, sur ces questions, s'est toujours mobilisé. Ce n'est pas pour rien que ce qui se passe dans le 18^{ème}, d'autres arrondissements de Paris ont regardé, en matière de gestion, des troubles de voisinage avec les commerces, avec les acteurs. Donc, ce travail que nous faisons partout dans le 18^{ème}, nous le faisons évidemment aussi au 44 de la rue Lamarck avec les riverains qui nous ont sollicité avec les promoteurs, avec les acteurs de ce projet comme nous l'avons fait pour l'ensemble des projets que nous menons parce que nous ne laissons pas les choses se faire toutes seules.

M. NEYRENEUF a présenté avec beaucoup de détails l'ensemble des démarches déjà engagées, celles qui continueront à être engagées. Nous le faisons dans le respect de la loi et des pouvoirs qui nous sont confiés et sans s'inventer des pouvoirs que nous n'avons pas. C'est la meilleure façon de dire des choses fausses aux gens et après, les gens qui ont entendu ces choses fausses nous en veulent et ils auraient raison. Cette mobilisation des riverains, non seulement je l'entends mais je travaille, M. NEYRENEUF en mon nom travaille à faire en sorte que les réponses soient apportées mais que ces réponses soient apportées dans la réalité, pas dans les discours de principe, parce que le rôle d'un maire, c'est de se coltiner la réalité et c'est ce que nous faisons au quotidien.

64. Q182018372 – Question orale posée par Pierre LISCIA relative au projet de promenade urbaine Barbès – la Chapelle – Stalingrad

Pierre LISCIA : La promenade urbaine Barbès - Chapelle - Stalingrad est un projet phare de votre mandature porté également par les maires des 19^{ème} et 10^{ème} arrondissements. C'est un projet très attendu par les riverains et les usagers des boulevards de la Chapelle et de la Villette. La finalité du projet est de permettre la réappropriation de l'espace public par les piétons en proposant des services animations et nouveaux usages, tout en poursuivant un objectif de désencombrement et d'élargissement du terre-plein central et des trottoirs et dans un principe de limitation de la circulation automobile.

Le projet vise également à améliorer l'éclairage public sous le métro aérien pour mettre en lumière l'architecture de cet ouvrage.

Depuis 2014, les réunions d'information et de concertation se sont succédées, permettant aux riverains, associations et conseils de quartier, de participer à l'élaboration de ce projet, conformément à votre volonté ainsi que celle des maires d'arrondissements précités.

Pourtant, il semblerait que les objectifs de ce grand projet structurant pour le nord-est parisien aient été considérablement revus à la baisse, ce qui suscite l'inquiétude et l'incompréhension des riverains et des commerçants. En effet, depuis la cessation du partenariat entre la Ville de Paris et l'agence Atelier Architecture Autogérée, le projet se poursuit sans architecte et piloté par les services de la Ville, les différents acteurs situés tout le long du boulevard et en tout cas à proximité de la future promenade urbaine ne sont pas ou que très peu associés à l'élaboration du projet, contrairement à la volonté initiale, alors

que leur bonne intégration dans le projet global est un facteur essentiel de sa réussite, je pense au Louxor, à Lariboisière, au centre Barbara, au théâtre des Bouffes-du-Nord et des autres écrits dans le texte. Le projet n'ayant toujours pas de cohérence globale et la fin de mandature approchant, la Ville semble être engagée dans une course contre la montre pour occuper rapidement l'espace. Les intentions affichées et les pistes évoquées à l'origine du projet semblent être balayées, laissant craindre des aménagements à minima et à moindre coût sans cohérence fonctionnelle ni esthétique globale et surtout déconnectées du contexte propre à chacune des séquences de la promenade. Les associations et les riverains craignent que le projet aboutisse finalement à l'enchevêtrement d'objets modulables en matériaux recyclés : des cartons, des palettes, des rondins, blocs de béton comme il y a déjà pu avoir lieu dans d'autres projets d'aménagement dans d'autres sites à Paris.

Depuis la dernière réunion qui s'est tenue le 15 mai dernier en Mairie du 18^{ème}, aucune nouvelle réunion d'information n'est à ce jour programmée, laissant pressentir un projet mené dans la précipitation et au mépris de la concertation inhérente à son élaboration.

M. le Maire, les questions sont assez simples : quel est l'état d'avancement du projet de la promenade urbaine ? L'esprit général et la vision d'ensemble du projet tel qu'il a été présenté à l'origine est-il toujours partagé par la Ville de Paris et par vous-même ? Qui pilote l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet et est-ce que la Ville a prévu de faire appel à une nouvelle agence après la cessation du partenariat ? Comment les acteurs commerciaux et culturels situés tout au long de la promenade sont-ils associés à l'élaboration du projet et comment la Ville envisage-t-elle le rôle dans la vie quotidienne de la future promenade ? Enfin, une réunion publique d'information est-elle prévue prochainement ?

Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette question qui va me donner l'occasion de donner quelques éléments de réponses puisque ce projet que j'ai porté dans le programme que nous proposons aux habitants du 18^{ème}, qui a été validé par eux et qui était porté à l'époque par Rémi FERAUD candidat dans le 10^{ème} arrondissement, poursuit son chemin. Comme tous les grands projets urbains, ce sont des projets qui sont longs et celui-là d'autant plus que nous avons souhaité et nous avons mis en œuvre une concertation importante qui continue et que par ailleurs, le secteur a été impacté par des réalités qui dépassaient le 18^{ème} ou le 10^{ème} arrondissement mais qui ont fortement impacté ce projet, aussi bien dans sa conception, c'est la réalité de l'évolution du quartier de la Chapelle, les grands campements de migrants que, dans sa temporalité avec les travaux qui ne vous ont sans doute pas échappé de la RATP qui sont des travaux de très grande importance et qui occupent une partie importante de l'espace.

Finalement, ces contraintes ont aussi été, c'est toujours comme cela qu'il faut vivre les contraintes, des occasions de faire encore plus et encore mieux. Le travail de concertation a eu lieu. Il se poursuit, non plus tellement sur l'aménagement puisque pour le coup nous avons assez largement abouti, mais sur la question des usages sur lesquels nous continuons à travailler. Moi, je ne sais pas qui a vu, où que ce soit, que notre ambition pour cet axe structurant du nord-est parisien ait pu être limité ni bien sûr la mienne, ni bien sûr celle d'Alexandra CORDEBARD aujourd'hui, ni même celle de la Maire de Paris qui s'est exprimée sur ce projet urbain à plusieurs reprises en rappelant toujours le haut niveau d'ambition qu'elle avait pour ce secteur et pour ce projet qu'elle considère comme un des éléments importants. Toutes ces paroles ont été non seulement dites mais les actes, eux aussi ont été posés et les acteurs de ce dossier le savent puisque depuis 2014, nous avons entamé ce travail, impacté aussi positivement je crois, mais rendant les choses compliquées par les travaux de l'hôpital Lariboisière et les discussions qui doivent continuer sur la voie dédiée aux véhicules de secours et à la cohabitation entre les équipes de secours et les cyclistes.

Aujourd'hui, ce projet se poursuit et je veux saluer l'engagement, non seulement des élus du 18^{ème} et de mon cabinet, de ceux du 10^{ème} mais surtout des services de la ville qui ont repris directement en charge une grosse partie du travail. Cela m'a laissé penser que c'était parfois plus efficace quand c'était directement la Ville qui gérait que de systématiquement imaginer qu'il faille des acteurs extérieurs pour avancer. On a une équipe de direction de la Ville de Paris, de la direction de la voirie et des déplacements, de la direction de l'activité économique, de la direction de la culture qui se sont pleinement saisis de ce sujet et finalement qui le font très bien avec une coordination portée par la DVD avec un regard attentif des deux mairies d'arrondissement. Coordination compliquée parce qu'il faut coordonner notamment notre envie de la ville, le travail de la RATP, le travail important qui va être fait sur la nouvelle Gare du Nord 2024, le travail avec la PHP sur Lariboisière et puis un certain nombre d'aléas, j'en ai parlé pour ce qui est de la Chapelle, la destruction que je souhaitais de l'ancien centre d'animation mais aussi des problèmes que la RATP a eus avec les conduites du côté de l'avenue Jean-Jaurès.

Bref, ce travail a eu lieu. Des travaux de voirie ont commencé dès cet été, comme nous nous y étions engagés au mois de mai dernier, devant le marché de Lariboisière. Nous réalisons aussi en lien avec la PHP et la Préfecture de police la voie dédiée aux véhicules de secours et aux cyclistes. Le carrefour des rue de Tombouctou, rue du Nord, rue Maubeuge au sud est en cours de réaménagement, de réalisation. Mme GABELOTAUD a parlé de l'évolution de ce que nous appelons marché Barbès mais qui s'appelle officiellement le marché de Lariboisière.

Avant la fin de l'année, le point le plus compliqué des travaux aura lieu autour de la place de la Chapelle puisque c'est là que les aménagements les plus lourds sont prévus. Il va falloir arriver à coordonner cela intelligemment pour éviter d'enkyster complètement le carrefour de la Chapelle. Mais il y a **Loiset Suresnes**, la rénovation des squares Jessaint et Louise-de-Marillac et des rues **environnantes**, la réduction de la taille du centre de valorisation et d'apport des encombrants, la déchèterie comme on s'y est engagé, l'élargissement des trottoirs. Comme nous nous étions engagés aussi, nous travaillons à une convention Ville et Ile-de-France mobilité pour étudier et améliorer l'accessibilité de la station RATP la Chapelle qui est une demande très forte que nous portons, Félix BEPPO s'en rappelle et Gilles MENEDE maintenant depuis de nombreuses années, depuis que la RATP nous a fait ce coup étonnant de fermer une des sorties de la Chapelle sans jamais en parler à personne. Je vous rappelle qu'on a mis presque un an et demi pour obtenir que cette fermeture soit rouverte et j'espère que nous pourrons avancer sur la deuxième entrée parce que c'est essentiel. Là encore, tout cela sera conduit au cours de l'année 2019. Puis, nous lançons un travail, sur l'ensemble des dimensions que nous avons évoquées, notamment celui de l'agriculture urbaine, sur le pont franchissant le faisceau ferré est. Je vous rappelle que c'était un des points d'aboutissement de la réunion de concertation de mai dernier.

Puis, nous travaillons avec les acteurs locaux et avec les directions de la Ville sur cette question centrale des usages parce que c'est bien de récupérer de l'espace, encore faut-il que ce soit bien occupé et là-dessus, le travail est en cours ; il reste un peu de temps puisque les travaux ne sont pas faits pour faire en sorte de trouver avec les habitants et avec les acteurs les usages les plus adaptés possible, c'est-à-dire ceux qui permettront aux habitants du 10^{ème} et du 18^{ème} de s'en saisir immédiatement.

Puis, nous continuons à travailler sur la question de l'éclairage public, ce qui est déjà acquis, c'est-à-dire la rénovation totale par la RATP de l'ensemble des luminaires qui sont accrochés sur le viaduc et la mise en lumière du viaduc de façon beaucoup plus esthétique qui avait fait l'objet d'un projet qui, malheureusement, n'a pas été voté dans le cadre du budget participatif mais sur lesquels j'ai très bon espoir que nous obtenions quand-même les financements parce que c'est un projet auquel la Maire du 10^{ème}, le Maire du 18^{ème} et la Maire de Paris tiennent beaucoup. Cela va sans doute être confirmé dans les semaines qui viennent ; j'ai

bon espoir que nous trouvions les solutions pour faire en sorte que l'éclairage du viaduc puisse aussi avoir lieu.

Vous voyez, tout cela continue de travailler. Parfois, c'est même plus efficace quand c'est directement la Ville qui fait. En l'occurrence, le travail fait par un certain partenaire n'avait pas trouvé un espace le plus intelligent. Est-ce que d'autres réunions publiques seront prévues prochainement ? Oui, bien sûr. Sans doute avant la fin de l'année. De toute façon pour faire le point sur les travaux qui ont déjà été faits mais organiser une réunion publique, c'est aussi apporter des réponses. Apporter des réponses c'est aussi travailler et c'est ce que nous faisons au quotidien, mon équipe et les services de la ville et travailler cela prend parfois un peu de temps mais cela permet d'avoir des meilleurs projets. Rien n'a été rabattu du tout sur l'importance que nous apportons à ce projet. Le calendrier tel que nous l'avons présenté, il est respecté. Je pense que tout cela est de nature à rassurer tous ceux qui éventuellement pourraient être inquiets.

On en vient donc aux très nombreux vœux déposés sur l'ensemble de ces sujets.

VŒUX

65. V182018373 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PS et apparentés relatif à la nomination d'une voie ou place Claude-Estier dans le 18^{ème} arrondissement

Daniel VAILLANT : M. le Maire, vous avez eu la courtoisie de me donner l'occasion de faire l'éloge funèbre de Claude ESTIER. Je ne vais donc pas être répétitif.

Ce que je vais dire est aussi l'émanation du travail conduit sous l'autorité de M. MENEDE, de la commission de nomination des voies, en tout cas de ceux qui ont participé. De ce point de vue, je veux dire mon plein accord avec ce qu'a exprimé M. JULIEN depuis un certain temps sur le fait qu'il faut diversifier, féminiser quand on a des voies à trouver. C'est plus compliqué quand il faut chercher des places, des placettes ou des voies à attribuer à des noms ou des métiers ou des histoires. De ce point de vue, je partage tellement ce qu'a dit M. JULIEN que j'ai été un peu l'initiateur des jardins d'Eole qui étaient déjà en son temps l'expression de, justement, cette recherche environnementale et contrairement à ce qu'avait dit quelqu'un qui avait eu un rôle important à Paris, qui n'est plus à Paris aujourd'hui, qui avait dit : « Aux jardins d'Eole, Monsieur le député, c'est du vent ». Depuis, on a démontré que c'était plus que du vent.

Claude ESTIER est mort il y a trois ans, donc on a encore du temps si vous voulez respecter les cinq ans. Mais, comme on l'a vu avec Claude LAMBERT, il faut fortement insister au niveau des services, la question de la féminisation mais que je ne balaierais pas d'un revers de main, ce n'est pas si simple. Il faut s'y prendre longtemps à l'avance.

Voilà pourquoi nous venons devant le Conseil avec un vœu qui est donc l'expression de la délibération de la commission de dénomination des voies concernant Claude ESTIER dont on sait qu'il est né en 1925, mort il y a trois ans. Il a été un résistant, un journaliste, un militant qui a été contre la Guerre d'Algérie et pour l'Algérie algérienne qui, après, a accompagné le parcours de François MITTERRAND et bien d'autres et qui a été toujours élu dans le 18^{ème} et nulle part ailleurs. Il a été député en 1967, pour peu de temps compte tenu de la dissolution de 1968. Il a été conseiller de Paris en 1971 sur la liste du communiste Louis BAILLOT ; vous avez pris l'initiative de faire une place dans son ancienne circonscription, comme je l'ai fait pour Joël LE TAC au square Constantin-Pecqueur, donc sa circonscription. Voilà pourquoi je pense qu'il est utile de prévoir un emplacement pour Claude ESTIER qui a compté dans la vie politique nationale et particulièrement dans le 18^{ème}. Je ne vais pas redire tout ce que tout le monde sait, peut-être les jeunes générations

un peu moins sur Claude ESTIER qui fut journaliste engagé, écrivain. Homme politique bien sûr et du 18^{ème}.

Voilà pourquoi, je pense que cela n'est pas un nom d'homme de plus, c'est le respect d'une histoire d'une démarche couronnée de succès ou d'insuccès et moi qui l'ai accompagné durant toute cette période, j'ai souvent dit que c'était mon père en politique. Donc, je remercie le Maire de m'avoir permis de vous présenter cette proposition de vœu pour qu'un jour, il reste un peu de temps mais enfin le plus rapidement sera le mieux, que Claude ESTIER ait son nom sur un emplacement du 18^{ème}. On verra bien, je ne veux pas préjuger l'endroit même si on a tous eu une idée. Là où il habitait. Donc on va essayer d'aboutir. J'en ai parlé à l'Hôtel de Ville avec le premier adjoint de la Maire, j'en ai parlé avec l'adjoint en charge de ces questions et pour ne rien vous cacher, elle m'a dit, ce serait peut-être bien que le Conseil d'arrondissement vote un vœu pour que la Ville de Paris puisse travailler avec nous sur l'emplacement qui sera le mieux dans cette mandature, je le souhaite.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. On a déjà eu un débat sur la question des nominations. Donc je vais laisser la parole à ceux qui le souhaitent.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Il faut voter ce vœu qui va permettre l'unanimité du Conseil du 18^{ème} pour porter près de l'Hôtel de Ville aussi. Je ne pourrais pas parler comme vous de Claude ESTIER, je ne me le permettrais pas d'ailleurs mais je crois d'effectivement, dans ses combats et dans ses mandats, il a toujours mené avec force et détermination ses idéaux. Il a fait honneur à ses combats et à ses mandats. Donc, il est important que Paris puisse, singulièrement le 18^{ème} auquel il a été un élu exemplaire puisque vous l'avez rappelé, il n'a pas évolué, il n'a pas changé, il est resté fidèle au 18^{ème} arrondissement.

Au fond, pour être convaincu, j'écoutais cet été une émission qui s'appelle A Voix nue sur France Culture et il y avait cinq épisodes consacrés à Bertrand DELANOE. Bertrand DELANOE s'exprimait de manière très belle d'ailleurs sur Paris et il évoquait d'une manière tout à fait émouvante ce qu'on a appelé la bande des quatre. Il parlait de Lionel JOSPIN, de Claude ESTIER et de vous-même M. VAILLANT. J'ai trouvé que dans ce combat politique, il y avait beaucoup de courage et beaucoup de noblesse et une franche camaraderie qui fait qu'au fond, cela rend la politique au-delà des convictions des uns et des autres un peu plus belle et un peu moins agressive. Je crois qu'il a donné dans la conviction des uns et des autres une belle image de la politique.

Pierre LISCIA : Effectivement, Claude ESTIER est une personne éminemment respectable que je n'ai pas connue mais que j'ai appris à connaître par un ouvrage que M. VAILLANT, vous avez publié il y a quelques années.

Cependant, je trouve assez regrettable que ses combats partisans soient mentionnés dans ce vœu. Je pense qu'on peut rendre hommage à quelqu'un en mettant en avant – mais sans polémique aucune – son engagement pour la Résistance, son travail en tant que parlementaire, en tant qu'élu de Paris et son engagement politique. En revanche, préciser « figure emblématique de la gauche socialiste à Paris et l'œuvre politique de Claude ESTIER qui a marqué la gauche toute entière », dans un hommage que vous auriez pu faire, c'était légitime, dans une dénomination de voie, je trouve cela un peu trop partisan. Je serais d'avis de dire que Claude ESTIER a été une des figures emblématiques de Paris et plus particulièrement du 18^{ème} arrondissement, considérant son œuvre politique qui a marqué le 18^{ème} arrondissement, point.

C'était la seule observation sur ce vœu que je ne peux qu'approuver, si ce n'est cette formulation.

Pascal JULIEN : Je rejoins les propos de M. VAILLANT et M. BOURNAZEL à propos de Claude ESTIER que j'ai connu mais dont surtout j'ai été très jeune un fidèle auditeur puisque chaque semaine, sur une chaîne publique, il y avait un débat entre quatre journalistes politiques dont l'Humanité, LEROY ; cela a contribué à ma formation. J'en parlais avec d'autres. Quand au hasard, je l'ai connu beaucoup plus tard, il terminait son mandat. On l'avait rencontré dans une nuit de discussion d'entre deux tours. Il avait été mandaté par M. VAILLANT pour discuter avec les écologistes et j'ai souvenir d'un homme tout à fait aimable, humaniste.

Quant à son étiquette de socialiste, moi qui ne suis pas du tout socialiste, je vous l'assure, d'ailleurs j'appréciais chez Claude ESTIER une posture personnelle qu'il avait du conflit Israélo-Palestinien. Il avait une position beaucoup plus équilibrée que celle de son mouvement. Il penchait quand même davantage vers Israël que vers une solution juste au conflit. Mais franchement, M. LISCIA, qu'il m'arrive un malheur si je ne le souhaite pas, si on devait vous donner un nom de rue, je souhaiterais qu'on rappelle vos engagements politiques. M. LISCIA la droite dure, je serais le premier à dire si par hasard, ce n'était pas dit dans la délibération : « Vous avez oublié l'essentiel, cet homme était mû par une idéologie de droite dure » et je pèse mes mots. Eh bien, Claude ESTIER était mû par un socialisme. Ce n'est vraiment pas mon mouvement, pour moi ce sont des partenaires, rien de plus, mais comment pouvez-vous imaginer qu'on puisse attribuer une place à quelqu'un en taisant cela. Ce n'est pas tout ce qui est dit dans la délibération, c'est dit au passage. Là, pour le coup, je tombe de l'armoire mais de vous, plus rien ne m'étonne.

Gérald BRIANT : Il temps, je pense, de le faire cela maintenant parce que c'est une personnalité politique qui a compté dans l'arrondissement, aussi dans l'union de la gauche et l'union est un combat. Je connais aussi la petite histoire, la grande histoire, et je peux vous dire que les rapports entre parti communiste et parti socialiste étaient assez tendus. Donc, c'est quelqu'un de très important ; qu'il est important d'associer un peu d'histoire, à ce qu'était la gauche en France. Il fait partie des personnalités qui ont compté. Parler de gauche et de droite, le réduire à être partisan, l'essence de la gauche et de la droite en France, c'est le moment où on choisit de couper ou pas la tête à Louis XVI. Donc, il faut être très détendu sur ce sujet. Mais il faut dire les choses. La politique, c'est choisir et c'est très respectable. Après, on peut rester sur un compte à soi en se disant, attendons, regardons. Non, c'est s'engager, c'est dire des choses, c'est avoir des combats et c'est très bien. Après, c'est vrai que c'est plus facile à assumer la solidarité que le conservatisme. Je comprends que l'étiquette soit parfois lourde à porter. En tout cas, l'essentiel c'est quand même Claude ESTIER et sa mémoire, donc évidemment avec enthousiasme, nous voterons ce vœu.

Eric LEJOINDRE : J'espère que nous pourrons voter une délibération pour faire en sorte que Claude ESTIER puisse avoir un lieu non loin de là où il habitait mais je ne nous suggère pas de nous lancer dans un débat philosophique à 22h42 sur la place de la gauche et de la droite dans la vie politique.

J'ai un peu connu Claude ESTIER depuis 2001 ou 2002 quand je suis arrivé dans le 18^{ème}. Je ne pense pas que qui que ce soit puisse imaginer qu'on puisse oublier un élément qui était quand même central dans son engagement. Chacun peut raconter ce qu'il veut mais Claude ESTIER sans le socialisme, ce n'est plus Claude ESTIER. Ce n'est même pas Claude ESTIER que les uns et les autres ont éventuellement entendu à la radio parce que ce qu'il disait était aussi dit parce qu'il était socialiste à une époque différente d'aujourd'hui avec plein de choses différentes mais enfin, je pense qu'on peut éventuellement oublier des choses sur un personnage comme Claude ESTIER mais la seule chose peut-être, qu'on ne peut vraiment pas oublier parce que cela guidait toute sa vie.

Daniel VAILLANT : Un mot pour remercier toutes celles et ceux qui se sont exprimés avec leur sensibilité mais avec le respect vis-à-vis d'un homme qui a compté et qui a toujours été, en tout cas, un militant. Il n'a jamais pensé que l'avenir appartenait, notamment concernant la démocratie, à autre chose qu'un parti politique construit avec des idées, une histoire et en général, on espère toujours un avenir.

Je veux dire à M. LISCIA que quand j'ai proposé que Joël Le TAC ait, pas loin de la rue Hermel où il avait sa permanence, un lieu. Je ne vais pas nier qu'il était un vieux gaulliste qui s'est engagé lui aussi dans la Résistance, qui a été un compagnon de la Libération et député UNR, UD 5^{ème} RPR, la boucle était bien bouclée. Et ce que j'ai regretté M. LISCIA, c'est que le jour de ses obsèques, au crematorium de Père Lachaise, nous n'étions que deux à ses obsèques : Bertrand DELANOE et moi-même. Je pense qu'un certain nombre de ses compagnons ont manqué à leur devoir à ce moment-là. Donc, il faut nommer les gens par leur engagement politique. Quand on a fait la place Louis-Baillot, il y a marqué député communiste. Le livre que Gérald BRIANT a eu la gentillesse... je l'ai lu le soir même après un Conseil d'arrondissement, j'ai écrit comme vous l'avez rappelé d'autres aussi. Les gens, ce qu'ils sont et leur engagement, c'est noble. Cela appartient à la République. Hélas, je pense qu'il y aura d'autres morts qui viendront. Je le regrette mais cela viendra. Eh bien, je pense qu'il faut dire qui étaient les gens, quel était leur engagement. Ne pas cacher. C'est parce que cela gêne un peu mais moi, les engagements ne me gênent pas s'ils sont sincères, loyaux et dans une forme de continuité.

66. V182018375 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à l'installation d'une arrivée d'eau sur la friche Polonceau

Sandrine MEES : Un vœu simple pour proposer qu'une arrivée d'eau soit installée à la friche Polonceau, qui se situe à l'angle de la rue des Poissonniers et de la rue Polonceau. Cette friche est gérée et entretenue par l'association La Table Ouverte, qui y organise plein d'évènements attirant énormément d'habitants du quartier. C'est une association très ouverte sur le quartier, qui travaille avec d'autres associations et qui organise aussi des fêtes, des rencontres sur ce lieu, des repas. L'association le demande depuis longtemps et on voulait appuyer leur démarche qui est de demander qu'il puisse y avoir de l'eau potable qui arrive sur les lieux puisque la friche est assez grande mais qu'elle est uniquement approvisionnée en eau en bouteille ou bien par de l'eau de pluie qui leur permet d'arroser le jardin, ils font des réserves d'eau de pluie mais cela ne suffit pas vu le nombre de personnes qui viennent sur les lieux.

Eric LEJOINDRE : Il vous a été distribué un vœu légèrement amendé qui propose, comme l'a dit Mme MEES, non seulement de regarder la possibilité de l'arrivée d'eau potable mais aussi d'autres solutions alternatives adaptées aux contraintes techniques et budgétaires. Si cette version-là vous convenait, nous pourrions la mettre aux voix.

Christian ANDRE : Nous votons ce vœu amendé.

67. V182018376 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à l'adaptation des nouvelles réglementations des parcs et jardins par la mairie d'arrondissement.

Philippe DURAND : C'est un vœu suite aux règlements des parcs et jardins. La proposition du vœu, c'est de soumettre toute cette nouvelle réglementation, principalement la traversée en vélo, la tolérance envers les chiens, les jeux de ballon ou autres pratiques qui peuvent entraîner des nuisances, soit validée par les maires d'arrondissement et que la nouvelle réglementation des parcs et jardins n'entre en vigueur sans une validation formelle des maires d'arrondissement dans sa forme définitive et que ces derniers aient une force d'amendement.

Je vous ai épargné les considérants.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation tout à fait claire. Je vais soumettre ce vœu au débat et au vote. Je veux simplement dire qu'il est indispensable que les mairies d'arrondissement aient leur mot à dire sur l'ensemble de questions d'ailleurs qui concernent Paris. Je pense qu'il n'est pas souhaitable d'avoir des règlements différents dans les différents arrondissements de Paris pour que nous puissions faire évoluer marginalement les règlements, que nous puissions demander des exceptions. Cela me paraît tout à fait utile. Par contre, je pense que votre vœu va un peu trop loin. Voilà pourquoi, même si j'en comprends le sens, je ne pourrais pas le voter.

Je vais le soumettre au débat ou au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'est pas adopté.

68. V182018377 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à l'extension des horaires des parcs et jardins en concertation avec la Mairie d'arrondissement

Philippe DURAND : Cela concerne toujours les parcs et jardins. La proposition est une prolongation des horaires d'ouverture en soirée des parcs et jardins et squares, principalement dans les périodes estivales et hivernales afin de mieux s'adapter aux demandes des usagers. Que cette prolongation d'horaire soit respectueuse des espaces faunistiques et floristiques des parcs. Que des moyens financiers nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de cette prolongation d'horaire soient alloués par la Ville de Paris afin de permettre que des agents effectuent leur travail de gardiennage, l'ouverture, fermeture des parcs et jardins dans de bonnes conditions. Une réflexion prend place sur la création de plages horaires hebdomadaires dédiées à une déambulation silencieuse dans les parcs et jardins là où cela est possible pendant les heures creuses ; ces aménagements horaires émanant du Maire d'arrondissement après une consultation des riverains, par exemple via les conseils de quartier.

Eric LEJOINDRE : Je fais un peu la même réponse que la précédente. Je pense qu'il faut travailler ces questions mais qu'il faut le faire dans un cadre global et qu'on puisse éventuellement ensuite imaginer des exceptions. Aujourd'hui, l'enjeu essentiel dans le 18^{ème}, c'est l'ouverture et la disponibilité des parcs aux horaires d'ouverture mais pas tellement à la question de l'extension des horaires. D'ailleurs, nous n'avons pas participé à l'expérimentation sur l'ouverture des parcs toute la nuit pour des raisons que chacun ici connaît.

Donc, je comprends, là encore, l'intérêt de ce vœu mais je pense qu'il est un tout petit peu décalé avec la réalité que nous avons aujourd'hui, c'est pourquoi je ne le voterai pas mais chacun vit sa vie, donc je vais le soumettre aux voix.

Il n'est pas adopté.

69. V182018378 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF-Front de gauche relatif à la distribution du courrier dans le 18^{ème} arrondissement de Paris

Gérald BRIANT : C'est un vœu qui malheureusement acte la dégradation du service de distribution du courrier tel qu'on l'a connu et tel qu'on continue malheureusement de le voir. C'est un vœu fait sur interpellation d'habitants et de syndicalistes postiers.

Depuis septembre, on a une nouveauté, c'est celle des tournées mixtes, la distribution qui revient maintenant l'après-midi au lieu du matin. Donc, une dégradation continue du service public, une inégalité de traitement des usagers. Des habitants, des commerçants, les

entreprises, la profession libérale, les associations pâtissent directement de ce mode de distribution.

Depuis, il y a un peu de contestation par rapport à cette dégradation du service. Une pétition a été mise en ligne par une association ; les syndicats, ayant été informés de la rédaction de ce vœu, ont décidé de commencer à pétitionner dessus. Donc, c'est un vœu qui interpelle un peu dans le cadre de la réorganisation à la fois des services de la poste et qui demande des mesures visant à remédier la souffrance au travail, l'absence de dialogue, la distribution du courrier, qui revient sur l'objectif de développer les services publics, la démocratie et l'emploi etc.

Je vous invite à aller directement sur le document.

Eric LEJOINDRE : Vous avez vu qu'une version légèrement amendée vous a été distribuée. Je crois qu'elle convient au groupe communiste qui a déposé le vœu. Si cela vous convient, je propose de soumettre au débat ce vœu et sinon directement au vote le vœu amendé.

70. V182018379 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF-Front de gauche relatif à la création d'une Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) dans le cadre de l'aménagement du quartier « Gare des Mines-Fillettes ».

Catherine BELEM : La culture, et je sais que nous partageons cette conviction, est toute à la fois un facteur d'émancipation des populations, de construction d'une identité collective et individuelle de la citoyenneté. Elle s'ancre dans les lieux de pratique et de découverte. C'est tout le sens de ce vœu qui propose la création d'un lieu des pratiques artistiques amateurs dans le cadre de l'aménagement du quartier Gare des Mines-Fillettes. Dans ce secteur accolé à l'actuel quartier Charles-Hermite et qui s'étend entre les portes de la Chapelle et d'Aubervilliers, la Ville de Paris a l'ambition de réaliser une ZAC. Il est d'ores et déjà prévu d'implanter un équipement d'envergure, l'Aréna 2 dans ce quartier.

Nous proposons ici l'implantation, dans ce futur quartier, d'un équipement culturel de proximité. Pour tous ces quartiers comme Charles-Hermite, nous avons à répondre à l'enjeu de rattrapage. Ce lieu des pratiques artistiques amateurs permettrait de mettre en œuvre dans la diversité des publics et en résonance avec l'identité et l'histoire de chacun des projets innovants. La culture de proximité a pu souvent être par le passé le parent pauvre de la politique culturelle de la Ville de Paris et nous comprenons qu'il soit important de pouvoir compter sur de grands équipements pour briller à l'échelle mondiale tel que l'Aréna 2 mais il faut veiller à ne pas laisser de côté les Parisiennes et les Parisiens de ces quartiers.

Donc, c'est un lieu des pratiques artistiques amateurs et ferait émerger des espaces de pratiques pour répondre à des envies et à en impulser. Il éveille la curiosité des Parisiens en leur permettant de réaliser leur projet et d'avoir une relation personnelle et collective avec l'art.

Carine ROLLAND : Effectivement, il importe que dans la réflexion qui s'ouvre sur le futur ZAC Gare des Mines-Fillettes, la culture ait toute sa place, comme c'est le cas dans toutes les opérations d'aménagement que nous menons depuis de nombreuses années dans le 18^{ème}. Ce vœu va en ce sens.

Le soutien aux pratiques artistiques amateurs est une constante de notre action. Effectivement, à ce lieu qui sera le carrefour entre la porte de la Chapelle, le quartier de Charles-Hermite et le grand Paris, avec Aubervilliers à ses portes, un tel lieu trouvera toute sa place. Ce vœu ouvre la réflexion.

71. V182018380 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF-Front de gauche relatif à la création de structures d'accueil pour femmes victimes de violences

Nadine MEZENCE : Le mois de novembre est le mois de lutte contre les violences faites aux femmes. A ce sujet, les équipes de la Mairie du 18^{ème} sont particulièrement mobilisées. Plusieurs évènements vont jalonner ce mois qui va commencer demain avec le lancement de ce guide fait par les membres du réseau Violence Réseau Femme, la Mairie du 18^{ème} et la TPSP. Les chiffres que nous avons sont déjà ceux de 2016 : 123 femmes tuées par leurs partenaires soit une femme tous les trois jours. 2017, c'est une augmentation de violences sexuelles de plus de 23,2 % sur les sept premiers mois et des coups et blessures volontaires 7,5%. En 2018, une augmentation de 22 % d'agressions et de violences.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a le projet de création de trois structures pour femmes victimes de violence, avec tristesse. On vous proposait d'adopter un vœu de soutien à ce projet qui tarde à voir le jour du fait du manque d'implications de l'Etat. Année après année, le budget du secrétariat d'Etat aux droits des femmes ne fait que baisser.

Je soumets, avec toutes ces raisons, à votre approbation ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Merci à Mme MEZENCE pour la présentation de ce vœu mais surtout pour tout le travail qui est fait au quotidien sur la question de la lutte contre les violences faites aux femmes.

J'en profite pour vous montrer mais vous l'avez peut-être déjà découvert, le nouveau guide réalisé à destination des professionnels, pas du grand public, qui permettra à chacun de se repérer dans le monde un peu compliqué des structures qui permettent d'aider les femmes victimes de violence et qui va être présenté jours au public. Je vous engage à le diffuser. Merci beaucoup à tous ceux qui l'ont réalisé.

Douchka MARKOVIC : C'est un sujet qui mérite quand même une petite prise de parole.

Nous avons 123 homicides par an. C'est un sujet grave, un sujet majeur dont on ne traite probablement pas suffisamment. Je voulais déjà remercier Mme MEZENCE de poser ce vœu parce que cela permet aussi de rappeler ce contexte vraiment accablant pour la France. On est face à une violence intolérable, inadmissible. On a des épouses, des compagnes, des sœurs, des filles qui sont frappées, battues jusqu'à en mourir. On parle de coups, de coups de poignard, de choses extrêmement difficiles. Il y a une nécessité absolue d'avoir des endroits de refuge qui permettent à ces femmes de s'extraire de cette violence, de pouvoir être à l'abri, d'être rassurée, d'être conseillée et de pouvoir s'extraire de cette emprise dont elles sont victimes.

Quand l'Etat – on est en train de parler ici de la négligence de l'Etat – ne fait rien, eh bien, c'est aussi une violence qui continue à se perpétuer. Donc, il y a vraiment un enjeu majeur. Merci pour ce vœu que nous allons bien sûr voter.

Christian HONORE : On va voter ce vœu mais, par pitié, ce n'est pas parce qu'on arrive à la fin du Conseil qu'on puisse dire les phrases « l'Etat ne fait rien ». Nous savons que la situation des femmes, partout en France, est catastrophique. Des femmes se font agresser, ne sont pas respectées, c'est un vrai problème. Mais je ne peux pas vous laisser dire que l'Etat ne fait rien.

Eric LEJOINDRE : L'Etat ne fait évidemment pas rien heureusement ; mais est-ce que l'Etat fait assez ? C'est une interrogation. Jamais, mais heureusement qu'il y a un certain nombre de collectivités, la Ville de Paris et notamment la Mairie du 18^{ème} font aussi largement leurs parts et c'est très bien comme cela.

72. V182018381 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe DPE relatif au développement et à l'encadrement de l'usage des EDP (Engins de Déplacement Personnel) et notamment des trottinettes électriques

Fadila MEHAL : Le développement récent de ce qu'on appelle les engins de déplacement personnel, qui s'adresse aux trottinettes, notamment suite au lancement des services des entreprises Lime, Bird et Bolt après d'ailleurs la paralysie du service de Velib'. Puis, ce que nous constatons par exemple, même si on n'a pas des chiffres très précis, c'est que par exemple sur la flotte de Lime, il y a eu plus de 100 000 trajets durant le mois de juillet et il est utile de rappeler que peut-être, il faudrait encadrer davantage lesdites trottinettes. C'est d'abord un impératif de sécurité pour les utilisateurs dont je rappelle quand même que la vitesse peut aller jusqu'à 40 km/h. Entre 2016 et 2017, le nombre d'accidents de trottinettes a fait beaucoup de blessés. On parle de 23 % en Ile-de-France. Je ne vais pas revenir aux chiffres parce que le temps nous est compté, mais il faut savoir qu'il y a aussi par ailleurs le dépôt après usage de ces trottinettes en free floating sur la chaussée et les trottoirs qui peuvent aussi constituer des éléments accidentogènes.

Enfin, je voudrais aussi rappeler que le régime de droit commun de fonctionnement de ces EDP est quand même avec des dispositions assez précises. Elles peuvent être utilisées sur les trottoirs à condition de ne pas dépasser 6 km/h. Elles sont également tolérées sur les pistes cyclables à condition de ne pas rouler à plus de 25 km/h et enfin, les maires ont le pouvoir d'encadrer, voire d'interdire sur la chaussée, en tout cas sur leur territoire quand cela devient excessivement dangereux.

La ministre Elisabeth BORNE qui s'occupe des transports va prochainement proposer un projet de loi visant à adapter plus le code de la route à ces EDP. Vraisemblablement, ce projet de loi aura pour objet de leur interdire l'accès aux trottoirs à des fins de sécurité. Je ne vais pas vous donner tous les argumentaires bien circonstanciés dans ce vœu, simplement dire de façon très claire afin que nous ne soyons pas associés, les modernes contre les ringards, et sur aussi peut-être la trottinette électrique, et rappeler que comme les vélos, elle pourrait constituer une des clés d'un Paris décarboné pour les années à venir. Donc, ce sont des véhicules tout à fait positifs ; pour autant, il faut encadrer et nous demandons que l'exécutif, d'abord communique aux élus du Conseil les avancées de ces discussions avec les opérateurs eux-mêmes des trottinettes électriques, que la Ville de Paris étudie l'opportunité d'interdire à titre conservatoire à ces conducteurs d'emprunter des trottoirs dans l'attente de la modification législative, que la Ville de Paris confie dès que possible à sa brigade anti-incivilité la mission prioritaire de sanctionner les utilisateurs de trottinette contrevenant aux règles d'usage général et enfin, que la Ville de Paris engage une concertation avec les opérateurs de trottinette afin d'établir un programme conjoint de diffusion des gestes de bonne conduite et de respect des dispositifs légaux.

Vous avez compris l'esprit, nous n'avons rien contre les trottinettes, il faut qu'elles soient encadrées et il faut surtout qu'elles ne créent pas de confusion et de dangerosité dans l'espace public.

Eric LEJOINDRE : Vous avez sans doute vu la tribune publiée aujourd'hui par Emmanuel GREGOIRE, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et le Maire du 4^{ème} arrondissement qui traitent justement de cette question des trottinettes. Pour donner quelques éléments de réponses, je laisse la parole à M. MENEDE.

Gilles MENEDE : Quelques éléments de réponses complémentaires à cet article, je n'ai pas lu mais dont je suppose qu'il dit des choses très intéressantes.

Ce que je peux vous dire Mme MEHAL, c'est que tout ce que vous proposez est déjà engagé ; des discussions ont déjà été engagées par l'Hôtel de Ville avec les différents

opérateurs pour, comme vous l'avez dit, l'encadrement et une régulation en espace public. Il ne s'agit pas du tout de freiner le développement des nouvelles offres de mobilité. Il s'agit simplement de réguler l'espace public, faire en sorte que ces trottinettes ne circulent pas sur les trottoirs, faire en sorte qu'elles circulent sur la chaussée et les pistes cyclables qu'on a créés. Tout cela participe de ce que l'on attend de la nouvelle loi sur les nouvelles mobilités, qui va définir ces engins de déplacement personnel.

Pour l'instant, j'ai eu l'occasion de rencontrer un des trois opérateurs. Si on adhère en téléchargeant l'application et puis, on prend la trottinette, eh bien, parmi les préconisations il y a effectivement de rouler sur la chaussée absolument. Sur tout leur site, vous pouvez constater que l'idée n'est pas de rouler sur les trottoirs. Donc, tout était en cours ; qu'on était en attente de cette loi sur les nouvelles mobilités pour justement ensuite adapter notre code à la Ville de Paris. La charte de bonne conduite, elle est en cours avec les différents partenaires et la diffusion des bons gestes de conduite également.

Pour tout ce qui du deuxième et du troisième points de vos vœux, ils dépendent vraiment de la nouvelle loi qui va arriver ; le plutôt sera le mieux, elle devait arriver à l'automne. Comme tout est en cours, je vous invite à retirer votre vœu en attendant la nouvelle loi.

Fadila MEHAL : J'entends vos propos et vos dispositions tout à fait positives. Néanmoins, il reste évident que sur l'espace public, il y a des contraventions presque tous les jours puisque beaucoup de mobylettes dans le 18^{ème} continuent à rouler sur les trottoirs. Donc, nous demandons et c'est pour cela que nous maintenons ce vœu qu'à titre conservatoire, il y ait une interdiction de la part de la Mairie de continuer à rouler sur les trottoirs.

Eric LEJOINDRE : Même si beaucoup est déjà en cours et beaucoup est déjà fait, cela ne peut pas faire de mal de redire.

73. V182018382 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif à la lutte contre l'homophobie

Christian HONORE : Ce sujet est important, il va être déposé au Conseil de Paris et je crois qu'il va y avoir un peu commun de tous les groupes. Cependant, je préférerais le garder parce que, inutile de dire que les agressions homophobes se multiplient et s'aggravent.

J'entends – et c'est tout à fait simple et normal – toutes les déclarations de soutien pour les victimes homosexuels. J'ai pris contact avec des avocats et des présidents d'association, donc je pensais que la Ville pouvait agir, elle agit beaucoup mais il ne peut pas y avoir subrogation, il ne peut pas y avoir substitution, il ne peut pas y avoir partie civile. Donc, je me suis dit qu'est-ce qu'on va faire ? Je fais deux préconisations, je suis persuadé que beaucoup de jeunes homosexuels ne portent pas plainte lorsqu'ils sont agressés. Donc, il faut améliorer l'accueil de ces personnes dans les commissariats.

M. BOURNAZEL est intervenu à l'Assemblée nationale pour proposer l'idée de créer un référent LGBT dans tous les commissariats ; le ministre de l'Intérieur en a parlé également, améliorer l'accueil dans les commissariats et surtout s'appuyer sur les associations. C'est la raison pour laquelle je vais vous dire exactement les préconisations que je propose :

- d'accompagner les victimes d'agression homophobe, de les aider à trouver une aide juridique en mobilisant des juristes et par le biais d'un avocat par exemple. Je me suis renseigné, la Ville ne peut pas apporter une aide financière, donc je l'ai supprimé ici et je le supprimerai au Conseil de Paris ;
- de nommer un référent pour informer les victimes des moyens juridiques et disponibles et les accompagner dans leur démarche ;
- d'assurer la mobilisation et la coordination des différents acteurs concernés ;

- de travailler en liaison avec les associations d'aide aux victimes à raison de l'orientation sexuelle et identité de genres pour soutenir financièrement les actions des associations (et non pas des victimes parce que ce n'est pas possible) ;
- de sensibiliser et de former les agents de police à l'accueil et au suivi des personnes victimes à raison d'orientation sexuelle et identité de genre.

Je rajoute que ce serait bien qu'il y ait un référent LGBT dans chaque commissariat parce qu'encore une fois, la Ville fait beaucoup de choses, cela c'est certain. Le problème, c'est dans le fait que nous sommes persuadés qu'il y a beaucoup plus de victimes d'actes homophobes que ce qui est déclaré parce que les gens n'osent pas porter plainte. La solidité d'une chaîne se vérifie à la force du plus faible maillon et le plus faible maillon, c'est le petit jeune qui n'ose pas entrer dans un commissariat en disant : « Je me suis fait casser la figure », le policier pose des questions et le petit gars ne va pas répondre. Donc, inciter les jeunes et les victimes à porter plainte, sensibiliser encore plus les agents de police à l'accueil et au suivi des victimes.

Eric LEJOINDRE : Effectivement, je crois qu'il y aura un débat au Conseil de Paris et je pense à un vœu commun qui sera déposé. Je ne sais pas à ce stade du vœu que vous avez déposé, c'est M. BROSSAT qui suit ces questions à mes côtés, il n'est pas là ce soir mais peut-être que M. BRIANT pourrait nous donner quelques éléments de réponses.

Gérald BRIANT : Oui, l'idée justement, c'est de faire qu'au Conseil de Paris, on ait un vœu transgroupe, que le rassemblement et l'unité du Conseil de Paris se fait autour de cette question ; il y en a besoin de le montrer.

Je propose de voter le vœu, mais il y a des petites choses, dire que ces agressions ont pour prétexte et origine l'intolérance et le rejet de la différence, il y a plus que cela. On verra les échanges, c'est important de le dire. On s'associe de façon unanime comme j'espère, le Conseil de Paris le fera dans une autre forme. La Ville fait beaucoup et doit faire toujours mieux sur cette question. Dans la lecture que j'ai de votre vœu, c'est aussi une forte interpellation de l'Etat parce que dans les commissariats, la Ville n'a pas pouvoir à régler, pourtant on pourrait mais je pense que c'est compliqué.

Eric LEJOINDRE : Je veux rappeler que dans le 18^{ème}, il y a assez longtemps maintenant, à l'initiative de M. VAILLANT mais notamment de Mme KHOMRI à l'époque, nous avons obtenu un des premiers référents lutte contre les violences faites aux femmes dans un commissariat. C'était un dispositif très innovant et très nouveau et c'est dans le 18^{ème} qu'il a été initié. Depuis, il a été assez largement produit et je suis très heureux que nous puissions faire la même chose dans le 18^{ème} sur la lutte contre les violences homophobes et que nous puissions être un des premiers arrondissements, les premiers commissariats concernés par cette mesure très efficace pour animer le réseau de lutte contre les violences faites aux femmes et qui pourraient être tout autant sur cette question.

74. V182018383 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif aux troubles à la sécurité et la tranquillité publique causés par les joueurs de Bonneteau

Christian HONORE : C'est un vœu que M. BOURNAZEL va représenter au Conseil de Paris. Il demande à nouveau au Préfet de police d'accroître la fréquence et le nombre de contrôles en coordination avec la Policewomen notamment enfin de protéger les touristes des arnaques et les riverains des violences commises à leur endroit :

- demande au Préfet de police un travail en profondeur afin de démanteler les filières mafieuses qui organisent du trafic ;
- utilise le réseau d'affichage lumineux de la Ville de Paris pour sensibiliser les passants et les touristes au danger du jeune bonneteau, en particulier le panneau

situé à la sortie du métro Anvers par des messages de sensibilisation multilingues diffusés sur une longue période ;

- accompagne ces messages de sensibilisation par une campagne choc menée par les agents de lutte contre les incivilités sur le modèle du tract de la Préfecture de police ; un document multilingue lui aussi pourrait être distribué à grande échelle.

J'ai vu que vous avez fait un vœu bis et j'avoue que je n'ai pas vu la différence avec celui-ci.

Sarah PROUST : Oui, je sais que vous aimez bien notre petit dialogue en fin de soirée sur la question de sécurité, M. HONORE.

On a déjà eu le débat en avril dernier, donc je vais quand même être assez brève mais comme le sujet que vous évoquez est un sujet réel, ce qui est déjà dit certainement deux fois. Ceci dit, vous oubliez ou en tout cas, il nous manque au moins deux éléments dans ce vœu. Le premier, c'est le fait que l'adjointe au Maire de Paris Colombe BROSSEL a début octobre interpellé le Préfet de police mais aussi le Procureur de Paris, c'est cet élément-là notamment que nous faisons figurer dans le nouveau vœu. En 2013, il y a une décision de la Cour d'appel de Paris qui permet de sanctionner différemment la question du bonneteau en le caractérisant comme une escroquerie et plus seulement comme un jeu de hasard, ce qui permet une pénalisation un peu plus importante, ce qui est un outil supplémentaire dans la lutte contre le trafic et les filières.

Donc, il nous semblait important dans la longue liste des personnes que vous interpellez de faire aussi référence au Procureur.

Deuxième chose, vous évoquez les campagnes de communication. Elles ont eu lieu l'année dernière, il y a à nouveau une campagne qui aura lieu cette année, qui sera annoncée dans les semaines qui viennent, notamment à l'égard des touristes mais nous sommes en lien avec un certain nombre d'habitants pour envisager avec eux une signalétique pérenne. C'est très bien d'avoir des communications coup de poing, nous les faisons, nous continuons à les faire, mais avoir une signalétique pérenne, bilingue dans le quartier nous semble aussi une bonne idée.

On a voulu faire figurer au moins ces deux éléments. La version que vous avez n'est pas totalement complète, parfaite, mais comme vous étiez le seul à proposer ce vœu, on proposera un plus. On dirait que c'était de votre initiative en Conseil Municipal.

Christian HONORE : Comme d'habitude, j'aimerais que vous citiez les auteurs mais cela me va très bien.

Eric LEJOINDRE : Il est 23h21, je vous propose de ne pas avoir de dialogue autour de cette table mais de travailler comme nous le faisons d'habitude. Je vous rappelle que nous n'avons plus le quorum depuis un certain temps, donc tous ces votes ont le sens qu'ils ont.

Donc, la version amendée du vœu est adoptée à l'unanimité.

75.V182018384 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif à la signalétique des espèces végétales dans les parcs et jardins à Paris

Laurent QUEINNEC : A Paris, il y a une richesse botanique totalement incroyable dans les différents espaces verts dont chacun d'entre nous bénéficie. C'est un trésor assez peu valorisé et donc qui peut susciter la curiosité de tout un chacun, en particulier les plus jeunes et les familles qui ont une véritable curiosité pour cela et qui pourraient utiliser davantage les vertus pédagogiques de cette diversité botanique.

Qui plus est, il y a à côté de cela un peu plus négatif des risques de toxicité, je vous déconseille si vous aimez le civet de lapin de confondre le laurier-rose et le laurier-sauce et des problèmes d'allergie qui peuvent causer des problèmes de santé publique.

C'est pourquoi une véritable signalétique est nécessaire maintenant. Nous proposons dans ce vœu que soient imposés dans tous les espaces verts de la Ville des panneaux descriptifs des espèces végétales qui sont présentes pour que soient indiqués le nom et la photo du végétal, de ses feuilles et de ses éventuels fruits verts et à maturité et que soit signifiée l'éventuelle toxicité des fruits et baies, ainsi que son potentiel allergisant et enfin que des panneaux soient opposés à hauteur médiane pour que les plus jeunes puissent les consulter.

Je constate que vous avez refait ce vœu, je ne vois pas non plus la différence si ce n'est que vous auriez enlevé les éléments sur la photo du végétal.

Philippe DURAND : Déjà, il ne faut pas confondre les espaces verts et jardins botaniques. A Paris, il y a quatre jardins botaniques : il y a l'Arboretum, il y a le Parc Floral, il y a Bagatelle, il y a les Serres d'Auteuil etc.

Sur le fond du vœu, c'est pourquoi j'ai proposé un autre vœu qui réduit et qui ne systématise pas à l'ensemble de tous les espaces verts parisiens parce qu'on ne sait pas en termes de coût, en termes de charge de travail, en termes de surcharge au niveau de l'espace public puisque cela va amener ou pas. C'est pour cela que soient menées dans un square ou un espace vert parisien d'autres propositions et à partir de là, on pourra étendre et au fur à mesure. Cela se voit systématique dans tous les squares parisiens, cela fonctionne assez bien dans les jardins botaniques etc. ; dans les espaces verts, c'est beaucoup plus compliqué parce que quand il y a une plante où on remplace, il y a renouvellement qui est très différencié beaucoup plus que dans du jardin botanique.

Je voudrais préciser aussi, il y a certains considérants qui pourraient laisser penser qu'on respire mal dans les espaces verts et si on y va, c'est parce qu'on y respire mieux qu'aux carrefours, au périphérique etc. et que sur l'aspect des plantes allergisantes ou toxiques, a priori, il n'en est pas mises dans les espaces verts. Sur l'aspect pollen et recracher par les arbres etc. il faut que nous, on travaille sur la pollution de l'air parce que moins il y aura de pollution dans l'air, moins les arbres se défendront en recrachant du pollen.

Nous sommes prêts à voter votre vœu si on peut faire cette expérimentation pour voir ce que cela donne mais le systématiser aux 400 et quelques jardins de Paris, cela ne va pas le faire, c'est une charge de travail, un coût ; pour l'instant, on ne sait pas ce que cela va donner.

Eric LEJOINDRE : Voilà le sens des amendements que nous avons proposés, je vais rendre la parole à M. QUEINNEC pour savoir s'il les accepte.

Laurent QUEINNEC : Nous acceptons vos amendements naturellement mais nous maintenons notre vœu parce qu'il sera débattu au Conseil de Paris.

Hors micro

Eric LEJOINDRE : Nous allons voter les deux versions. Je veux redire qu'il est important de mettre de la signalétique et tout ce qu'on veut, il est important aussi notamment dans les espaces verts qui ne sont pas si nombreux que cela dans le 18^{ème} de ne pas les encombrer, de trop de signalétiques, c'est aussi sympa de voir une plante ou un arbre sans avoir un petit machin en plastoc juste devant qui vous explique ce que c'est. Par ailleurs, je le redis pour ceux qui ne le savent pas, mais nous ne mettons pas de plantes dangereuses dans les parcs

et jardins accessibles aux uns et autres. Il n'y a pas de laurier-rose dans les parcs et jardins parisiens, malheureusement c'est très beau, beaucoup en ont chez eux ou sur leur terrasse.

Donc, le premier vœu est rejeté. La version amendée est adoptée.

76. V182018385 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif à un plan parisien pour la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches parisiennes

Christian HONORE : Ce vœu est un peu commun aux groupes dans tous les arrondissements, je vais vous dire quelles sont les préconisations.

Nous proposons :

- que le Maire de Paris communique les évaluations des moyens d'aération et de ventilation réalisés dans les crèches et les écoles parisiennes ;
- que la Maire de Paris présente le programme d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur élaboré à la suite des évaluations précitées ;
- que la Maire de Paris s'engage à réaliser tous les deux ans une campagne mesure de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles parisiennes et en communiquer les résultats aux maires d'arrondissements.

Violaine TRAJAN : Pour vous répondre, dire que toutes les mesures sont mises en place ; déjà il y a les réglementations, vous en citez une mais il y en a deux autres : le décret de 2011 et le décret de 2015.

Le décret de 2011 qui justement prévoit des campagnes de mesure et ces campagnes ont été réalisées dans les crèches en 2015, dans les écoles élémentaires en 2018, elles sont en cours et à venir, elles sont prévues pour les établissements de **petite enfance**.

Le décret de 2015, c'est donc un guide de bonnes pratiques que je vous invite d'ailleurs à consulter, il est disponible sur le site Internet. Ces bonnes pratiques sont largement mises en place dans les établissements, c'est par exemple quand un mobilier est renouvelé, privilégié des meubles qui sont peu émissifs ; pour le ménage privilégier des produits de nettoyage de qualité écologique qui comportent l'écolabel européen ; pour les travaux programmés pendant les vacances, ce que nous faisons et des consignes d'aération ventilation.

Sur la communication, les mesures ont été réalisées, elles ont même été transmises pour les crèches aux responsables d'établissement et affichées dans les établissements. Pourquoi c'est long ? Parce qu'il faut un temps distant de relevé de mesure entre le moment où il fait chaud, il fait froid, il y a effectivement des temps de chauffe, hors chauffe à sept mois d'intervalle ; il faut que la mesure ait lieu cinq jours d'affilée.

Donc vous dire que les campagnes ont bien eu lieu dans les établissements petite enfance et des écoles aussi. C'est la SOCOTEC qui a réalisé les mesures et c'est en train de se finaliser pour les écoles élémentaires. Donc, on ne votera pas le vœu puisque c'est déjà mis en place et bien mis en place dans les établissements de Paris.

Eric LEJOINDRE : Je le mets aux voix : ce vœu n'est pas adopté.

77. V182018386 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif aux dysfonctionnements au centre sportif Jesse Owens

Christian HONORE : Je parle du stade Jesse Owens qui est en mauvais état. J'ai déjà intervenu avec M. BOURNAZEL. Nous avons fait un courrier à la Mairie le 28 mai mais on

n'a pas eu de réponse. Il y a un affaissement de terrain sur le stade. J'y suis retourné, accompagné d'usagers, cela s'est aggravé.

Le vœu, c'est de procéder à une étude du sous-sol du centre sportif Jesse Owens et d'effectuer les travaux nécessaires pour sa remise en état ; de prendre les mesures nécessaires à la mise en fonctionnement de l'ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite parce qu'il y a un ascenseur qui a été créé, cela fait 3 ans qu'il ne fonctionne pas. C'est incompréhensible.

J'aimerais saisir l'occasion de ce vœu pour vous demander une information, M. le Maire : des habitants s'interrogent sur la couverture des terrains de tennis à un moment annoncée qui semble aujourd'hui abandonnée. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est exactement ?

Evelyne DAMS : Pour le TEP Jesse Owens, vous évoquez trois sujets que sont les signes de vieillissement, l'affaissement d'une partie du terrain de hand et le non-fonctionnement de l'ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite. Les trois sujets ne sont aucunement liés et je vais vous l'expliquer.

Concernant les signes de vieillissement, là, il s'agit d'un diagnostic partagé et je vous assure que nous faisons au fur et à mesure les réparations nécessaires de façon ponctuelle, dans l'attente peut-être d'une opération plus importante. Mais le principal sujet qui me paraît extrêmement sérieux, c'est l'affaissement d'une partie du terrain de hand-ball.

Nous n'avons pas attendu ces jours-ci pour réagir fortement. Dès janvier, nous avons saisi l'inspection générale des carrières qui est compétente en ce domaine et qui a mandaté un bureau d'étude géotechnique qui a effectué les sondages sur la deuxième quinzaine du mois de mars ; les sondages ont été effectués précisément du 14 au 23 mars sur une profondeur de 60 m. J'ai le rapport sous les yeux, il date du 11 avril 2018.

Quel est le sujet ? En fait, il a été constaté qu'il y a un affaissement de terrain lié à une partie de zone moins compacte mais une zone qui a une profondeur de 5 m puisqu'on a une zone de remblai au-dessus. En fait, il faut préciser que même si le quartier s'appelle Grandes Carrières nous ne sommes pas dans un secteur d'ancienne carrière mais plutôt dans une zone de gypse antéludien, avec différentes épaisseurs qui sont connus des services de la Ville de Paris. Donc, ce sujet nécessite une confortation du sous-sol, confortation qui est d'ores et déjà connue puisqu'il s'agit d'injecter de la résine en expansion, de décaper le terrain sur 50 cm de profondeur pour revoir le fond de forme et revoir le revêtement synthétique. Mais préalablement, il s'agit aussi d'être plus fin sur les causes de ce désordre ; des analyses sont en cours de manière à préciser les choses.

En l'état, vous avez raison, il y a eu une accentuation au mois de mai et c'est ce qui nous a conduits à mettre des barrières de protection autour de la zone mais vous noterez que nous n'avons pas pris la décision de la fermeture de l'équipement ayant mesuré le problème de compression d'une zone du sous-sol qui est bien déterminée dans le rapport du bureau géotechnique.

Donc, nous ne pouvons pas faire les travaux de confortation immédiatement, d'autant plus que nous entrons dans l'hiver, les conditions climatiques ne le permettent pas. Ces travaux de confortation sont prévus pour le printemps prochain, voire l'été.

Vous imaginez bien combien notre vigilance est importante sur le sujet.

Concernant l'ascenseur aux personnes à mobilité réduite, il s'agit d'un délai important par rapport au sujet. C'est lié au raccordement sur une ligne téléphonique analogique qui est nécessaire et en fait, cela a un peu tardé au niveau technique. Maintenant, il y a les

autorisations administratives qui sont en cours, notamment une attente de la réponse de la Préfecture de police.

J'espère vous avoir su convaincre du fait que nous avons saisi le sujet il y a déjà neuf mois, je vous invite donc, puisque toutes les actions nécessaires ont été engagées, à retirer ce vœu.

Christian Je retire le vœu, simplement, tout ce que vous avez dit sera porté à votre égard, le fait que vous avez dit que les travaux sont prévus en été 2019.

Concernant, l'ascenseur cela fait trois ans quand même. Je retire mon vœu mais vous n'avez pas répondu pour la couverture des tennis.

Eric LEJOINDRE : Comme vous pouvez l'imaginer, les deux sujets ne sont pas totalement sans lien. Il est déraisonnable d'imaginer une couverture des tennis, même si c'est un projet adopté au projet participatif, alors que d'autres sujets plus centraux et plus urgents sont à faire dans le TEP Jesse Owens. Comme Mme DAMS a eu l'occasion de le dire à différentes reprises, à différents collectifs locaux, le projet de couverture des tennis n'est plus en cours pour ces raisons-là et on travaille avec Championnet Sports pour permettre la couverture d'autres tennis ailleurs.

Merci beaucoup. Bonne soirée.